

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE MARDI 18 MAI 2021 – 18 H  
EN VISIOCONFÉRENCE**

\*\*\*

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 18 h.

**Prise de parole de Mme Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Mes chers collègues, mesdames et messieurs. Je vous propose de démarrer cette séance de notre conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, laquelle se tient à nouveau en visioconférence. Je vous rappelle, s'il en était besoin, que nos échanges sont diffusés en direct sur le site de la mairie et les comptes de la mairie sur les réseaux sociaux. Je vous remercie. Sans plus attendre, je vais passer la parole à notre collègue Anouchka Comushian pour procéder à l'appel des membres du conseil.”

\*\*\*

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2021-063), 26 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Étaient excusés : M. Bonnet-Oulaldj, M. Grégoire, Mme Mazetier.

Pouvoir : M. Belghith (pouvoir donné à M. Paris).

\*\*\*

Arrivée, à 18 h 13, de M. Grégoire, après la désignation de la secrétaire de séance 122021-011 ;

Arrivée, à 18 h 21, de M. Bonnet-Oulaldj, après le vote de l'approbation du procès-verbal 122021-013 ;

Sortie, à 18 h 27, de Mme Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, après le vote de l'élection du président de séance, pour le compte administratif 2020 de l'état spécial, 122021-014 ;

Retour, à 18 h 37, après l'adoption du compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 122021-015.

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-012): Dématérialisation de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 18 mai 2021.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

“Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre. Afin de pouvoir engager réellement nos travaux, je vous propose d'examiner la délibération 12-2021-012. J'en profite pour vous rappeler, au cas où ce serait encore utile, ces quelques éléments d'organisation de ce conseil. Les élu.e.s sont invités à laisser leur caméra activée si cela leur est possible tout au long du conseil. Cette activation est obligatoire lorsqu'ils ou elles s'expriment ou lorsqu'ils ou elles sont appelés à voter nominativement. À l'inverse, les micros doivent rester fermés, sauf lorsque vous vous exprimez. Les débats s'organiseront, conformément à notre règlement intérieur, en prenant en compte les inscriptions préalablement effectuées et les temps de parole que notre règlement prévoit. Les élu.e.s qui souhaiteraient prendre la parole en cours de séance sans être préalablement inscrits pourront la demander via la fonction tchat de notre application de visioconférence pour qu'une réponse favorable puisse leur être éventuellement donnée. S'agissant de la mise au vote des délibérations et vœux que nous avons à examiner, nous procéderons en appelant les élu.e.s souhaitant voter contre, puis souhaitant s'abstenir, et enfin souhaitant ne pas prendre part au vote, à se manifester dans cet ordre. Un tableau récapitulant le résultat de chaque vote sera adressé à l'issue de la séance aux présidentes et présidents de groupe et à la conseillère non inscrite afin que ceux-ci puissent faire part de leurs éventuelles corrections avant demain midi.

C'est déjà la troisième fois que nous nous retrouvons par écrans interposés pour notre conseil d'arrondissement en raison de la crise sanitaire. Ce n'est évidemment pas la pire de ses conséquences, cela n'en reste pas moins une conséquence, je le sais, pénible. Je ne doute pas, par ailleurs, que monsieur Seingier, à qui je vais bientôt céder la parole, me rejoindra pour regretter la sévérité de l'épidémie et la fragilité de son reflux. Nous sommes toujours à un taux d'occupation des lits en réanimation à 111 % à l'échelle régionale, ce qui nous impose à nouveau, en responsabilité, d'adopter un tel format. Je veux toutefois que nous puissions nous réjouir, avec lucidité, mais résolution, des signaux enfin positifs que nous connaissons et des évolutions que ceux-ci entraînent. D'abord, je le disais, le reflux de l'épidémie, qui est encore fragile, mais il n'en est pas moins réel. Ensuite, la réouverture progressive de nombreux lieux qui font ce qu'une société et ce que notre ville sont : les petits commerces, les terrasses des bars et des restaurants, et bientôt les établissements dans leur ensemble, les musées, nos cinémas, tous ces lieux qui nous tiennent à cœur. Enfin, le fait que malgré toutes ces difficultés, en France comme dans bien d'autres pays, nos institutions démocratiques auront pu continuer de fonctionner, fussent-elles toujours perfectibles. L'exercice qui est le nôtre ce soir le montre, la tenue prochaine des élections régionales le montrera aussi. Je salue à ce sujet la mobilisation de l'ensemble des forces politiques de l'arrondissement grâce à laquelle nous avons pu adresser à la maire de Paris nos recommandations en vue de désigner des présidentes et présidents pour la totalité de nos 64 bureaux de vote, ainsi bien sûr que la mobilisation des agents et agentes de la ville et de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement à ce propos, comme à tous les autres, malgré un contexte qui n'aura cessé d'évoluer et de compliquer leurs missions. Dernier élément de satisfaction enfin, les progrès observés en matière de vaccination et le rôle que la ville aura pu jouer en la matière. Ainsi, la semaine passée, plus de 603 000 personnes avaient reçu une première dose de vaccin à Paris et 258 000 les deux doses, dont beaucoup au sein des centres de

vaccination mis en place avec les partenaires par la ville de Paris. Que tous ceux et toutes celles qui participent sans relâche à cette campagne en soient remerciés. Ceci étant dit, je donne la parole à monsieur Seingier.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Merci. Mes chers collègues. Effectivement, je regrette de ne pas pouvoir vous saluer physiquement. Je vais rebondir sur ce que vous venez d'ajouter sur le vaccin. Effectivement, je peux aussi me féliciter de voir que les centres de vaccination du 12<sup>ème</sup> fonctionnent, et notamment celui de Gabriel Lamé, de l'ancienne école. J'ai moi-même pu le tester récemment grâce au fait que je vais être président de bureau de vote, comme vous tous, j'imagine, et cela est très bien organisé. Je partage aussi avec vous le regret de ne pas pouvoir se réunir, mais contrairement à vous, je pense qu'on doit apprendre à vivre avec le virus et je ne peux pas me résoudre à ce fonctionnement déshumanisant qu'est l'écran interposé. C'est la raison pour laquelle nous sommes persuadés que les conditions de sécurité pouvaient être réunies pour se réunir dans une salle. Je pense aussi que si vous trouviez que la salle du conseil était trop petite pour maintenir une distance suffisante, on aurait pu utiliser par exemple une salle municipale. Nous allons avoir un débat sur les salles municipales. On aurait pu utiliser l'espace Reuilly et se réunir dans des conditions totalement sécurisées et plus humaines, plus faciles pour nos travaux, parce que, je le répète, un conseil d'arrondissement par écrans interposés pose des soucis pour que la délibération soit le plus efficace possible. Avec vous, maintenant, je me réjouis qu'il y ait une décrue du virus, mais nous regrettons que l'on n'ait pas fait un effort pour essayer de se réunir en présentiel. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur cette délibération.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci. Moi aussi, je croise fort les doigts pour que cette décrue continue. Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Si j'ai bien compris, le groupe Changer Paris s'abstient. Je ne vois pas toutes les mains, mais j'imagine que vous êtes l'ensemble des élu.e.s Changer Paris. Merci. Qui ne prend pas part au vote ?  
La délibération est adoptée. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....00
- Nombre d'abstentions : .....05

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-064)

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-013) : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement du mardi 30 mars 2021.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

“Je n’ai reçu aucune demande d’inscription. Je mets donc l’approbation du procès-verbal directement aux voix. Madame Atlan-Tapiero, vous avez levé la main.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Pardonnez-moi, je pense qu’il y a eu un bug. Je n’ai pas reçu le compte rendu donc je m’abstiendrai sur ce texte. Je n’ai pas pu le lire et je ne l’ai pas reçu. Je ne sais pas ce qu’il s’est passé. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Effectivement, c’est un bug bien regrettable. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Madame Corinne Atlan-Tapiero. Qui ne prend pas part au vote ? Ce procès-verbal est approuvé et je vous en remercie.

L’ordre du jour appelle désormais, conformément à notre règlement intérieur, l’examen des textes ayant fait l’objet d’inscriptions préalables pour prise de parole. Avant d’entrer dans l’étude détaillée des délibérations, j’attire votre attention sur les modifications à l’ordre du jour suivantes, dont l’une n’apparaît pas dans le document définitif, soit le retrait de trois délibérations initialement prévues : la 2021 DASES 79, car elle était fléchée par erreur sur notre arrondissement. Une association anciennement installée dans le 12<sup>ème</sup> était concernée, mais elle a quitté l’arrondissement depuis plusieurs mois. Les deux autres : les DJS 95 et 98 par cohérence avec de nombreux autres arrondissements, ces deux DJS étant arrivées très tardivement, ce qui n’a pas permis d’en assurer à notre niveau un examen suffisamment détaillé. Sur ce, je vous propose de poursuivre nos travaux.”

- Nombre de votants 24
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00
- Nombre d’abstentions :.....01

\*\*\*



**Personnes présentes à la séance du mardi 30 mars 2021 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 18 mai 2021.**

Mme Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-065)

\*\*\*

## **Communication sur la mise à disposition de salles municipales du 12<sup>ème</sup> arrondissement, au titre de l'année 2020.**

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur**

La mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement met à disposition plusieurs salles en faveur d'associations, de partenaires, de permanences en mairie, de particuliers ou encore d'artistes dans le cadre d'événements locaux ou parisiens.

L'Espace Reuilly, équipement de proximité de l'arrondissement, permet de soutenir les initiatives locales (écoles, associations, etc.) et les locations payantes sont conclues avec des entreprises (séminaires, etc.) sont constitutives de recettes publiques.

Les qualités architecturales du bâtiment de la mairie attirent également des équipes de tournage de films ou de documentaires, en lien avec la Mission cinéma de la ville de Paris.

Au titre de 2020, il importe d'en faire le bilan, sachant que l'étendue de ces mises à disposition a été considérablement réduite en 2020 du fait de la crise sanitaire.

### **I – Bâtiment de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement**

#### **A – Offre générale**

Le bâtiment de la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement dispose d'une offre de plusieurs locaux : la salle des Fêtes (223 m<sup>2</sup>), le salon de la France des Outre Mers (110 m<sup>2</sup>), la salle Bastille (46 m<sup>2</sup>), la salle Picpus (110 m<sup>2</sup>) et le salon Bel Air (39 m<sup>2</sup>). Les conditions de mise à disposition sont fixées par la délibération 2018 DDCT 82 pour des usages tels que les vins d'honneur et événements divers.

Les locaux de la mairie sont également sollicités pour des tournages de films. La délibération 2015 DAC 382 fixe les conditions de tarification des prises de vue.

L'espace Reuilly complète l'offre de locaux et son régime tarifaire est prévu par la délibération 2018 DDCT 87.

#### **B – Bilan 2020**

##### **1) Vins d'honneur**

Le nombre de réservations pour vins d'honneur après la célébration de mariage varie en fonction des demandes des particuliers. En moyenne, de 20 à 30 réservations sont effectuées chaque année, principalement entre mai et juillet.

Les créneaux sont établis sur la base de 2 voire 3 heures sur la base d'un forfait horaire de 91,83 euros.

Conformément à la délibération citée, 75 % du montant des recettes encaissées sont reversés à la mairie d'arrondissement sur son budget annuel suivant.

Pour 2020, 5 réservations pour vin d'honneur ont pu être accordées avant le mois de mars et l'interdiction d'organiser des événements avec buffet qui s'en est suivie. Deux autres réservations ont dû être annulées pour la même raison.

## 2) Événements artistiques et culturels

C'est la salle des fêtes qui se prête au mieux, en période normale, à organiser des expositions et des spectacles, qu'il s'agisse d'initiatives municipales (Exposition des artistes amateurs de l'arrondissement, bal du CASVP, etc.) ou partenariales.

La délibération tarifaire citée ouvre droit à des réductions tarifaires selon la nature du demandeur et de l'événement. À titre d'exemple, une journée d'occupation de cette salle est facturée à 1 020 euros TTC en plein tarif.

La situation sanitaire qui a particulièrement frappé le milieu artistique et culturel n'a pas permis d'organiser de telles rencontres en 2020.

## 3) Permanences ouvertes aux publics

La tenue de permanences contribue à élargir en mairie l'offre d'aides et de conseils en faveur des différents publics. Ces occupations de salle sont donc accordées à titre gracieux.

À titre d'exemple en 2020, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement était présente le jeudi de 9 h à 12 h. L'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) était quant à elle présente le mercredi de 14 h à 16 h.

La Caisse Primaire d'assurance-maladie accueillait le public lors d'un créneau hebdomadaire d'une journée entière (de 9 à 12 h et de 13 à 17 h).

Le médiateur de la ville de Paris a quant à lui tenu une permanence le jeudi de 17 à 19 h.

La Ligue des Droits de l'Homme organise une permanence d'aide administrative et juridique lors de l'ouverture de la mairie le samedi matin.

D'autres intervenants apportent également un appui spécialisé (avocats bénévoles, rédaction et démarches administratives par écrivain public).

Ces permanences n'ont pu en 2020 continuer à se tenir que pendant les périodes hors confinement, parallèlement à l'accueil à la population par les différents services, et conformément aux consignes sanitaires.

## 4) Permanences associatives

La Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ainsi que l'Union Nationale des Combattants ont pu disposer, dans le cadre des consignes sanitaires et avant le confinement de mars 2020, de salles pour y organiser sur quelques dates des réunions et ce à titre gracieux.

## 5) Tournages de film et prises de vues

Dans le cadre de la politique d'accueil des tournages et de soutien au cinéma menée par la ville de Paris sur l'ensemble de son territoire (10 tournages de films par jour en moyenne à Paris), les mairies d'arrondissement sont régulièrement sollicitées par des équipes de réalisation.

La délibération tarifaire de la DAC repose sur l'étendue des besoins de tournage et de leurs contraintes. Pour information, une journée de tournage en salle des fêtes est facturée au minimum 2000 euros.

En 2020, pour les raisons sanitaires déjà évoquées, aucun tournage n'a été demandé.

## **II – Salles de l'Espace Reuilly**

La capacité maximale d'accueil de cet équipement de 1000 m<sup>2</sup> s'élève à 720 places. Ces caractéristiques modulaires permettent d'y organiser des colloques, des formations, des réunions publiques ou encore des projections sur grand écran. Son plateau modernisé de son et lumières est une ressource précieuse pour les projets d'organismes de concerts et de spectacles. Le taux d'occupation de l'équipement varie de 75 à 85 % de l'année d'exploitation (hors congés d'été et travaux annuels), soit en moyenne 235 réservations conclues annuellement.

La répartition des réservations est, en période normale, assez équilibrée entre les événements municipaux et/ou partenariaux (écoles, conservatoire, CLAJE, etc.), les réservations conclues en faveur d'associations dont les conditions de domiciliation, de reconnaissance d'utilité publique, ou d'intérêt local, etc. ouvrent droits à des réductions et des réservations conclues sans réductions avec des structures privées telles que des entreprises, des comités d'entreprise, ou des associations n'entrant dans le champ des réductions prévues par la délibération citée.

Sachant que les réservations sont conclues plusieurs mois à l'avance compte tenu de la demande, 116 réservations étaient fin 2019 validées pour l'année 2020. D'autres étaient en option. Seuls 23 événements, soit 19,83 %, ont pu se tenir car prévus avant le confinement de mars.

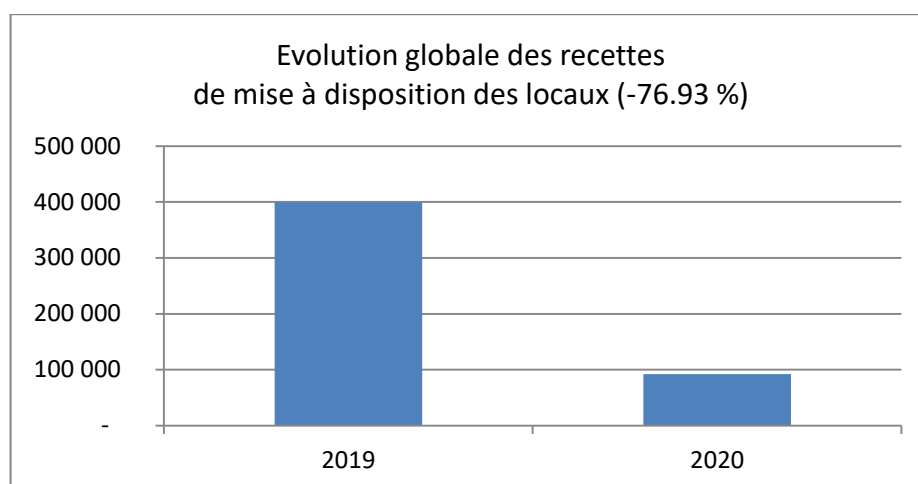
Les autres réservations ont dû être soit reportées (74) ou annulées et donner lieu à des remboursements (19).

Lors de cette courte période, une seule réservation a été conclue à titre gracieux avec la mairie d'arrondissement conformément à la délibération tarifaire :

- Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (19 janvier 2020)

## **III – Évolution des recettes de mise à disposition de salles**

La situation de crise sanitaire que nous avons connue en 2020 a impacté ces seules recettes propres des arrondissements. S'agissant du 12<sup>ème</sup> arrondissement, le niveau d'encaissement est passé de 399 893 euros en 2019 à 92 240 euros pour 2020, soit une baisse globale de 76,93 % :



Le détail de cette évolution est présenté en annexe.

### **Annexes**

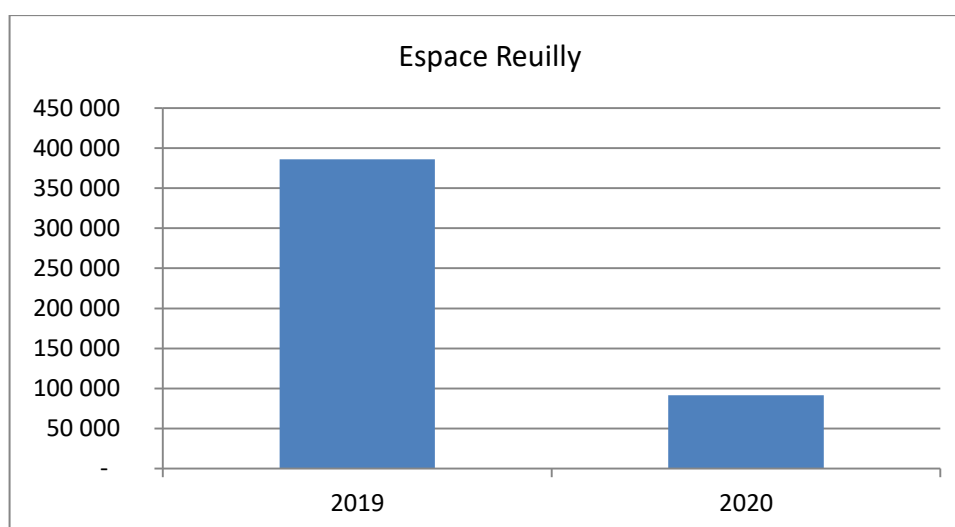
Les différentes délibérations citées ont prévu en faveur des arrondissements un intéressement :

- Dons, quêtes, salles et tournages : 75 % d'intéressement
- Location de l'espace Reuilly : 50 % d'intéressement (depuis 2018)

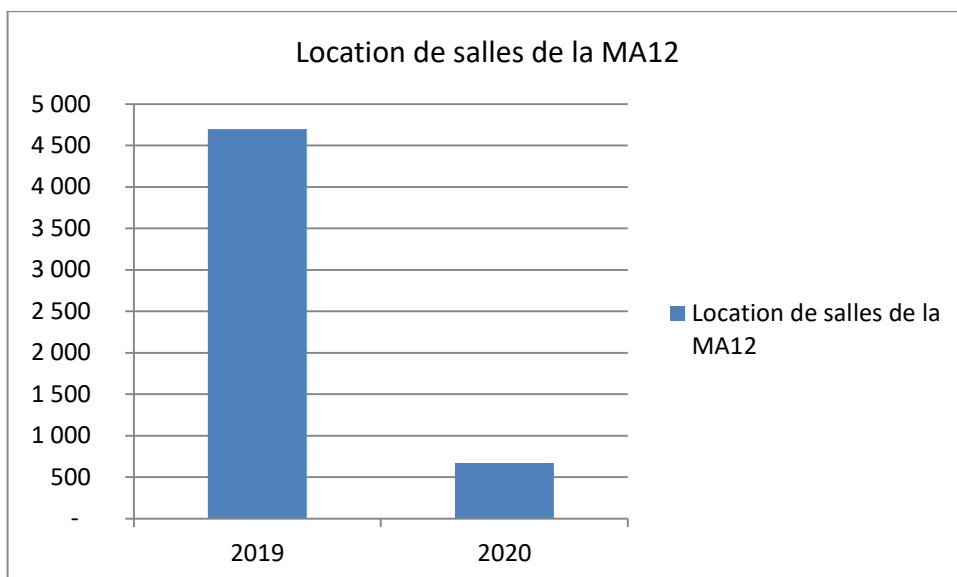
Pour mémoire, c'est au Budget Supplémentaire que les intéressements sont versés à l'État spécial.

Les montants suivants correspondent aux montants facturés.

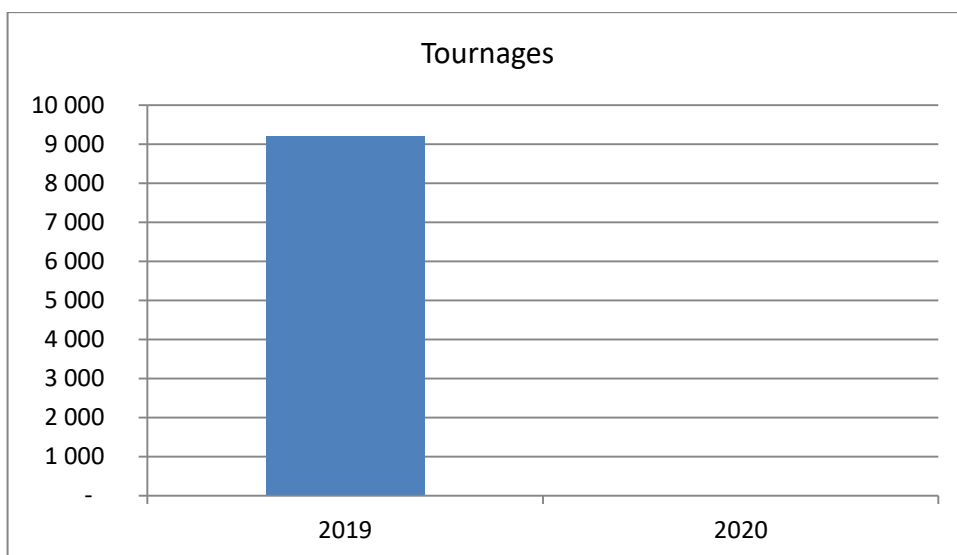
Les recettes de l'espace Reuilly, constituant la grande partie des recettes, sont passées de 385 k€ en 2019 à 91,5 k€ en 2020 :



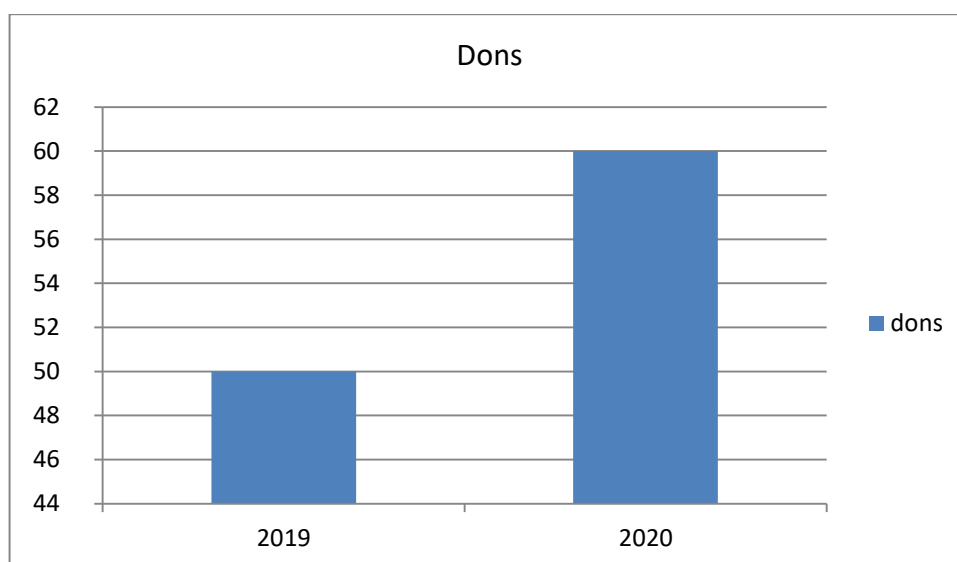
Les recettes de location en mairie sont passées de 385 k€ en 2019 à 91,5 k€ en 2020 :



Aucun tournage n'ayant eu lieu en 2020, les dernières recettes encaissées à ce titre se sont élevées à 9 213 euros en 2019 :



Le montant habituel des dons spontanés lors des mariages est resté très modeste (un seul don en 2019 (50 euros) et en 2020 (60 euros)) :



**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Bonsoir, mes chers collègues. Madame la maire a bien indiqué quel était l’objet de cette communication. Je rentrerai directement dans ses détails. Il s’agit de faire le bilan des occupations des salles municipales mises à disposition par le biais de locations payantes ou d’accès à titre gratuit. Tout d’abord, dans le bâtiment de la mairie du 12<sup>ème</sup>, les salles concernées sont la salle des fêtes, la salle de la France des Outre Mers, la salle Bastille, la salle Picpus et le salon Bel Air. Les conditions de mise à disposition de ces différentes salles sont fixées par des délibérations précédemment adoptées en conseil d’arrondissement, dont vous avez les références dans le texte mis à votre disposition. L’espace Reuilly est l’équipement de proximité concerné par cette communication. Le détail du régime tarifaire prévu pour son occupation est détaillé dans une délibération antérieure de 2018. Quel est le bilan 2020 sur l’occupation des salles du bâtiment de la mairie ? Plusieurs objets d’occupation. Vous avez d’abord ce qu’on appelle les vins d’honneur, c’est-à-dire la réservation de salles pour vins d’honneur après la célébration des mariages. En général et en moyenne, nous avons entre 20 et 30 réservations chaque année, principalement les beaux mois, entre les mois de mai et de juillet. Dans ce cadre-là, 75 % du montant des recettes encaissées étaient reversés à la mairie d’arrondissement sur son budget annuel. En 2020, nous avons eu uniquement cinq réservations pour vins d’honneur accordées avant le mois de mars. Deux autres réservations ont dû être annulées en raison des conséquences de la crise épidémique. En ce qui concerne les événements artistiques et culturels, c’est souvent la salle des fêtes qui se prêtait au mieux à organiser des expositions et des spectacles, qu’il s’agisse d’initiatives municipales ou d’initiatives partenariales. La situation sanitaire, qui a frappé le milieu de la culture, n’a pas permis d’organiser de telles rencontres en 2020. Donc pas de rentrées, pas de recettes sur ce motif.

En ce qui concerne les permanences ouvertes au public, la mairie offre des locaux, d’occupations de salles accordées à titre gracieux à des services publics ou à des associations qui permettent de renseigner les citoyens sur les différents services. Vous avez la liste dans le texte de cette communication. Il s’agit de l’Agence Départementale d’Information sur le Logement, de l’Association Solidaire pour l’Habitat, de la Caisse Primaire de Maladie, le médiateur de la ville, la Ligue des Droits de l’Homme qui organise une permanence d’aide administrative le samedi matin, et d’autres

intervenants comme les avocats, le Barreau de Paris qui apporte des appuis spécialisés aux habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Ces permanences ne se sont tenues en 2020 que pendant les périodes en dehors du confinement, bien entendu. Des permanences associatives également, qui permettent à des associations, comme la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie et l'Union Nationale des Combattants, de disposer de salles pour organiser des réunions à titre gracieux. Ceci a pu être possible avant le confinement de mars 2020. Autre motif : les tournages de films et prises de vue dans les locaux de la mairie. De nouveau, cette année, en 2020, il n'y a eu aucun tournage réalisé et donc aucune recette associée à ceux-ci. En ce qui concerne l'équipement de proximité qui peut être mis à disposition, il s'agit de l'espace Reuilly qui, en conformation optimale, permet d'accueillir 720 places. Cet équipement, vous le connaissez. On peut y organiser des colloques, des formations, des réunions publiques, des projections sur grand écran. Des travaux ont été réalisés. Son plateau a été modernisé pour avoir un son et des lumières plus optimales. C'est une bonne ressource pour les projets d'organismes de concerts et de spectacles dans l'arrondissement. En moyenne, le taux d'occupation était entre 75 et 85 %, ce qui faisait environ 235 réservations annuelles. Cette année, du fait de l'épidémie et de ses conséquences, sur les 116 réservations prises fin 2019 et validées pour l'année 2020, seuls 23 événements ont pu se tenir parce qu'ils étaient programmés avant le confinement de mars 2020 et d'autres réservations ont dû être reportées ou annulées et donner lieu à des remboursements. Ensuite, vous voyez l'évolution des recettes de mise à disposition des différentes salles que l'on a évoquées. Globalement, le niveau d'encaissement pour l'ensemble des locaux évoqués aujourd'hui est passé de 399 893 euros en 2019 à 92 240 euros pour 2020, ce qui fait une baisse de 76,9 %. On peut noter aussi les recettes de l'espace Reuilly, qui constituent la grande partie des recettes globales que je viens d'évoquer. Les recettes liées à l'espace Reuilly sont passées de 385 000 euros en 2019 à 91 500 euros en 2020. Là aussi, une forte diminution. Vous avez également dans cette communication les recettes de locations en mairie. Vous avez le graphique. Elles sont passées de 385 à 91,5. Il n'y a eu aucun tournage cette année. Les dons spontanés, qui sont donnés lors des mariages, sont restés identiques, c'est-à-dire 50 euros en 2019 et 60 euros en 2020. Voilà les éléments que nous souhaitons vous présenter pour faire le bilan de l'occupation de ces différentes salles fortement impactée par les dispositions liées à la crise sanitaire."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Monsieur Seingier, vous souhaitiez réagir."

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

"Tout d'abord, merci de cette communication. Sauf erreur de ma part, je pense qu'il n'y en a pas eu depuis 2018. En 2018, elle a eu lieu en même temps que le débat sur Bercy-Charenton, donc ce débat était un peu passé à l'as. J'ai lu avec attention cette communication. Elle n'appelle pas beaucoup d'observations de notre part, surtout compte tenu des circonstances particulières de cette année 2020. J'ai quand même une question plus globale sur la connaissance qu'ont les habitants de la possibilité de louer ces salles. En effet, pendant la campagne, et encore aujourd'hui, on est souvent interpellé par des habitants qui ne savent pas que, dans le cadre d'un mariage, ils ont la possibilité de louer le salon de la France des Outre Mers ou d'autres salles. Il y a d'autres personnes qui voudraient disposer de petites salles pour des événements festifs ou familiaux. Ce n'est pas assez connu. Je suis allé voir sur le site Internet de la ville."



Effectivement, à part la salle de Reuilly qui a bien une communication particulière avec les tarifs et les possibilités de réservation, il n'y a aucune autre indication sur ces autres salles. De la même manière, on peut louer des espaces dans les maisons de jeunesse, sauf erreur de ma part, mais c'est très peu connu également des habitants. Donc, je voulais savoir si vous aviez l'intention de mettre en place une communication spécifique qui permettrait qu'il y ait plus de locations de salles à l'avenir. Voilà ma suggestion."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vais laisser la parole à Guy Tabacchi pour vous répondre."

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Je pense qu'en termes de communication d'accès spécifique à ces salles et à ces locaux, il y a l'accès aux particuliers, mais il y a également l'accès aux associations. Ce sont deux types de communication différente à tenir. Comme vous l'avez dit vous-même lors de votre première intervention, il faut vivre avec le virus. Pour avoir accès à ces salles, il faudra être bien conscient de la situation sanitaire au moment T où seront réalisées les locations. Je pense qu'on ne pourra plus ou on ne pourra pas donner un accès dans des conditions globales. Il faudra bien prendre en considération la capacité des futurs occupants à respecter les règles sanitaires qui seront associées à l'accès à ces salles. Je pense que cela rend plus difficile la communication, mais pas impossible. Je pense que cela nécessite une stabilisation de la situation sanitaire."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Effectivement, on rêve aussi que les mariages reprennent plus d'ampleur. Monsieur Seingier, voulez-vous ajouter quelque chose ?"

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

"Ma question n'était pas liée à la crise, mais dans l'absolu. Ce problème de communication avait lieu avant la crise. Évidemment qu'il y aura des spécificités pour réserver les salles et se réunir dans des conditions de sécurité, mais ma question reste entière. Je pense qu'il y a un problème de communication sur la possibilité de disposer de ces salles pour les habitants."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Sachant qu'on laisse quand même la priorité aux associations et surtout aux événements municipaux. C'est vrai que ce n'est pas une salle comme les autres. Il faut aussi faire avec les contraintes. On pourra réfléchir à la communication, comme on le fera au sortir de cette crise, avec, comme l'a rappelé monsieur Guy Tabacchi, les nouvelles conditions, mais aussi rappeler que c'est une salle qui est potentiellement non disponible selon les critères de priorité. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole."

Nous passons au point suivant."

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-014): Élection du président de séance pour le compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

“L'ordre du jour appelle l'élection du président de séance en vue d'examiner le compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Comme vous le savez, la maire ne peut ni présider ni même siéger au cours de ce moment particulier, ce qui va m'amener à me déconnecter dans quelques instants. Avant que Guy Tabacchi ne reprenne la parole pour cette partie de la discussion, je vous propose que Monsieur Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, puisse assurer la présidence de notre conseil dans les minutes qui viennent. monsieur Richard Bouigue, souhaitez-vous prendre la parole ?”

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Je vais prendre la parole pour distribuer la parole sur la délibération, si vous le voulez bien.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :**

“J'en déduis que vous êtes d'accord pour que je propose votre candidature. Merci, monsieur le premier adjoint. N'étant saisie d'aucune demande de prise de parole, je procède tout de suite à cette élection et vous propose la candidature de monsieur Richard Bouigue en tant que président de séance pour le compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n'ai vu aucune main levée.

Monsieur Bouigue, mes félicitations. Vous êtes notre président de séance pour l'examen de la prochaine délibération. Je vous passe la main avec plaisir et vous souhaite des discussions intéressantes avant de vous rejoindre dans quelques minutes.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :..... 00

Délibération adoptée, à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-066)

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-015) : Adoption du compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.**

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur**

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Merci. J'attends que vous soyez déconnectée de nous momentanément pour lancer la discussion. Sur cette délibération, je passe la parole à Guy Tabacchi. Sauf erreur de ma part, il y a une inscription de monsieur Seingier, si je ne me trompe pas. Je laisse d'abord la parole à Guy Tabacchi. Comme on dit, monsieur Seingier se prépare pour la suite.”

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Je vous remercie. Chers collègues, vous avez à votre disposition l'exposé des motifs et les tableaux des comptes bruts en annexe de celui-ci pour l'adoption du compte administratif 2020 de l'état spécial du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de documents très détaillés issus des travaux de la direction générale des services de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Je remercie madame Boulc'h et son équipe pour un tel travail. Ce compte administratif 2020 est impacté par les conséquences des différentes séquences de confinements et de déconfinements vigilants au cours desquels les différentes mesures de sécurité ont ralenti l'activité des différents équipements de proximité, engendrant une diminution de consommation des moyens budgétés, et ont ralenti la capacité des services à identifier les besoins, à engager les commandes, à les mettre en œuvre et à les facturer avant la date de la clôture budgétaire. Par conséquent, ce compte administratif se caractérise par un tassement du taux d'exécution maîtrisé de 2,39 % par rapport à 2019. Tassement essentiellement dû à la moindre exécution de la dotation d'animation locale, et notamment l'enveloppe animation locale qui, du fait des mesures sanitaires, n'a été consommée qu'à hauteur de 39 % contre 81 % en 2019. Tassement aussi dû par le moindre fonctionnement des équipements de proximité. Cela s'observe par les crédits à répartir sur les fonctions eau, assainissement, cérémonies, etc., mais maîtrisé, car nous avons amélioré la consommation des crédits des travaux urgents témoignant ainsi la capacité d'intervention sur ces travaux, maîtrisé également car nous avons mieux consommé notre dotation d'investissements à hauteur de 58 % en 2020 contre 46 % 2019. C'est pour ces raisons que je vous propose d'adopter le compte administratif. Je vous remercie.”

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Merci. Monsieur Seingier, je vous cède la parole.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Merci. Mes chers collègues, sans surprise, je vais m'exprimer sur ce compte administratif dont je rappelle qu'il est la conclusion budgétaire de l'état spécial 2020 et pour lequel notre groupe avait voté contre. Pour mémoire, j'avais soutenu que

l'augmentation que vous nous aviez proposée de votre budget était incompréhensible au regard de la baisse des recettes à venir, notamment celles des DMTO qui faisaient la fierté de votre ancienne majorité. Très étonnamment, nous avons aussi mis l'accent sur le maintien à la hausse de la dotation d'animation locale et on s'aperçoit qu'elle est sous-consommée. Donc, vous auriez très bien pu baisser ce budget plutôt que nous présenter aujourd'hui un budget sous-consommé, qui était totalement prévisible. Je rappelle aussi que les rapports financiers montraient qu'en 2019 et 2020, les collectivités avaient fait le choix de la sobriété pour conserver les dépenses sur l'aide au secteur économique, mais vous n'aviez pas décidé de réduire votre budget. Par cohérence avec notre vote sur l'état spécial, nous allons voter contre ce compte administratif. Dans le détail, je réagis à ce que vient de présenter monsieur Tabacchi. Effectivement, la dotation d'investissements est mieux maîtrisée. C'est même le fait qu'elle soit mieux détaillée dans le document que vous nous avez soumis, mais le fait qu'il y ait beaucoup de travaux urgents est aussi inquiétant. Quand on voit l'état de nos rues, je ne sais pas si on peut se réjouir que vous ayez une meilleure consommation de la partie travaux urgents et, en revanche, une meilleure consommation de la dotation d'investissements. Je maintiens que nous allons voter contre ce compte administratif, car nous ne cautionnons pas votre gestion financière."

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci pour ce vote en cohérence avec celui de plusieurs années précédentes déjà. Monsieur Guy Tabacchi, peut-être quelques éléments avant de passer au vote."

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"J'entends beaucoup de contradictions dans vos propos, pas d'erreurs, mais tout de même des imprécisions. Vous nous parlez d'un budget sous-consommé. D'abord, c'est un compte administratif. Le budget, c'est prévisionnel. C'est ce qu'on pense qu'on va faire. Là, c'est sur ce qu'on a consommé. Vous nous parlez des droits de mutation, si je ne m'abuse. Notre état spécial d'arrondissement fonctionne sur la base de trois dotations qui proviennent de la mairie centrale. Nous ne sommes aucunement liés directement à la baisse des droits de mutation. C'est un premier point. Cela peut être un argument politique de votre part, mais c'est un argument politique mal placé. Ensuite, sur l'animation locale, en effet, comme je vous l'ai expliqué, l'enveloppe d'animation locale, c'est l'enveloppe qui sert à financer des prestations que l'on achète auprès de partenaires pour des spectacles à destination de tous les publics du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Évidemment, je ne suis pas madame Irma, je n'avais pas une boule de cristal pour savoir qu'au mois de mars 2020, il y aurait une crise sanitaire qui empêcherait de faire réaliser des spectacles sur l'espace public ou des spectacles dans des salles closes. Bien évidemment, nous ne l'avons pas prévu. En fait, cette sous-consommation de l'enveloppe animation locale est liée à la situation de la crise sanitaire. Personne ne pouvait la prévoir. Toutes les collectivités locales se sont trouvées face à cette situation. Il aurait été irresponsable de programmer des manifestations dans ce cadre-là, alors que les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Sur les travaux urgents, ce qu'il faut souligner, c'est une meilleure collaboration, une meilleure connexion, une meilleure articulation entre les services généraux de la mairie et la SLA de notre arrondissement, ce qui a permis d'avoir plus de réactivité et d'améliorer la consommation de l'enveloppe travaux urgents. Lorsque vous dites « l'état de nos rues »,

là encore, il y a une confusion parce que les travaux urgents servent à intervenir notamment, essentiellement et majoritairement sur les équipements de proximité. Voilà les éléments que je souhaitais apporter à votre réponse, qui ne me semblent pas pour moi d'importance pour justifier un vote contre ce compte administratif."

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ou nous pouvons mettre aux voix cette délibération? Nous allons donc la mettre aux voix, selon la procédure qui a été mise en place par la maire.

Sur cette délibération, qui vote contre? Je pense que c'est l'ensemble du groupe. Très bien. Qui ne prend pas part au vote? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée, je vous en remercie.

J'en profite pour solliciter le retour de la maire, pour qu'elle assure de nouveau la présidence de la séance de notre conseil d'arrondissement. Je pense que la magie de l'informatique va faire qu'elle revient rapidement parmi nous pour reprendre la place qui est la sienne, sachant que nous avons un petit moment de pause en attendant. Je ne suis autorisé à présider que pour la délibération qui a eu lieu. La maire est de retour. Je lui cède bien volontiers la parole pour la suite de ce conseil d'arrondissement."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci infiniment, cher premier adjoint. Ravie de vous revoir. J'espère que vos échanges furent intéressants. C'est un peu frustrant pour moi de ne pas les avoir suivis. Je vais continuer l'ordre du jour."

- Nombre de votants 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

Délibération adoptée, à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-067)

\*\*\*

**- DAC 20210191 : Subvention d'un montant de 166 000 euros et avenant avec la "SCIC le 100", établissement culturel solidaire, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.**

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

"Bonsoir à tous. Madame la maire, merci de me donner la parole. C'est une subvention et un avenant pour le 100 Charenton, un établissement culturel et solidaire que tout le monde connaît pour ses actions autour de la culture, en faveur de la réinsertion, une institution dans notre arrondissement. J'en profite pour annoncer qu'il va organiser le festival 12x12 de 2020 en juin 2021. On espère que vous serez très nombreux à pouvoir profiter de la richesse de ce moment culturel du 12<sup>ème</sup> arrondissement. C'est une subvention de 166 000 euros pour l'année 2021. Des questions se sont posées parce qu'il y a un différentiel par rapport à l'année dernière de 4 000 euros. Ce différentiel s'explique uniquement par le fait qu'il y a eu, comme le vous savez, une crise sanitaire et que c'est un petit effort que l'on va demander à l'établissement, mais en sachant que pour l'année 2020, les sommes ont été intégralement versées. Parfois, des événements n'ont pas eu lieu. Il n'y a pas eu de retrait ou de diminution de la subvention donnée. C'est un petit effort de solidarité et de soutien à la culture sur l'ensemble du territoire parisien. J'espère que vous serez tous favorables pour voter cette délibération. Je vous remercie de votre écoute."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Monsieur Christophe Teisseire, vous souhaitez intervenir."

**M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Madame la maire, madame Taïeb, chers collègues, nous allons bientôt sortir du déconfinement. Les habitantes et les habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement ont soif. Je ne parle pas ici de la soif que l'on étanche dans les cafés et autres estaminets, mais plutôt de la soif de culture. Je veux saluer ici ce soir au nom du groupe écologiste le travail qu'effectue le 100, établissement culturel et solidaire, et la part qu'il prend pour assouvir notre soif culturelle. Je suis heureux que nous puissions soutenir financièrement ses projets via cette délibération. Comme vous pouvez le constater, la pandémie n'a pas arrêté le dynamisme et l'inventivité de ses forces vives. Ainsi, je vous invite tous et toutes, comme l'a dit Madame Taïeb, à participer à la 11<sup>ème</sup> édition du festival 12x12, qui se tient traditionnellement au mois de décembre et reporté au mois de juin en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19. Il aura lieu du 11 au 22 juin 2021 et aura pour thème : « Regards d'artistes sur un monde en mutation », ce qui est tout à fait dans le contexte du moment, vous en conviendrez. À travers ce festival, les habitantes et habitants du 12<sup>ème</sup> vont avoir l'opportunité de profiter gratuitement d'une programmation culturelle éclectique dans tous les quartiers de l'arrondissement, au sein de structures nationales prestigieuses, de lieux de création dynamique ou encore d'associations engagées dans la création artistique et qui contribuent à la vitalité culturelle de notre arrondissement. Une opération devrait avoir lieu le vendredi 11 juin 2021 à 18 h 30 sur le parvis de la mairie, dans le respect des règles sanitaires. Qu'on se le dise, merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Je mets donc cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée et je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00

Nombre d’abstentions :..... 00

(DELIB 12-2021-068 AVIS)

\*\*\*

**- DAE 20210126 : Caserne de Reuilly, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris - Locaux commerciaux de Paris Habitat : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 9 766 000 euros.**

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

“Merci madame la maire, juste pour vous dire que nous avons déjà passé au sein de ce conseil d'arrondissement l'examen de plusieurs délibérations sur la caserne de Reuilly, et notamment sur plusieurs garanties d'emprunt. Il se trouve qu'aujourd'hui, c'est un peu une délibération particulière puisqu'elle concerne les pieds d'immeubles et les commerces qui sont en voie d'attribution. Beaucoup l'ont déjà été. Je souhaitais à cette occasion faire un petit point sur les attributions qui ont déjà été faites à la caserne de Reuilly pour vous montrer que c'est un site très actif. On le doit notamment au travail de Paris Habitat et de la SEMAEST qui avaient été en charge de la commercialisation de ces différents locaux. On a choisi d'avoir plutôt des commerces de petite taille, à la fois respectant une éthique, un engagement sur l'agriculture et l'alimentation, respectant aussi une diversité dans les champs et les activités proposés. C'est ainsi que l'on a sur ce site attribué plus ou moins récemment, d'ailleurs vous étiez présente, madame la maire, il y a quelques semaines, quand on a attribué l'un des derniers locaux de la caserne qui étaient encore vacants et qui est allé à « Vélogique » une association qui travaille sur de la réparation et de la maintenance de vélos. Il nous semblait que c'était important de développer cette activité économique. Il y a La Caverne des BD, que vous connaissez probablement, qui a été mise en exergue récemment par Paris Initiative Emploi qui en a fait l'une des dix librairies de référence dans Paris dans son parcours parisien des diverses librairies. Il y a un coiffeur qui va s'installer, Mademoiselle Moustache, que certains connaissent peut-être parce qu'il est déjà installé sur l'avenue Daumesnil et qui est un lieu d'attractivité important qui a créé une vraie animation dans le quartier. Je vois les voisins élus qui hochent la tête et savent que c'est un lieu qui a dynamisé. Il y a La Main Verte qui est une épicerie bio en circuit court. Il y a Maître Pizza qui est un restaurant qui n'a pas pu encore donner la pleine ampleur de son savoir-faire et de ses talents, parce que la période a été un petit peu contrainte. Il y a Yolo Baby, vous savez que c'est un magasin pour bébés, pour puériculture, avec un bail signé, l'un des premiers, tout début 2020. Nous avons aussi Midi et Compagnie qui est de la vente de décoration végétale d'intérieur. Nous avons bien sûr 12, mais je ne vais pas en parler beaucoup, nous l'avons largement fait. La Halle Gourmande est située dans l'un des deux pavillons de la rue de Reuilly. Et en face, bien évidemment, la Maison du Zéro déchet que nous avons inaugurée, que nous connaissons tous maintenant pour ses diverses actions. Et nous avons encore dans cette perspective « Vie Acti » qui s'est installée, une association, sur la rue de Chaligny. Il nous reste aujourd'hui, et je voulais vous le dire, dans toutes ces attributions de pieds d'immeuble, en plus de l'espace santé que nous avons ouvert avec la présence de professionnels de santé... Et Pénélope Komitès qui est là avait d'ailleurs largement contribué à l'époque pour qu'on puisse installer ces généralistes et spécialistes sur la caserne de Reuilly. Il nous reste un local, madame la maire, qui est celui occupé aujourd'hui pour les besoins de Paris Habitat dans l'accueil des habitants. Il y a un espace qui leur est dédié pour faire l'ensemble des démarches nécessaires. Comme pour tous les autres, il y aura un appel à manifestation et intérêt. On aura un ensemble, un écosystème un peu différent de ce qu'on a habituellement, commercial. Je rappelle, pour que tout le monde le sache et s'en rappelle, que tous ces commerces ont été installés en lien avec les habitants. Nous avons fait des ateliers avec la SEMAEST pour connaître la commercialité du quartier,



pour choisir avec eux les différents types d'enseignes qui seraient intéressantes. Je voulais le signaler, puisque c'est un travail de longue haleine un peu perturbé par la crise sanitaire, vous vous en doutez. Nous avons hâte que tous ces commerces ouvrent rapidement, tous, et redynamisent à la fois le lot de la caserne de Reuilly et une partie du quartier. Merci beaucoup."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, des réactions qui surgissent à votre écoute, ou d'éventuelles explications de vote. Non.

Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-069 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20210041 : Caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 d'un montant de 5585998 euros au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Bonsoir madame la maire, merci. Cette délibération concerne la modification du périmètre d'intervention de la caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> relativement à la fourniture des repas dans les Espaces Nature et Découvertes. Le périmètre de notre activité dans ces Espaces Nature et Découvertes a effectivement été substantiellement modifié depuis l'été 2020. Ces Espaces Nature et Découvertes gérés par la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance 11-12 effectivement sont nourris par les caisses des écoles du 11<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup>. Nous gérons historiquement les espaces de Vincennes, Pépinières, Nogent et Beethoven. Depuis l'été 2020, nous gérons les espaces Tourelles 1 et Tourelle 2 que, j'imagine, un certain nombre d'entre vous ont visités ou près desquels ils sont passés l'été dernier. Alors, un volume de repas moindre par rapport aux autres années et un nombre moins important d'END à gérer couplés à un partage de l'activité avec la caisse des écoles du 11<sup>ème</sup>, c'est-à-dire qu'une caisse des écoles s'occupe de la fourniture des repas en juillet et l'autre au mois d'août. Cela réduit drastiquement le volume des repas à assurer pour l'ensemble de l'été. Pour être parfaitement précis, on passe environ de 19118 repas en 2019 à 5471 en 2020. Il devient donc indispensable et il convient par cette délibération d'ajuster la subvention attribuée au titre de 2021 correspondant à une baisse de 98669 euros et la subvention, comme vous le disiez, madame la maire, pour 2021 versée à la caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> sera donc ainsi portée à un montant de 5585998 euros. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Nous sommes saisis au sujet de cette délibération de deux demandes d'intervention que je vous propose de faire à la suite avant que madame Rocca apporte ses réponses : une de madame Havet et l'autre de madame Marcin.”

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Les Espaces Nature et Découvertes dans le bois de Vincennes permettent aux petits parisiens et aux petites parisiennes d'avoir accès à des espaces de nature dans le bois de Vincennes. Je voulais rappeler ce caractère essentiel d'avoir un accès à la nature dans le cadre de l'apprentissage scolaire à l'école. C'est pourquoi nous sommes très investis dans la mise en place des cours oasis dans les cours d'école, et l'importance aussi de cet accès à la nature pendant le temps de loisirs. Les Espaces Nature et Découvertes sont ainsi une chance pour les enfants. La caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement, madame Rocca l'a excellemment bien expliqué, continuera de fournir les repas pour les espaces Tourelles 1 et Tourelle 2. La caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> est déjà à plus de 63 % d'alimentation biologique et durable. Je souhaiterais rappeler que l'un des objectifs de la mandature à ce sujet est d'arriver à 100 % d'alimentation bio et durable d'ici 2026 dans le cadre du plan Alimentation durable, qui sera présenté en novembre. Nous nous engageons également dans un plan de sortie du plastique à usage unique, l'un des axes importants sur lesquels nous travaillons et sur lesquels les services travaillent actuellement, et pour lequel, dans le cadre des centres de loisirs, très

concrètement, le sujet des bouteilles d'eau en plastique se pose. En particulier, la mise en place d'une information aux parents quant au besoin d'apporter une gourde pour chaque enfant est en cours et a toute son importance. Merci beaucoup."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Marcin."

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Bonsoir. madame la maire, l'examen de cette délibération est l'occasion pour le groupe Changer Paris 12<sup>ème</sup> de vous demander au titre de la transparence envers les habitants de cet arrondissement si la situation financière préoccupante de la caisse des écoles s'est améliorée, notamment sur le déficit cumulé de son budget de fonctionnement. Je rappelle afin que les administrés du 12<sup>ème</sup> soient bien au courant que des erreurs de gestion avaient été pointées dès 2006 alors que la droite avait laissé en 2001 une réserve financière conséquente. Aussi, pourriez-vous nous indiquer et indiquer à tous les habitants du 12<sup>ème</sup> si ce déficit est épongé, si cette situation financière s'améliore et quel est l'impact de la crise sanitaire sur la gestion de la caisse des écoles ? Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Rocca pour vous répondre."

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement :**

"Je vais d'abord remercier Manon Havet, ma collègue, d'avoir donné des explications complémentaires et d'avoir rappelé la priorité qui était la nôtre au niveau du 12<sup>ème</sup> arrondissement et de Paris d'offrir à nos petits parisiens le maximum d'activités de plein air, dans la nature et avec la fourniture aussi dans ces activités en extérieur de repas équilibrés, à consommation locale et avec le moins de plastique possible. Concernant la diminution du plastique, je crois bien, sous réserve de vérification, que l'été dernier, nous avons fourni à nos petits Parisiens des gourdes en centre de Nature et Découvertes. Des gourdes ont d'ores et déjà été données l'été dernier avec la fourniture de repas dans les critères évoqués par ma collègue Manon Havet. Je crois que sur les objectifs de ces Espaces Nature et Découvertes, qui sont au cœur de la délibération que nous avons dans cette assemblée à discuter, toutes les informations vous ont été transmises. Pour la question évoquée par madame Marcin, qui ne concerne pas directement cette délibération, mais à laquelle je souhaite apporter une réponse d'ensemble, vous qui siégez dorénavant au comité de gestion de la caisse des écoles et qui avez attentivement assisté à nos derniers débats, vous aurez pu constater la rigueur qui est celle de la caisse des écoles depuis maintenant plus d'une mandature, avec des exercices extrêmement rigoureux. Et pour preuve, le dialogue de gestion qui est engagé avec la ville et qui nous amène à avoir évoqué le montant de cette subvention de plus de cinq millions d'euros aujourd'hui et de le rappeler... Pourquoi je vous dis ça ? Pourquoi je tiens à le rappeler dans cette assemblée ? Parce que nous sommes une des caisses des écoles au niveau de l'échelle parisienne, de tout Paris, qui, je vais le dire de façon un peu légère, ne demandent jamais de rallonge. Cela me permet de répondre à votre autre question, qui consistait à demander quel était l'impact de la crise sanitaire sur la caisse des écoles. Comme vous le savez, nous en avons déjà parlé dans le cadre de

cette assemblée, nous avons au sein de la caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement parfaitement absorbé les difficultés financières liées à la gestion. Nous avons évoqué les surcoûts apportés par le matériel, les produits de nettoyage, de désinfection pour garantir la parfaite sécurité de nos réfectoires scolaires, de nos enfants, mais également de nos personnels. Vous n'êtes pas sans savoir que la caisse des écoles, gérant tellement bien ses équipes, ses stocks et ses matériels, avait aussi grandement contribué à fournir les hôpitaux du 12<sup>ème</sup>, à dépanner les professionnels de santé dans la première partie de la crise sanitaire l'année dernière, avec une partie de ses équipements et notamment de ses masques. Donc, je vous propose, dans le cadre de notre prochaine discussion en commission de gestion de la caisse des écoles, de revenir avec des questions peut-être plus précises qu'une question d'ordre général. Mais je tiens à vous rassurer, à rassurer l'ensemble de cette assemblée et nos habitants qui pourraient nous écouter ce soir sur la parfaite transparence que nous apportons auprès des familles, des parents et de tous les acteurs concernés par les activités de la caisse des écoles du 12<sup>ème</sup>."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci."

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Je regrette que vous ne répondiez pas de manière précise sur ce sujet et que l'on soit sur des circonvolutions."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble des élus Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-070 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20210093 : Amendement du règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Cette délibération concerne l'ouverture au public des cours d'école et de collège en dehors du temps scolaire pour mettre à disposition des parisiennes et des parisiens de nouveaux lieux de convivialité, d'inclusion sociale à l'échelle du quartier, et cela dans le cadre du projet de développement, dont nous avons déjà parlé dans cette assemblée, de « ville du quart d'heure ». Le succès de l'expérimentation depuis le 23 janvier dernier montre que les habitants et les associations apprécient ces nouveaux espaces publics qui sont offerts le samedi, et l'on constate une appropriation croissante de ces espaces à l'échelle de tous les arrondissements de Paris avec des usages variés observés chaque samedi. On constate aussi que dans les cours où des animations sont proposées, une fréquentation plus importante est constatée, raison pour laquelle un appel à projet parisien a été lancé fin mars à destination des associations pour leur permettre d'utiliser l'espace des cours ouvertes pour y mener des activités gratuites. Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, il est essentiel d'accroître le nombre d'espaces publics de plein air mis à disposition des parisiennes et des parisiens, grands et petits, et cela en hyperproximité. Dans cette assemblée, deux délibérations précédentes ont été adoptées ainsi qu'au conseil de Paris, qui ont approuvé d'une part le principe de gratuité de l'occupation de ces cours d'école par les associations pour y développer des activités, et également le règlement intérieur d'utilisation de ces cours ouvertes : accès, usage, protocole sanitaire, gardiennage, nettoyage, et nous avons eu l'occasion d'en débattre. Dans cette délibération, il s'agit aujourd'hui d'approuver l'amendement au règlement intérieur des cours d'école et de collège ouvertes au public permettant de pérenniser ce dispositif et d'élargir les horaires ainsi que la liste des cours concernées. J'imagine que vous avez dû lire les informations transmises récemment, notamment dans la newsletter à l'ensemble de nos habitants. Donc dans le 12<sup>ème</sup>, nous avons dorénavant quatre cours ainsi concernées depuis le 15 mai, avec une ouverture de 10 heures à 19 heures, de l'élémentaire Charles Baudelaire, de l'élémentaire du 315 Charenton, de la maternelle Lachambeaudie et de l'élémentaire Michel Bizot. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite, ainsi que madame Comushian.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Vous nous présentez un amendement visant à étendre l'expérience menée à l'école Charles Baudelaire à quatre écoles en tout dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement avec une prise à effet au 15 mai. Nous sommes le 18 mai, vous nous demandez comme à chaque fois un accord rétroactif. Mais avant de se lancer dans une forme de généralisation de cette mesure, nous aurions souhaité avoir un retour d'expérience avec une évaluation chiffrée du dispositif mis en place. Lors du démarrage de cette opération, nous avons demandé quelles étaient les normes de sécurité que vous aviez mises en œuvre, notamment à l'égard des contraintes du plan Vigipirate, dispositif toujours en vigueur. En vain, nous n'avons jamais obtenu de réponse. Nous ne voyons pas ici davantage d'éclairage sur ce point. En l'absence d'une évaluation précise de cette utilisation des cours d'école, notre

groupe s'abstiendra sur cet amendement, comme nous nous sommes abstenus lors de la proposition initiale. Enfin, nous avons toujours en tête votre fameuse formule de « sanctuariser l'école » quand il s'agissait de les ouvrir pour diverses manifestations associatives et nous reconnaissons que tout ceci ne manque pas de sel. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Anouchka Comushian.”

**Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Je suis déjà intervenue précédemment sur ce dispositif au nom du groupe communiste et citoyen. Comme nous l'avions évoqué, on trouve le principe d'ouverture des cours d'école intéressant, notamment au vu du confinement, au regard de la création de nouveaux espaces publics et populaires, au cœur de nos quartiers, comme vous l'avez dit. Cependant, nous exprimons de nouvelles réserves sur l'ouverture des cours d'école. Tout d'abord, la délibération mentionne un retour d'expérience positif sur cette expérimentation et vous l'avez également dit. Or, rien n'a été communiqué aux élus. Ce serait dommageable que l'extension du dispositif soit réalisée dans la précipitation sans avoir consulté avec précision l'ensemble des acteurs et actrices concernés, c'est-à-dire les associations qui sont intervenues, les élus d'arrondissement et les professionnels. Par ailleurs, on a toujours les mêmes craintes concernant le nettoyage des locaux utilisés. Pour rappel, précédemment, en conseil de Paris, le groupe communiste avait fait adopter un vœu et un amendement pour que la remise en état soit assurée par des agents de la ville et qu'il y ait des discussions avec les syndicats sur la question. Jusqu'ici, on constate que la tâche a souvent été effectuée par des vacataires. En plus de cela, l'extension du dispositif jusqu'à 19 heures fait que la remise en état avant l'école le lundi pourrait être faite sur des horaires tard le samedi ou le dimanche, ce contre quoi notre groupe s'était opposé. On a donc plusieurs questions à vous poser. Quel bilan a été tiré de cette expérimentation ? Comment les directions d'école et les associations qui sont intervenues ont-elles été associées ? Quelles conséquences aura l'extension des horaires d'ouverture le soir sur le personnel mobilisé ? Quels personnels seront mobilisés dans notre arrondissement ? Je vous remercie par avance pour vos réponses. Au vu des réserves exprimées, le groupe communiste et citoyen s'abstiendra ce soir sur cette délibération.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Rocca pour vous répondre.”

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement :**

“Je vais vous répondre en deux temps. D'abord sur la question de l'évaluation. Effectivement, j'entends et vous avez tout à fait raison d'exiger en toute transparence une évaluation qualitative. Pour autant, c'est vrai que quand on ouvre une cour dans un arrondissement sur quelques semaines, l'évaluation qui en est faite n'est que partielle et a besoin d'être agrégée au niveau parisien, travail qui est en cours au niveau des services centraux de la DASCO avec les retours des différentes CASVP. Il a semblé

important au niveau de la mairie centrale, au cabinet de Patrick Bloche, c'était aussi une volonté très forte de la maire de Paris, Anne Hidalgo, compte tenu de la durée dans le temps de la crise sanitaire, comme je le disais tout à l'heure, de permettre de mettre à disposition plus rapidement plus d'espaces de plein air, d'activités sécurisées, mais on en reparlera par rapport à ce que vous évoquiez sur les contraintes Vigipirate. Les cours d'école sont quand même des espaces qui sont relativement sécurisés, d'autant que nous avons un système de gardiennage, ce qui permet d'avoir en hyperproximité plus de lieux d'activités de plein air pour toutes les générations. Il y a eu la volonté d'étendre le dispositif en même temps que se conduit, est en train de s'établir au niveau parisien une évaluation qualitative du dispositif, évaluation qualitative qui aura aussi une dimension chiffrée, comme vous le disiez, madame Atlan-Tapiero. Pourquoi ? Comme je le disais tout à l'heure, il y a eu un appel à projets visant à faire intervenir des associations et, là aussi, on le voit, c'est important que nous puissions avoir un recul sur le coût de ce dispositif. Je dois dire que dans l'appel à projets, les associations de proximité y sont pour l'instant encore assez peu nombreuses, mais il va y avoir un deuxième appel à projets fin juin et j'espère que les associations du 12<sup>ème</sup> y répondront encore plus massivement, et c'est aussi notre responsabilité d'élus de participer à faire connaître ce dispositif. Nous avons des associations citoyennes impliquées qui ne font pas des devis pour des activités au-delà du raisonnable, contrairement à d'autres arrondissements. Je crois que dans le 12<sup>ème</sup>, il y a une perception assez fine de l'intérêt citoyen, presque civique, d'avoir un tel dispositif, raison pour laquelle je suis assez étonnée – et nous avons eu l'occasion d'évoquer toutes les questions posées par madame Comushian sur le gardiennage, le nettoyage, l'attention importante de la ville de Paris à la qualité des personnes mises pour assurer la sécurité, mais aussi par rapport aux personnes qui assurent le nettoyage des espaces le samedi avant le retour des élèves à l'école – que l'on soit encore dans une position presque de principe. J'entends vos questions et, soyez-en assurés, dès que nous aurons une évaluation parisienne complète qui permettra d'en tirer toutes les leçons, elle sera communiquée en toute transparence à cette assemblée."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Je vous remercie. Je donne la parole à madame Atlan-Tapiero."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre réponse. Je n'arrive pas à me satisfaire, même si le conseil d'arrondissement est une instance consultative, du fait que vous preniez des décisions le 15 mai que vous voudriez nous faire voter le 18. C'est totalement inacceptable et c'est faire fi, non seulement de l'opposition, mais aussi de votre majorité puisque visiblement, madame Comushian n'était pas plus au courant que nous. Je pense que nous avons tous été logés à la même enseigne. Je trouve cela parfaitement inacceptable. En conséquence de quoi, je vais modifier notre position de vote que j'avais annoncée dans notre questionnaire et nous allons voter contre cette délibération, puisqu'on nous prend pour des imbéciles. Nous ne pouvons pas être d'accord. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Je mets cette délibération aux voix. Qui vote contre ? L’ensemble des élus Changer Paris. Qui s’abstient ? L’ensemble des élus communistes. Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....21
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....05
- Nombre d’abstentions :.....03

(DELIB 12-2021-071 AVIS)

\*\*\*



**- DASES 20210031 : Subventions d'un montant de 490 000 euros et conventions avec vingt-huit associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.**

**Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteure :**

“Bonjour à tous. Cette délibération est relative à l'inclusion numérique. En 2016, il y avait déjà eu une stratégie de l'inclusion numérique à destination des personnes notamment défavorisées qui avait été passée avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et les missions locales. On peut dire que la crise que nous avons traversée, que nous traversons encore, a aggravé et a confirmé cette fracture numérique. En mai 2021, il y a un renouvellement de la stratégie sur cette inclusion numérique pour le deuxième trimestre 2021. Il s'agit d'une délibération globale qui attribue des financements pour des associations dans tout Paris. Concernant notre arrondissement, c'est une convention annuelle avec une association que tout le monde connaît qui est située avenue Daumesnil pour 32 000 euros, qui est l'association PIMMS, qui est une structure de médiation sociale qui vise notamment, mais pas que, à aider les habitants dans leurs démarches administratives. Et cette association s'est engagée à mettre en œuvre le projet PANDA, qui a pour objectif d'accompagner et de former les publics éloignés du numérique dans leurs démarches administratives. Elle travaille également dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Je précise que cette subvention accordée par la ville, c'est 24 % du coût des deux projets de l'association, le projet du 12<sup>ème</sup> arrondissement et le projet dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Montandon, vous avez demandé la parole sur cette délibération.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“En effet, j'ai lu avec beaucoup d'attention cette délibération. Les dispositifs présentés dans cette délibération semblent souvent manquer de synergie. D'un côté, il y a la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique qui s'appuie sur cinq réseaux locaux d'acteurs, d'après ce que j'ai compris, et de l'autre côté, il y a eu deux appels à projets. Vous mentionnez notamment un travail de renouvellement de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui aura lieu au second semestre 2021. Je voulais savoir quelles étaient les parties prenantes de ce travail car elles ne sont pas mentionnées dans les délibérations. Je voulais savoir si un bilan allait être effectif et s'il allait nous être présenté, car il serait en effet souhaitable d'avoir un bilan des actions menées avant d'effectuer un renouvellement. Ensuite, comme je vous le disais, il apparaît dans cette délibération qu'elle manque d'harmonisation, de structuration et de visibilité. On se penche sur les associations qui agissent dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Vous avez mentionné le PIMMS, que tout le monde connaît, mais il y a aussi l'association « Cyber Écrivain Public », qui a aussi son unique bureau dans le PIMMS. J'aurais voulu savoir les interactions qu'il pouvait y avoir entre les deux. Il y a aussi une autre association qui mentionnait avoir un champ d'action dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, c'est Les Astroliens, qui est apparemment chargée de la formation d'aidants numériques. C'est quelque chose d'essentiel, car, dans la chaîne de formation, et notamment d'action de l'inclusion numérique, il faut former des aidants. Ces formations ont-elles lieu auprès du PIMMS, d'autres associations du 12<sup>ème</sup>? Je vous avoue que j'ai du mal à voir les interactions qu'il

peut y avoir entre toutes. Je ne sais pas si vous pourrez répondre aux questions concernant le 12<sup>ème</sup>, mais sachez que nous sommes très favorables aux dispositifs qui permettent l'inclusion numérique. C'est pour cela que nous voterons pour cette délibération, mais nous trouvons que l'action parisienne est peu visible et un peu à la traîne. Je ne vois pas d'expérimentation, par exemple, avec les bailleurs sociaux, qui sont une véritable porte d'entrée vers des publics demandeurs et qui peuvent mettre en place, par exemple, des clubs de résidence, parce qu'à la lecture des différentes fiches des associations, vous parlez d'un public migrant ou jeune, mais je pense qu'il faut l'élargir et que, dans les ensembles sociaux, grâce à la formation de clubs, on pourrait détecter des personnes qui auraient besoin de cette aide-là. Il y a aussi des personnes qui sont SDF. Par exemple, je ne vois pas d'interaction avec des structures d'accueil de personnes fragiles telles que La Bagagerie, dont le public a justement besoin d'un rebond dans le monde du travail et aussi de domiciliation numérique. Voilà plusieurs pistes qui nous semblent intéressantes, mais je voulais avoir votre vision. Je ne sais pas si vous pouvez me la donner au niveau de Paris, mais au moins au niveau du 12<sup>ème</sup>, pour savoir les interactions qu'il peut y avoir sur cette stratégie d'inclusion numérique. Merci."

**Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Rapidement, effectivement, il y aura un bilan de la stratégie parisienne qui avait été votée en 2016. Les cinq acteurs que vous mentionnez, c'est effectivement les grands acteurs qui travaillent sur des problématiques d'inclusion que sont la CAF, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie, les missions locales. Face à la crise qui s'est déclenchée, ma collègue Léa Filoche, qui est en charge de ces questions au niveau parisien, a décidé, en lien avec les acteurs locaux, de renforcer cette stratégie pour l'inclusion numérique de manière à renforcer les actions. Bien évidemment, cette subvention est accordée au PIMMS pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement pour une action qui est une action bien spécifique, que je vous ai listée. Parallèlement, puisque la délibération propose des financements pour le PIMMS pour des actions qui favorisent l'inclusion sociale, le PIMMS travaille bien évidemment avec les autres acteurs de l'arrondissement que vous avez cités. Ce n'est pas une action déconnectée du reste des associations de l'arrondissement. D'ailleurs, beaucoup travaillent ensemble au même endroit. Ce sont des interactions quotidiennes. Là où je vous rejoins, c'est qu'il y a un travail à faire et sur lequel nous avons commencé à travailler, et vous avez raison de le mentionner, sur les personnes âgées ou les seniors qui sont éloignés des problématiques numériques et, on l'a vu encore pour les questions liées à la vaccination, qui ont eu des difficultés à pouvoir s'inscrire sur Doctolib. Via le conseil des seniors, ce sont des actions que nous allons aussi mener, développer, et je vous passerai les informations concernant le bilan de la stratégie 2016, mais je pense qu'il est facilement accessible à tous les élu.e.s parisiens."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Voulez-vous réagir, madame Montandon ?"

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Quand vous dites que c'est accessible, c'est quelque chose sur le site de la ville ?"

**Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Je ne pense pas que ce soit sur le site de la ville, mais je vais voir avec Léa Filoche. Moi, je l’ai lu. Quand je dis que c’est accessible, je ne pense pas que ce soit une information qui soit cachée et destinée uniquement aux élu.e.s qui ne sont pas de la majorité. Je vais m’en occuper et revenir vers vous.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Par rapport au groupe de travail, je ne me souviens plus comment c’était fait en 2016, je ne sais pas quels seront les acteurs sur la table de travail pour avancer, mais il y a des pistes de réflexion. Je sais aussi que la métropole du Grand Paris travaille beaucoup sur ce sujet-là, et notamment sur les portes d’entrée grâce aux bailleurs sociaux ou à d’autres organismes. Sachez que les élu.e.s de l’opposition, sur ces sujets-là, surtout quand on siège dans les commissions économie numérique, sont intéressés par ces sujets.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup, mesdames. Je mets cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Je ne vois pas de mains levées. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l’unanimité.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00
- Nombre d’abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-072 AVIS)

\*\*\*

**- DJS 20210087 : Subventions d'un montant de 49 000 euros à quatre associations parisiennes et signature d'un avenant proposant des activités à vélo.**

**M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteur :**

“Bonsoir à tous. La délibération que je vous présente est une convention d'objectifs dans la continuité d'un vote de 2020 avec le « Paris Cyclisme Olympique », qui est un club de cyclisme dans le 12<sup>ème</sup>, qui a son siège à La Cipale et qui a lancé à partir de 2019, et je salue le travail de Fadila Taïeb à l'époque qui était adjointe aux sports, l'apprentissage du savoir rouler dans les écoles du 12<sup>ème</sup>. Cette subvention de 40 000 euros prend en compte l'évolution du club sur ce dispositif qui intervient dans les écoles du 12<sup>ème</sup>. Rappeler que ce club a actuellement 200 licenciés, qu'il est axé sur la formation, sur le haut niveau puisque l'équipe première cycliste évolue en division nationale et que c'est le premier club cycliste de la région parisienne qui compte 200 licenciés à ce jour. Sur le savoir rouler, sur cette année, le PCO est intervenu dans trois écoles du 12<sup>ème</sup>, notamment l'école de Lamoricière dans les classes de CM1 et CM2. Ils ont touché 80 élèves de Lamoricière. Puis, l'école de la rue de Charenton, à côté de la place de la Bastille, où ils ont touché deux classes de CM1 de CM2 de 75 élèves. Et actuellement, ils sont à Gerty Archimède et touchent deux classes de CM2, c'est-à-dire 42 élèves. C'était d'ailleurs à Gerty Archimède que le dispositif était né. Le 12<sup>ème</sup> arrondissement est l'arrondissement pilote de ce dispositif. Nous avons eu le plaisir, avec les adjoints concernés et la maire, d'accueillir la ministre des Sports et le ministre de l'Éducation en septembre sur ce dispositif qui va devenir un dispositif obligatoire à partir de 2022 et qui va aussi être obligatoire pour l'entrée en sixième, comme le savoir nager, et nous avons notamment aujourd'hui le collège et lycée Paul Valéry qui va développer ce dispositif. Je suis à votre disposition pour plus de questions.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier, vous avez demandé la parole sur cette délibération.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Je vous rassure, nous allons voter favorablement cette délibération. Nous nous sommes inscrits pour mettre en valeur l'association « Paris Cyclisme Olympique », comme l'a rappelé monsieur Bonnet, à La Cipale, on peut même dire Jacques Anquetil, c'est vous qui aviez présenté d'ailleurs cette nouvelle dénomination de ce monument historique qui a accueilli plusieurs arrivées du Tour de France. C'est là où je voulais en venir : j'étais heureux qu'on soutienne des associations cyclistes sportives, parce qu'avec certaines déclarations contre le Tour de France, j'ai eu un doute, donc je me réjouis que votre mairie soutienne encore le sport cycliste. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Je suis ravie que vous soyez rassuré. Vous connaissez mon amour pour la petite reine. Monsieur Bonnet, si vous souhaitez conclure. Sinon, je mets cette délibération au vote.”

**M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Juste un mot sur La Cipale. C’est un lieu qui est occupé aujourd’hui par le Paris Cyclisme Olympique, qui est un lieu aussi où il y a un restaurant. Nous aurons à décider d’une reconduction de la convention d’objectifs avec ce restaurant en 2024. Nous avons deux clubs de rugby, le club du PUC et le rugby à XIII Charenton qui jouent à La Cipale. Nous avons la volonté de faire revivre ce site qui est dédié aux courses sur piste, et qui était le premier vélodrome qui a accueilli les premiers JO à deux reprises, d’abord en 1919 puis en 1924, et qui sera un site olympique pour les 100 ans des Jeux de 2024. Nous avons un petit sujet à analyser dans les années à venir, c’est comment on fait revivre ce site qui est aussi à rénover, parce qu’on a une structure qui date d’Eiffel, qui a été construite sur les travaux d’Eiffel et qui nécessite des travaux de sécurisation. Pour revenir au restaurant, c’est un restaurant un peu déconnecté des activités vélo. On aura à réfléchir, au moment de la convention d’occupation, du devenir de ce restaurant. Voilà pour élargir un peu la discussion.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Je mets cette délibération au vote. Qui vote contre? Qui s’abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l’unanimité. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00
- Nombre d’abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-073 AVIS)

\*\*\*

**- DLH 20210090 : Réitération des garanties d'emprunt par la ville de Paris, finançant diverses opérations de logement social par Paris habitat.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Je tâcherai d'être beaucoup plus courte que ces deux minutes. Simplement pour vous dire qu'il s'agit d'une délibération financière et technique permettant de renouveler la garantie d'emprunt accordée par la ville de Paris à Paris Habitat dans le cadre du financement d'opération déjà délibéré en 2019. Pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement, le montage financier du groupe Wattignies est concerné, expliquant l'inscription de la délibération au conseil de ce soir sans que cela n'ait la moindre conséquence sur l'opération en tant que telle. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Effectivement, vous avez fait œuvre d'une grande efficacité. Je vous remercie. Madame Montandon, vous avez demandé la parole.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Je voulais rappeler que cette délibération était rattachée à une opération de conventionnement. À notre habitude, c'est quelque chose que nous dénonçons, parce que, pour nous, dans une telle opération, il n'y a aucun logement créé car c'est une passation d'écriture qui consiste à comptabiliser les logements libres en logements sociaux SRU. En revanche, à l'époque, ce conventionnement, qui concernait dans sa globalité 2 155 logements, avait engendré un total de plus de 46 millions d'euros. Là aussi, vous savez que nous dénonçons ce procédé qui consiste à enregistrer à l'avance les loyers sur une cinquantaine d'années et de les comptabiliser pour les budgets en cours. Au-delà de cela, j'avais une question complémentaire. Lorsqu'il y avait eu le débat en 2019 sur cette délibération, il avait été annoncé que cette opération permettrait un effort particulier qui serait fait par la majorité pour attribuer les logements à du personnel de l'AP-HP. Je voulais savoir si vous aviez obtenu les garanties nécessaires pour que les personnels de l'AP-HP puissent être favorisés pour l'accession à un logement social sur cet espace qui concernait dans le 12<sup>ème</sup> l'espace Wattignies. Je crois qu'il y avait à peu près, de mémoire, 144 logements. Je voulais savoir quelles garanties avaient été obtenues de la mairie du 12<sup>ème</sup> pour flécher ces logements vers le personnel soignant. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Slama pour vous répondre.”

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Sur ce groupe Wattignies, situé 48 rue de Wattignies, 44 rue des Meuniers, on est plutôt sur 114 logements. S'agissant du conventionnement, vous avez l'habitude de nous dire que le conventionnement n'est qu'un simple artifice, mais non. Loin de là. C'est loin d'être un simple artifice servant la politique des chiffres de la ville de Paris en matière de logement social. Pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit, je vous

rappelle que le conventionnement consiste à faire basculer des logements existants du parc libre vers le parc social. Le conventionnement a des objectifs nobles et nous permet de sécuriser les publics déjà en place dans ces logements et d'attribuer ces logements en toute sérénité, en toute équité et en toute transparence au départ de ceux-ci dans le cadre du système d'attribution parisien visant à renforcer l'égalité des chances dans l'habitat. Il constitue également, cette question du conventionnement, un puissant levier de financement des opérations de réhabilitation des immeubles du parc social, ce qui signifie une amélioration sensible du cadre de vie et de la qualité de l'habitat des locataires, une diminution de leurs factures énergétiques et un confort accru. D'ailleurs, ces travaux d'envergure ne pourraient pas être menés autrement, plus encore suite à la politique menée par le gouvernement actuel et ses conséquences sur les fonds propres des bailleurs sociaux. C'est le cas d'ailleurs pour ce groupe Wattignies, qui va faire l'objet de travaux de réhabilitation, d'amélioration des espaces extérieurs, des parties communes, mais aussi dans des logements, de normes électriques en particulier. S'agissant de l'AP-HP, j'y reviendrai plus tard dans ce conseil d'arrondissement, mais il nous paraît très important de favoriser un certain nombre de publics dans l'accès au logement social, et bien évidemment, le personnel soignant en fait partie. C'est pour cela que, depuis quelques années maintenant, avant même la crise sanitaire, nous travaillons à améliorer leur insertion dans le parc social parisien. En l'occurrence, sur ce groupe-là, il y a déjà des gens dans les logements. C'est seulement à la libération des logements par ceux qui partiraient de leur plein gré que nous pourrions attribuer des logements aux personnels de l'AP-HP. Mais sachez que nous y travaillons avec intérêt. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Vouliez-vous réagir, madame Montandon ?"

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Oui, je voulais spécifier à madame Slama que quand je parle d'artifice, c'est au niveau des loyers capitalisés. Je parle d'artifice comptable effet parce que vous utilisez des loyers à venir pour boucler un budget qui, souvent, n'arriverait pas à être bouclé sans ces 300 millions d'euros, à peu près, annuels au niveau de tout Paris. L'artifice comptable est sur les loyers capitalisés. En ce qui concerne le transfert de logements du parc libre en SRU, je rappelle que cela ne crée aucun nouveau logement et que c'était souvent un parc libre qui était à destination de la classe moyenne. Et des opérations de la sorte se font souvent au détriment de la classe moyenne. En ce qui concerne les garanties sur le personnel soignant, je suis revenue dessus, et je vous invite à lire le compte rendu, madame Komitès s'était beaucoup engagée sur le fait qu'il y aurait un gros fléchage fait sur l'AP-HP... Aujourd'hui, je trouve que vous parlez beaucoup de généralités. Vous dites que les soignants font partie des publics prioritaires. C'est vrai qu'on l'appelle tous de nos vœux. Mais j'avais cru comprendre que, sur cette opération, il y aurait un effort particulier et peut-être des conventions avec l'AP-HP. Là, je vois dans votre réponse qu'il y a peut-être un effet d'annonce qui n'est pas forcément suivi par des faits concrets. Voilà. Merci. N'ayant pas eu de réponse et étant donné qu'il s'agit d'un conventionnement avec loyers capitalisés, nous resterons cohérents par rapport au vote que nous avons fait sur la DLH précédente en 2019, mais nous serons vigilants parce qu'en effet, nous souhaiterions que les attributions se fassent conformément à ce qui avait été annoncé en 2019. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Je n'ai pas compris si vous votez contre ou si vous vous abstenez.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Nous votons contre.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? L'ensemble des élus Changer Paris. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....05
- Nombre d'abstentions : .....00

(DELIB 12-2021-074 AVIS)

\*\*\*



**- DU 20210064 : Vente à Aximo de seize lots de copropriété au 24 rue La Bruyère, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement et au 151 rue de Picpus dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, pour réaliser des logements locatifs sociaux.**

**Mme Eléonore Slama et M. Nicolas Rouveau, adjoint.e.s à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller.ère.s d'arrondissement, rapporteur.e.s**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“La ville de Paris poursuit depuis plusieurs années déjà une politique d'action foncière de grande envergure pour atteindre d'ambitieux objectifs en termes de production de logements sociaux. La ville renforce son action en utilisant les moyens qui lui sont offerts pour créer des logements sociaux dans le diffus. Dans ce cadre, elle est amenée à céder des lots acquis par voie de préemption en mars dernier. L'adresse concernée est le 151 rue de Picpus, 20 rue Ernest Lacoste. Il s'agit de neuf lots correspondants à deux logements, six caves et un local d'activité. Cette acquisition concernant des lots dans le diffus, il est donc proposé qu'ils soient cédés, transférés à Aximo, qui est une filiale de Paris Habitat spécialisée dans la gestion de logements en copropriété et qui dispose d'une expertise particulière en la matière. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier, vous avez demandé la parole.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Mes chers collègues. madame Slama, vous venez de le résumer, cela concerne un immeuble dans le 12<sup>ème</sup>. Vous auriez pu préciser qu'il s'agit d'un bel immeuble haussmannien, qui est situé à l'angle de la rue Lacoste et de la rue de Picpus, pour neuf lots, mais cela correspond à deux logements, six caves et un local d'activité. Vous auriez pu préciser le coût d'achat qui est de 1,2 million d'euros et il nous est demandé aujourd'hui d'accepter la cession de ces lots à Aximo pour un montant de 672 000 euros et des poussières. Vous ne serez pas surpris de notre position de vote défavorable pour au moins quatre raisons. Premièrement, nous sommes opposés à votre politique de préemption dans le diffus dans les copropriétés. Vous savez, je n'ai pas besoin de résumer notre position. En un mot, cette politique joue le jeu d'un marché immobilier à la hausse et nous la trouvons incohérente. Deuxièmement, cette acquisition est à 120 mètres du boulevard Poniatowski dans un quartier qui ne manque pas de logements sociaux. Cette délibération confirme une forme de sectorisation du 12<sup>ème</sup> arrondissement en partie plus sociale ou très sociale et nous regrettons ces choix, parce que cela nuit à la mixité du 12<sup>ème</sup> arrondissement qui fait son charme. Troisièmement, cette délibération n'émettait pas d'objection, mais précisait cependant qu'elle n'émettait pas d'objection si la ville de Paris « était en mesure de justifier une réduction consentie sur le prix du bien ». Je sais déjà que madame Slama va nous expliquer que vous êtes des supers négociateurs, qu'il n'y a aucun problème et que vous avez tout fait pour avoir le meilleur prix. Mais on ne peut pas vous croire. On n'a pas les éléments pour pouvoir se prononcer de manière éclairée sur cette délibération. Pour cette troisième raison, nous manquons d'éléments pour savoir s'il y a eu des efforts sur le prix. Enfin, quatrièmement, et je m'arrête là pour le moment, je m'étonne de l'opération. On a uniquement deux logements. Il y a aussi un local commercial. Pourquoi? Je suis très

réservé sur la gestion des locaux commerciaux par des bailleurs sociaux. Ensuite, on a six caves. Je veux bien qu'il y ait des caves liées à ces logements, une cave liée au bailleur. Mais pourquoi acheter des caves et les revendre à un bailleur social? Je me pose des questions. J'espère que cela ne correspond pas à la communication qu'a pu faire monsieur Grégoire sur une politique d'achat et de construire des logements dans des lieux atypiques. J'espère que nous n'allons pas recréer des logements dans les caves, comme le dénonçait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle Victor Hugo. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup."

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Monsieur Seingier, madame Montandon, vous êtes opposés au conventionnement. Vous êtes opposés au droit de préemption. Il serait peut-être plus simple de dire que vous êtes opposés à la création de nouveaux logements sociaux. Cela irait plus vite. Le droit de préemption urbain renforcé est un outil utile. C'est un outil indispensable dans le cadre que nous connaissons, qui permet une vraie mixité de palier que vous semblez appeler de vos vœux. Il ne s'agit pas de faire des logements dans les caves que vous citez, mais si des caves sont liées aux logements, quand on achète les logements, les caves vont avec. En général, c'est ce qu'il se passe. J'ai du mal à comprendre vos interrogations quant à la gestion des locaux commerciaux par des bailleurs sociaux. Il faudra qu'on en discute parce que je ne vois pas où vous voulez en venir. Je pense que les bailleurs sociaux font un très bon travail de ce point de vue-là. Plus généralement, sur la question du droit de préemption, on a ce débat régulièrement dans le cadre de cette assemblée. Je pense que nous pouvons conclure que nous ne sommes absolument pas d'accord sur le fond. Je ne peux que le regretter. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je pense que sur les baux commerciaux, ceux qui y sont actuellement sont absolument ravis, puisque nous leur avons fait beaucoup de facilités pendant cette période de crise. Monsieur Rouveau a demandé une explication de vote. Je vous laisse la parole pour une minute."

**M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci. Je vais aller dans le même sens qu'Eléonore Slama. Vous nous demandez de ne pas faire de logements sociaux dans le diffus, vous nous demandez aussi, sur les grands projets urbains, de ne pas faire de logements sociaux, donc attention, on va commencer à croire que vous êtes vraiment contre le logement social. Pourtant, le 12<sup>ème</sup> est encore en deçà des objectifs des 25 %, et même des 30 % demandés par la fondation Abbé Pierre. On a besoin de ces logements sociaux dans l'arrondissement et dans Paris, et de faire du logement social dans le diffus permet cette mixité sociale dont on a besoin. Je ne reviendrai pas sur les locaux commerciaux. Nous nous battons effectivement pendant toute la mandature pour maintenir ces commerces de proximité. C'est avec joie qu'on peut garder un local commercial à cet endroit-là, dans la rue de Picpus, qui

en manque. Nous voterons donc pour cette délibération, le groupe des élu.e.s écologistes.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier, souhaitez-vous réagir ?”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Très rapidement. Ceux qui nous écoutent sauront faire la part des choses. Évidemment, nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous sommes pour la construction de logement social et pas des déconventionnements ou des achats dans le diffus. Sur les commerces, là encore, je pense que vous allez jouer le jeu de l'augmentation des prix en préemptant des locaux commerciaux. Sur le reste, je crois que j'ai suffisamment développé notre position de vote.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Il faudra m'expliquer où je vais construire dans le 12<sup>ème</sup>, puisque ce n'est pas les friches qui sont disponibles actuellement. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les cinq élu.e.s Changer Paris. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée et je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'inscriptions. Conformément au règlement intérieur, je mets donc aux voix en une seule fois l'ensemble des délibérations n'ayant pas fait l'objet de demandes de prise de parole en amont de notre séance.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie, l'ensemble des délibérations concernées sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle à présent l'examen des vœux déposés par les membres du conseil d'arrondissement.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....05
- Nombre d'abstentions : .....00

(DELIB 12-2021-075 AVIS)

\*\*\*

**Vote global des délibérations :**

- **DAC 20210009** : Subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 euros et convention avec le centre du "Théâtre de l'Opprimé" – Augusto Boal, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-076 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20210010** : Subventions de fonctionnement d'un montant de 1076 000 euros, avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse.

(DELIB 12-2021-077 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20210023** : Subvention d'un montant de 128 000 euros et avenant à convention avec l'association "La Maison ouverte" pour le Théâtre Dunois, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et le "Théâtre Astral", dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-078 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20210022** : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement d'un montant de 33 180 euros, subventions d'équipement d'un montant de 168 015 euros et subventions pour travaux d'un montant de 506 831 euros.

(DELIB 12-2021-079 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20210030** : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 d'un montant de 97142,90 euros au titre du fonds commun départemental des services d'hébergement.

(DELIB 12-2021-080 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20210084** : Subvention d'un montant de 34 138 euros à trois collèges au titre du budget participatif parisien du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, édition 2019.

(DELIB 12-2021-081 AVIS)

\*\*\*

- **DASES 20210109** : Subventions d'un montant de 16 200 euros à deux associations pour leurs actions dans le cadre du mois parisien du handicap 2021.

(DELIB 12-2021-082 AVIS)

\*\*\*

- **DDCT 20210024** : Subventions d'un montant de 160 000 euros à trente-deux associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

(DELIB 12-2021-083 AVIS)

\*\*\*

- **DDCT 20210027** : Subvention d'un montant de 126 000 euros à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français.

(DELIB 12-2021-084 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20210068** : Subvention d'un montant de 58 337 euros, avenant n° 6 à l'association "Origami" pour la halte-garderie, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-085 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20210123** : Subventions d'un montant de 162150 euros, conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.

(DELIB 12-2021-086 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20210132** : Subvention d'un montant de 69 865 euros et avenant n° 5 avec l'association "Les Pieds Tendres" pour sa crèche parentale "Les Pieds Tendres" dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-087 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20210167** : Subvention d'un montant de 120 923 euros et avenant n° 6 avec l'association "Le Moulin Bleu", dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour son établissement d'accueil de la petite enfance crèche parentale.

(DELIB 12-2021-088 AVIS)

\*\*\*

- **DPSP 20210001** : Subventions d'un montant de 308 648 euros et conventions à douze associations et "SCIC" dans le cadre du dispositif ville vie vacances au titre de l'année 2021.

(DELIB 12-2021-089 AVIS)

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....00
- Nombre d'abstentions : .....00

**- VCEU 122021-015 : Vœu relatif à la rénovation thermique dans le parc social, présenté par Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Considérant les rénovations thermiques des logements sociaux et la communication présentée lors de la conférence-débat du mercredi 5 mai dernier sur l'accélération de la rénovation thermique des logements sociaux au pavillon de l'Arsenal par l'exécutif parisien, les représentants des bailleurs sociaux et des équipes d'architectes ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris à l'égard des bailleurs sociaux en lien avec les équipes de Maîtrise d'œuvre en vue d'un processus de concertation avec les locataires par une étude individualisée pour chaque logement en fonction des usages de chaque habitant ;

Considérant l'étude personnalisée de chaque appartement permettant un agencement au cas par cas comme le choix des cloisons, le cheminement des tuyaux de ventilation et avec la réalisation de plan de chaque unité sous logiciel de modélisation ;

Considérant la prise de conscience des acteurs de la rénovation thermique de la nécessité, sur les chantiers en site occupé, « d'embarquer » les locataires dans le projet de rénovation de leur habitat afin d'optimiser et d'anticiper au mieux les travaux et éviter un allongement des délais et des coûts ;

Considérant la rénovation de la résidence Lefebure-Soult (porte Dorée) dont l'amicale de locataires déplore un manque de concertation et dont certains agencements vont dégrader leur cadre de vie ;

Considérant que l'amicale de locataires Lefebure-Soult a signalé à plusieurs reprises des stockages de sacs de gravas qui pourraient contenir de l'amiante, posés à même le sol sur de simples palettes sans protection suffisante, et qu'aucune information relative à la gestion de l'amiante ne leur a été communiquée ;

Considérant qu'un manque de précaution et d'information dans la gestion du désamiantage et de la manipulation de l'amiante et des gravats peut représenter une mise en danger des résidents et des ouvriers.

**Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris du 12<sup>ème</sup> émettent le vœu :**

- **Que la résidence Lefebure-Soult (porte Dorée) et l'ensemble des résidences du parc social du 12<sup>ème</sup> arrondissement qui sont en rénovation thermique puissent bénéficier du processus personnalisé dans chaque logement rénové afin d'optimiser les travaux et respecter les usages des locataires ;**
- **Que des précautions supplémentaires soient prises dans la gestion du désamiantage et que le protocole renforcé soit communiqué aux locataires de la résidence Lefebure-Soult (porte Dorée).**

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“J’ai été très attentive à une conférence-débat qui a eu lieu le 5 mai dernier sur l’accélération de la rénovation thermique des logements sociaux au pavillon de l’Arsenal. En effet, il était mentionné par les différents intervenants, c’était les bailleurs sociaux, l’exécutif, des groupements d’architectes, que l’étude personnalisée de chaque appartement permettant un agencement au cas par cas était de plus en plus réalisé. Ils nous montraient plusieurs résidences dans lesquelles cela avait été effectué. En effet, tous ces intervenants insistaient sur la prise de conscience des acteurs de la rénovation thermique sur la nécessité sur les chantiers en site occupé d’« embarquer », et j’ai mis ce terme entre guillemets parce que cela revenait souvent dans les interventions des différentes personnes, les locataires dans le projet de rénovation de leur habitat afin d’optimiser et d’anticiper au mieux les travaux et éviter un allongement des délais et des coûts. Quand j’entendais ce débat, je trouvais qu’il y avait un grand décalage entre ce qui était annoncé en termes de communication de la ville et la réalité lorsqu’on rencontre certaines associations ou amicales de locataires ou certains habitants du parc social, qui connaissent actuellement des travaux ou vont connaître bientôt des travaux de rénovation thermique et qui sont surpris par des travaux qui sont parfois très intrusifs chez eux et qui ont manqué de personnalisation en fonction des différents usages qu’ils pouvaient avoir de leur habitation. Là, il y avait vraiment un décalage entre la communication et le vécu, notamment je fais référence à la résidence Lefebure-Soult à la porte Dorée. En effet, l’amicale de locataires est très demandeuse d’un certain dialogue et d’une personnalisation. Mais c’est aussi une résidence dans laquelle l’amicale de locataires a déploré un manque de concertation, pas simplement sur les agencements, mais aussi sur le traitement de l’amiante. Ils ont déploré et signalé à plusieurs reprises des stockages de sacs de gravats qui pourraient contenir de l’amiante, qui sont posés à même le sol sur de simples palettes sans protection. Ils déplorent le manque d’informations relatives à cette gestion de l’amiante. Donc, pour toutes ces raisons, nous vous demandons que la résidence Lefebure-Soult et l’ensemble des résidences du parc social du 12<sup>ème</sup> arrondissement qui sont concernées par des rénovations thermiques puissent bénéficier du processus personnalisé dans chaque logement rénové afin d’optimiser les travaux et respecter les usages des locataires. Vous savez en effet que lorsqu’on embarque les locataires dans les projets, il y a moins de coûts et de délais puisqu’en principe, ils adhèrent au projet proposé et aussi que des précautions supplémentaires soient prises dans la gestion du désavantage et que le protocole renforcé soit communiqué aux locataires de la résidence Lefebure-Soult de la porte Dorée. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris:**

“Je vous remercie. Je vais laisser la parole à madame Slama.”

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d’arrondissement :**

“Merci beaucoup. Déjà, permettez-moi de rappeler que ces rénovations thermiques sont rendues possibles par l’action résolument volontariste de la majorité politique à laquelle j’appartiens. Elles ne vont nullement de soi et on constate d’ailleurs fort bien quand on regarde ce qui se pratique ailleurs, par exemple au niveau de la région Île-de-France, qu’il s’agit bien de choix politiques et je suis fière que Paris se soit engagée depuis plusieurs années maintenant dans la rénovation de son parc social. Bien sûr, le

12<sup>ème</sup> arrondissement prend toute sa part dans cet engagement puisque de nombreux ensembles du parc social sont ou seront en réhabilitation au cours de ce mandat. S'agissant de la résidence Lefebure-Soult, immeuble des années 30, nous y réalisons une réhabilitation plan climat qui représente un investissement conséquent de 19 millions d'euros, soit plus de 41000 euros par logement. C'est loin d'être anecdotique. D'ailleurs, je sais que les habitants sont sensibles aux efforts faits et sont favorables aux travaux réalisés. Tout n'est pourtant pas idéal, je le conçois et je le reconnais. Des travaux engendrent en effet des nuisances, des difficultés et notre rôle avec le bailleur est de les minimiser au maximum. Nous y veillons. Pour votre information, dès octobre 2019, j'ai reçu l'amicale Lefebure-Soult avec le bailleur Élogie-Siemp pour dialoguer sur les futurs travaux de cette résidence et programmer une réunion d'information et de concertation à destination de tous les locataires. La crise sanitaire de 2020 n'a malheureusement pas permis la tenue de cette réunion, mais des entretiens individuels ont pu être organisés. En janvier 2021, j'ai à nouveau rencontré l'amicale Lefebure-Soult, cette fois-ci avec madame la maire, pour faire un point sur les travaux à venir. Il était important pour nous de dialoguer avec les locataires de cet ensemble, comme nous le faisons à chaque fois, pour autant les difficultés, les craintes, expliquer notre politique volontariste, pour améliorer la qualité de l'habitat et, quand cela est nécessaire, comme c'est le cas ici dans cette résidence, jouer le rôle de médiateur entre le bailleur et certains résidents. Des états des lieux individualisés ont été organisés par le bailleur afin de prendre en compte les spécificités de chaque logement et d'ajuster le cas échéant les plans des travaux. Deux réunions d'information par la suite ont été organisées avec l'ensemble des locataires concernés en ma présence le 11 mars et le 6 mai derniers pour présenter en détail le calendrier des travaux et les impacts de ceux-ci sur le quotidien des locataires, mais surtout répondre aux questions. Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas attendu votre vœu pour suivre ces travaux complexes qui vont impacter fortement les locataires de ce groupe de plus de 460 logements. Nous connaissons les craintes et les réticences de certains, surtout quand ces travaux se font en milieu occupé et qu'ils vont inévitablement engendrer des nuisances. Nous réaffirmons ce soir notre souhait d'accompagner les locataires dans le suivi de tous les travaux de réhabilitation qui seront engagés au cours de cette mandature. Nous croyons en la nécessité d'une plus grande communication entre les parties prenantes que nous encourageons. Nous sommes associés à bon nombre d'échanges entre amicales et chargés d'opération. C'est d'ailleurs le cas pour cette résidence où le président de l'amicale nous met en copie de ses échanges avec le bailleur. Nous avons tout de suite réagi auprès du bailleur quand il s'inquiétait du stockage des gravats pouvant contenir de l'amiante. Le bailleur a répondu à l'amicale dans la journée, expliquant le protocole concernant l'évacuation des déchets d'amiante. Je vous informe que la conformité vis-à-vis de la réglementation a été confirmée par la maîtrise d'œuvre amiante et le coordinateur de sécurité, de protection et de sécurité du bailleur. Je suis, comme madame la maire, particulièrement attentive à ces mesures, car il est absolument hors de question de mettre en danger la santé des habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement. L'objet de votre vœu est de demander que la résidence Lefebure-Soult, et plus généralement l'ensemble des résidences du 12<sup>ème</sup> du parc social qui sont en rénovation thermique, puissent bénéficier d'un processus personnalisé afin d'optimiser les travaux et respecter les usages des locataires. Sachez que cela est déjà le cas. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, des états des lieux individualisés ont été organisés par le bailleur afin de prendre en compte les spécificités de chaque logement et d'ajuster le cas échéant les plans des travaux. De nombreux dispositifs sont également mis en place en ce sens pour prendre en compte au maximum les besoins des locataires : étude attentive des demandes et prestations individualisées, mises à



disposition d'appartements relais, etc. J'ai d'ailleurs reçu il y a quelques jours des remerciements d'une habitante de ce groupe qui a pu obtenir ce qu'elle souhaitait dans le cadre de cette réhabilitation. Si ces travaux entraînent des nuisances, que nous ne nions pas, à l'issue de ceux-ci, les locataires vont bénéficier d'une résidence entièrement réhabilitée avec un confort proche de celui auquel ils auraient pu prétendre dans un immeuble récent : VMC, réseaux fluides neufs, installations électriques conformes, parties communes rénovées. Les travaux engagés vont permettre de pérenniser ce patrimoine et de préserver sa grande qualité architecturale. Si je devais formuler un souhait sur ce sujet, ce serait peut-être celui que votre groupe politique, quand il est en responsabilité comme c'est le cas à cette heure au niveau de la région Île-de-France dont vous êtes une des membres, madame Montandon, que votre groupe investisse pour la rénovation énergétique du parc social et participe au financement de logements sociaux. Là, vous pourriez apporter réellement quelque chose pour les habitants du 12<sup>ème</sup>. Force est de constater que, malheureusement, il s'agit d'un vœu pieux. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Y a-t-il des explications de vote? Je ne vois pas de main levée. Monsieur Seingier."

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

"C'était madame Montandon, en fait."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Madame Montandon, désolée."

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Permettez-moi de répondre à madame Slama. Déjà, on doit vivre dans deux 12<sup>ème</sup> différents. Il doit y avoir deux dimensions, parce que je peux vous garantir que l'amicale de locataires que j'ai vue plusieurs fois ainsi que les habitants hors de cette amicale déplorent énormément votre façon de faire et même les réunions que vous avez. Si vous êtes en copie des mails, c'est souvent parce que vous n'y répondez pas et je peux vous dire que les gravats sont restés bien longtemps avant qu'il y ait une réponse. Si je dépose ce vœu, c'est parce que je relaie les inquiétudes des habitants dont vous faites vraiment un déni total des réalités. Je pense que ceux qui nous écoutent, et notamment si ces amicales ou ces habitants nous écoutent, ils doivent être effarés par vos propos. En ce qui concerne la politique de la région Île-de-France, c'est vrai que je n'aurai pas suffisamment le temps peut-être pour la développer, mais sachez qu'il y a plus de 180 000 Franciliens qui vivent dans des logements sociaux rénovés par la région. Donc, madame Slama, arrêtez. Ne profitez pas du conseil d'arrondissement pour faire de la politique régionale. Merci. On ne rénove pas simplement ce que vous avez laissé derrière vous à la région. Les lycées, je peux vous garantir que vous les avez laissés dans un état catastrophique. Là aussi, on les rénove."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“On attend Paul Valéry. Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix le vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote contre ? Il y a beaucoup de mains levées. J'attends que toutes les caméras soient ouvertes. Qui s'abstient ? Je ne vois aucune main levée. Qui ne prend pas part au vote ? Non plus. Le vœu est rejeté.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-090 VOEU)

Vœu rejeté

\*\*\*

**- VCEU 122021-016 : Vœu relatif aux animaux du Lac Daumesnil, présenté par Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Considérant que des mangeoires pour les animaux du lac Daumesnil ont été supprimées il y a plusieurs années – installées sur l'île de Bercy, elles permettaient de nourrir les animaux vivant autour du Lac ;

Considérant que les animaux du lac Daumesnil (les canards, les oies, les cygnes, etc.) ne sont pas assez «sauvages» pour trouver suffisamment de nourriture par eux-mêmes, notamment en période hivernale, critique pour les oiseaux qui consacrent leur énergie et leur temps à rechercher de la nourriture pour résister au froid ;

Considérant que, pendant la période hivernale, les graines et les insectes sont en quantité plus faible et que les jours plus courts laissent moins de temps aux animaux pour trouver leur ration quotidienne ;

Considérant que les canes sont beaucoup moins nombreuses que les canards mâles et que ce déséquilibre entraîne leur mort laissant ainsi des portées de canetons abandonnées et vouées à mourir sans intervention humaine ;

Considérant que les réintroductions précédentes de canes ont été soldées par un échec, les oiseaux s'étant ainsi envolés vers d'autres sites.

**Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris du 12<sup>ème</sup> demandent :**

- **que soient réinstallées des mangeoires ou un autre système pour apporter de la nourriture en quantité suffisante pour les oiseaux du Lac Daumesnil ;**
- **qu'une solution, telle que la taille des rémiges d'une aile du volatile (opération indolore à réitérer deux fois par an car les plumes repoussent), soit apportée pour rééquilibrer la population des canes et éviter ainsi les souffrances animales engendrées par le manque de nourriture, la mort des canes et l'abandon des canetons.**

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Je voulais attirer votre attention sur le fait que les oiseaux du lac Daumesnil souffrent d'un manque de nourriture. En effet, les oiseaux, notamment les canards, les oies et les cygnes, ne sont pas assez sauvages sur cet espace pour trouver suffisamment de nourriture par eux-mêmes, notamment pendant la période hivernale qui est une période critique parce que la recherche de nourriture est difficile et ils ont besoin de beaucoup d'énergie pour lutter contre le froid. Elle est difficile parce que les graines et les insectes sont en quantité plus faible, parce que les journées sont plus courtes et ne permettent pas aux oiseaux de trouver leur ration quotidienne. Avant, il y avait des mangeoires alimentées régulièrement par les gardes forestiers, mais elles ont été supprimées il y a six ou sept ans. Depuis, il a été constaté que les animaux ont faim. Il n'y a pas que ce problème-là non plus. Il y a aussi les canes qui sont en nombre inférieur

que les canards mâles, et ce déséquilibre entraîne souvent leur mort. Lorsqu'elles meurent, elles laissent souvent des portées de canetons laissés à l'abandon, voués à mourir s'il n'y a pas une intervention humaine. En raison de tout cela, nous vous demandons s'il est possible de réinstaller les mangeoires ou un autre système afin d'apporter de la nourriture en quantité suffisante pour les oiseaux du lac Daumesnil et de trouver une solution. Il y en a une qui n'était pas géniale, c'était l'éjointage, parce qu'il s'agit d'une mutilation des animaux, c'est-à-dire de mettre des canes avec un éjointage, mais c'est une mutilation donc ce n'est pas terrible. En revanche, il y a une solution alternative qui est la taille des rémiges d'une aile d'un volatile, qui est indolore et permet aux animaux de ne pas s'envoler vers d'autres sites, car c'est ce qui a été fait hélas dans le passé. Des canes ont été réintroduites, mais comme elles n'étaient pas éjointées, pour une bonne raison, elles sont parties sur d'autres sites et le déséquilibre entre femelles et mâles existe toujours et provoque les différentes problématiques que je vous ai données. Donc voilà, essayer peut-être ce procédé afin de rééquilibrer la population des canes et éviter ainsi des souffrances animales qui sont engendrées par le manque de nourriture, la mort des canes et l'abandon des canetons. Merci à vous."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Havet pour vous répondre."

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Merci. Nous sommes en effet très sensibles au bien-être des oiseaux du lac Daumesnil et j'ai à plusieurs reprises, notamment pendant la période de l'hiver, interrogé nos experts de la ville ainsi que les experts de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la LPO, à propos d'un éventuel manque de nourriture dont souffriraient les oiseaux. Il ressort à ce stade que ce manque de nourriture n'est pas avéré. Les oiseaux sont de manière générale capables de se nourrir seuls dans l'eau et sur nos pelouses. Très exceptionnellement et lors des périodes de grand froid et de gel, mais surtout en ce qui concerne les oiseaux de petite taille, afin de les aider à passer ces moments difficiles de l'hiver, on peut leur apporter une nourriture de qualité, des boules de graines variées et de graisse, et de l'eau, mais nous ne souhaitons pas le retour des mangeoires quotidiennes que vous mentionnez, qui étaient installées jusque dans les années 90, mais ensuite, cela a cessé. Nous sommes très attachés à ce que les animaux du bois conservent leur caractère sauvage autant que possible, au maximum, même si, en effet, ils vivent dans un espace très fréquenté et avec beaucoup de passage, d'êtres humains. On l'entend bien et nous sommes sensibles à ce contexte particulier. Ce qui nous semble vraiment prioritaire pour le bien-être des oiseaux du lac, c'est de sensibiliser sur les dangers de la nourriture avec du pain, parce que beaucoup de nourrisseurs et nourrisseuses en recherche d'un lien avec les animaux de cette manière sont pleins de bonne volonté et croient bien faire en donnant du pain aux oiseaux du lac. En réalité, c'est très mauvais pour eux. Dans certains cas, cela peut même les tuer et nous voulons faire connaître cela et informer davantage à ce sujet. Le système digestif des oiseaux de manière générale n'est pas adapté à l'ingestion de pain et ses dérivés, biscottes, etc. Le pain engendre des problèmes osseux qui peuvent engendrer des malformations des ailes qui, ensuite, les empêchent de voler. Il est trop chargé en sel. Le gluten présent dans le pain provoque des maladies de foie. Suivant en cela les recommandations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la priorité pour le bien-être des oiseaux du lac, c'est de sensibiliser à cette problématique du nourrissage avec le pain. Les épluchures,

par exemple, sont bien préférables, ou les graines. De plus, nous avons récemment, par un réaménagement des voies piétonnes autour du lac, agrandi les berges autour du lac Daumesnil, ce qui devrait permettre davantage de biodiversité aux abords du lac. C'est vraiment au bénéfice de la faune sauvage. À propos de la surmortalité des canes, nous prenons en compte votre alerte. À ce stade, s'il est vrai qu'il peut arriver que les canards colverts tuent des femelles, ce n'est pas courant, mais nous restons attentifs aux éléments nouveaux qui pourraient subvenir à ce sujet. Quant à votre proposition de tailler les rémiges des ailes des canes, nous ne souhaitons pas intervenir comme vous le suggérez. Nous sommes sensibles au respect du caractère sauvage des oiseaux et souhaitons leur permettre d'exprimer leur comportement naturel, et cette proposition ne semble pas entrer dans ce cadre. Nous préférons agir pour eux en tâchant de préserver leur habitat. Bien sûr, en les soignant s'ils sont blessés et en informant sur les bons gestes et sur qui appeler si l'on voit un oiseau blessé, et également sensibilisant à la question du nourrissage au pain. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci pour ces explications. Y a-t-il des explications de vote?"

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Vous avez fait les trois quarts de votre réponse sur le nourrissage au pain. À aucun moment je ne vous dis dans les mangeoires de mettre du pain ou du substitut de pain. En effet, c'est une nourriture très mauvaise pour les oiseaux, notamment pour les canards. Il faut une alternative, et cela peut être autre chose que les mangeoires. D'ailleurs, c'est ce que je dis dans mon vœu. Je vous dis de réfléchir à une solution, parce que les oiseaux, et notamment les canards et les oies, ont très faim. En ce qui concerne les canes, je crois que vous n'avez pas compris qu'il y a eu des tentatives faites, mais les oiseaux sont partis sur d'autres sites. Ce déséquilibre fait que les canes meurent, parce qu'il y a trop de mâles. Cela engendre des souffrances animales et je pense que vous n'avez pas pris conscience de cela. Je déplore qu'un vœu très consensuel comme celui-ci ne puisse pas trouver un écho favorable et que vous répondiez à côté sur les trois quarts de la réponse. À aucun moment je ne vous ai parlé de pain, parce que c'est très mauvais pour eux."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci."

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Je veux bien poursuivre. Je tenais à porter cet élément d'information qui me semble notre priorité. Je pense avoir vraiment répondu à votre suggestion. Le manque de nourriture n'est pas avéré pour les oiseaux qui peuvent trouver leur nourriture. Nous ne souhaitons pas que des mangeoires soient réinstallées. Nous souhaitons préserver le caractère sauvage de ces animaux. Là, je milite autant que possible au vu du contexte. Effectivement, pendant l'hiver, en période de grand froid, de façon exceptionnelle, il est envisageable d'avoir des actions ponctuelles, mais uniquement ponctuelles."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Effectivement, nous sommes aussi très précautionneux aux conseils des associations, qui savent nous guider.

Je vais mettre aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote contre ?

Merci de bien mettre vos caméras. Qui s'abstient ? Je ne vois plus aucune abstention.

Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est donc rejeté.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre d'abstentions : .....00

(DELIB 12-2021-091 VOEU)

Vœu rejeté

\*\*\*

**- VCEU 122021-017 : Vœu relatif au point poste Paris Bercy, présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de M. Sébastien Marque et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen.**

**M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, rapporteur**

Considérant les vœux relatifs à l'avenir du bureau de poste Lachambeaudie, déposés par les élu.e.s du groupe communiste et adoptés en séances du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement d'octobre 2019 et 2020 sur l'avenir du bureau Lachambeaudie ;

Considérant que la mobilisation des élu.e.s et citoyen-ne.s de l'arrondissement depuis la mandature précédente avait permis d'obtenir que le bureau de Lachambeaudie ne ferme pas ;

Considérant la lutte menée par les habitant.e.s, les salarié.e.s de la Poste, les organisations syndicales, les militant.e.s et les élu.e.s du 12<sup>ème</sup> arrondissement pour défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant la réouverture du point poste Paris Bercy en lieu et place du bureau de poste de plein exercice Paris Lachambeaudie de 12 h 30 à 18 h 30 ;

Considérant l'activité de délivrance des colis en instances délocalisée au bureau de poste Paris Brèche-aux-Loups rue de Wattignies, contrairement à ce qui est prévu et annoncé publiquement ;

Considérant la grande quantité d'immeubles respectant les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite dans le quartier ;

Considérant le nombre insuffisant d'automates d'affranchissement courrier (un seul automate, qui plus est en panne) eu égard au nombre important d'usagers professionnels ;

Considérant la suppression du distributeur automatique de billets malgré les besoins des habitant.e.s et professionnel.le.s du quartier, et ceux des spectateurs et spectatrices du POPB ;

Considérant la suppression de l'activité bancaire au guichet, telle qu'elle existait dans le bureau de poste Paris Lachambeaudie.

**Le Conseil d'arrondissement demande à la Maire du 12<sup>ème</sup> d'intervenir auprès des directions de La Poste pour demander :**

**- l'ouverture du point poste Paris Bercy tout au long de la journée ;**

**- l'installation d'automates d'affranchissement du courrier supplémentaires ;**

**- la relocalisation de l'activité «délivrance des colis en instances» dans le point poste Paris Bercy ;**

**- la réinstallation d'un distributeur automatique de billets accessible ;**

**- la réouverture sur le site d'un bureau de poste de plein exercice proposant l'ensemble des services courrier et bancaires, avec des guichets dédiés.**

**M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement :**

“Mesdames et messieurs les conseillers, ce vœu s'ajoute à ceux qui ont déjà été déposés dans cette assemblée et d'autres lors des précédentes mandatures, et s'inscrit dans une lutte contre la stratégie de recul de la présence d'un service public postal de qualité au nom de prétextes fallacieux, de rentabilité ou de modifications d'usage. Il s'ajoute également aux multiples pétitions et mobilisations citoyennes qui ont défendu leur bureau de poste local. Celui de Lachambeaudie est justement un des bureaux de poste sauvés par l'action municipale et citoyenne. Malheureusement, la réouverture suite aux travaux n'est pas à la hauteur des attentes légitimes des riverains. L'activité de délivrance et de dépôt des colis est située dans un bureau éloigné. Lorsque nous pouvons nous féliciter du nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le quartier de Bercy, nous pouvons également soupçonner une présence plus importante dans ce quartier de personnes à mobilité réduite. Laisser la délivrance et le dépôt de colis dans un bureau éloigné nous semble être une aberration. Ensuite, les horaires d'ouverture ne sont pas ceux indiqués avant la réouverture du bureau de poste de Lachambeaudie, qui s'appelle désormais Poste Bercy. Le seul automate d'affranchissement disponible ne fonctionne pas et le distributeur de billets local a disparu dans une zone où il n'y a quasiment plus un seul billet. Beaucoup de salariés travaillent quotidiennement sur ces lieux et il y a le POPB qui est également un grand demandeur de liquidités sonnantes et trébuchantes. Donc, il nous semble important d'avoir à nouveau à demander à madame la maire de renouveler notre action, action de la mairie envers La Poste pour obtenir un retour plein et entier du service public attendu. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. La parole est désormais à madame Atlan-Tapiero, qui souhaitait réagir, ainsi que madame Charnoz qui pourra poursuivre.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Merci. Le vœu que vous venez de déposer nécessite que nous rappelions que notre groupe n'a cessé, comme vous, de défendre ce point de service public tout au long des précédentes mandatures, mais sans succès. Nous avons soutenu et déposé plusieurs vœux, notamment pour soutenir la diversification des services afin de maintenir ce bureau de façon la plus efficiente possible pour les habitants qui avaient besoin de ces services et de dynamiser ce lieu. Vous, majorité, quelle que soit la mandature, vous y êtes toujours opposés, non pas seulement par dogmatisme, mais surtout par sectarisme. Effectivement, pour vous, comment soutenir un vœu de l'opposition ? Pour vous, c'est effectivement inacceptable. C'est d'autant plus cocasse que vous prenez la démocratie participative. Vous êtes en majorité dans cet arrondissement, vous êtes l'exécutif. Et vous êtes également en majorité à la mairie de Paris. Il nous semble donc qu'il vous appartient d'agir directement au lieu de continuer à vous faire des vœux à vous-même, considérant que les usagers de La Poste sur le secteur de Bercy attendent des réponses et non pas des postures. Nous nous abstiendrons bien évidemment sur ce vœu, vœu de surcroît écrit dans cette écriture parfaitement illisible de votre nouvelle syntaxe qui exclut davantage qu'elle n'inclue. J'en profite pour donner un bon point au



ministre de l'Éducation nationale qui a eu la bonne heure d'interdire cette écriture à l'école. Comme quoi, ne désespérons pas. Le bon sens peut l'emporter. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Charnoz."

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Mon intervention va s'inscrire dans une grande différence, un grand écart avec celle de madame Atlan-Tapiero, elle n'en sera que peu surprise, pour apporter mon soutien à ce vœu, rappeler que nous soutenons le service public de La Poste, et peut-être pas sa diversification en service financier qui a conduit à cette politique de partage du territoire où nous avons vu certains bureaux transformés en services financiers et d'autres plutôt mixtes, ce qui a amené une suppression d'un certain nombre de bureaux de poste. L'enjeu de ce vœu est de rappeler que d'une part, nous sommes mobilisés, vigilants, et que nous ne sommes pas dupes. Les engagements qui avaient été pris ne sont pas tenus. Je pense qu'il est important de le rappeler. Nous sommes dans un secteur qui n'est pas forcément le mieux desservi du 12<sup>ème</sup> arrondissement, avec des personnes âgées, avec des personnes avec des difficultés de déplacement et il est important que ce service public de qualité soit accessible et qu'avoir son colis, son courrier, pouvoir retirer de l'argent sans être pénalisé si vous retirez sur un autre secteur bancaire sont importants. Madame la maire, nous sommes toutes et tous lucides par rapport aux difficultés amenées par le Covid-19 et aux restrictions d'horaires. Mais je pense qu'il est important de rappeler l'importance de ce bureau de poste en service complet, service public sur ce territoire. Cela ne vous aura pas échappé, madame Atlan-Tapiero, mais La Poste ne nous appartenant pas, nous nous mobilisons comme élus."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Je crois qu'on ne vous entend plus. Est-ce que votre micro est bien activé ?"

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"M'entendez-vous ?"

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Vous vous êtes arrêtée au moment où vous disiez que La Poste ne nous appartenait pas et qu'en tant qu'élus, nous étions en responsabilité."

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"C'était à vous, madame la maire..."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Décidément. Il y a un problème de connexion. On ne vous entend plus.”

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Je conclus pour vous dire que l'on comptait sur vous, madame la maire, pour rappeler l'engagement de notre majorité pour que nos concitoyens aient un service public postal de qualité.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Effectivement, nous avons déjà eu, avec monsieur Bonnet-Oulaldj, plusieurs rencontres avec la direction de La Poste à ce sujet et nous entendons bien continuer. Y a-t-il d'autres explications de vote, d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Marque, voulez-vous compléter ?”

**M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Sur ce que vient de dire Sandrine, qui reprend à peu près tout ce que j'aurais voulu conclure. Effectivement, la droite a souvent la volonté de multiplier les services commerciaux au sein du service public pour mieux dénaturer le service public et donc mieux privatiser. C'est un lieu commun habituel. Effectivement, non, nous ne voulons pas transformer les bureaux de poste en vendeurs de box Internet ou de bouquins, de romans... Non, La Poste est un service public de transport et d'acheminement de courrier. C'est cette activité-là qu'il faut remettre en avant, qu'il faut maintenir. Toute autre activité commerciale, que ce soit les écoles de conduite ou tout cela, n'ont rien à voir avec La Poste. Nous n'allons pas chercher à défendre cela. Un service public ne doit pas chercher la rentabilité à tout prix. Il doit être rentable dans le sens où il rend le service. Enfin, vous dites que nous nous faisons un vœu à nous-mêmes. Ce sont de grands mots. C'est une expression politique. Donc oui, nous affirmons devant le public du 12<sup>ème</sup> arrondissement que nous, mairie du 12<sup>ème</sup>, majorité, nous avons cette ligne politique et nous la défendons. Ce n'est pas une demande à la maire, « s'il vous plaît, madame la maire, faites-le », c'est nous, majorité, qui nous exprimons pour que le service public postal dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement soit rendu de manière pleine et entière auprès de tous ses concitoyens, quel que soit leur âge, etc. Permettez-moi ensuite de terminer sur l'écriture inclusive. Je suis très fier, justement, de ne pas suivre les injonctions d'un certain monsieur Blanquer qui, en plus, par le passé a déjà eu... J'aurais à rougir, à sa place, de son passé. Effectivement, l'écriture inclusive permet en permanence de penser que, quand on écrit, quand on parle, on ne s'adresse pas qu'à 50 % de la population. C'est en permanence le rappeler. Ce n'est pas un effet de mode, comme vous le dites. C'est pour se rappeler que la moitié de l'humanité n'est pas de son genre. Je suis très heureux et je continuerai à l'employer en permanence. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix le vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les cinq élu.e.s Changer Paris Les Républicains. Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté, je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-092 VOEU)

Vœu adopté

**- VCEU 122021-018 : Vœu relatif aux panneaux d'affichage libre, présenté par Mme Anouchka Comushian et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen.**

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Considérant la liberté d'expression ainsi définie par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 qui dispose que «*tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*».

Considérant que la liberté d'information est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par l'Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ;

Considérant le manque de pluralisme dans les médias ;

Considérant que le code de l'environnement et son article L581-13 stipule que «*le maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Aucune redevance ou taxe n'est perçue à l'occasion de cet affichage ou de cette publicité. En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'État en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. Ce décret fixe une surface minimale que chaque catégorie de communes doit réserver à l'affichage défini à l'alinéa précédent* » ;

Considérant que la ville de Paris, avec 2268265 habitants (recensement de 2010), devrait disposer de 1142 m<sup>2</sup> d'affichage libre, soit environ 570 panneaux ;

Considérant que la ville recensait seulement 16 panneaux d'expression libre au 2 janvier 2013, seul chiffre disponible à ce jour ;

Considérant que la mairie du 12<sup>ème</sup> met déjà en place plus de 41 panneaux d'affichage à destination des associations et des conseils de quartier, et que ces panneaux sont sous clé et soumis à autorisation ;

Considérant que le contexte sanitaire exceptionnel accentue les difficultés d'information, en rendant difficiles les moyens habituels comme les rencontres dans l'espace public, le tractage ou les porte-à-porte ;

Considérant que le manque d'espaces d'affichage libre à Paris ne respecte pas la quantité réglementaire définie par les articles R581-2 à R581-5 du Code de l'environnement ;

Considérant que la responsabilité des militant.e.s des organisations syndicales, politiques et des acteurs culturels sur le respect des lieux d'expression doit pouvoir

s'appuyer sur une démarche volontariste de la Ville de Paris en matière d'application de la législation en matière d'affichage libre ;

Considérant la nécessité de diminuer progressivement la présence de la publicité dans l'espace public parisien, et d'augmenter les espaces d'expression citoyenne ;

Considérant que nombre d'habitant-s désapprouvent l'affichage sauvage et les problématiques de propreté et d'écologie que cela pose ;

Considérant que l'affichage public reste un moyen simple d'expression et de partage d'idées qui ne nécessite pas une connaissance particulière ou des équipements techniques pour y accéder.

**Sur proposition des élu-e-s du Groupe communiste et citoyen, le conseil d'arrondissement du 12<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La ville de Paris installe, dans un premier temps à minima le nombre réglementaire de panneaux d'expression libre, notamment en utilisant le patrimoine de la Ville de Paris ;**
- **Une fois cet objectif légal atteint, que la mairie augmente progressivement le nombre de panneaux pour permettre le plein respect de la liberté d'expression et d'information des habitant-e-s du 12<sup>ème</sup>**

**Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“La démocratie, c'est la participation des citoyens à la vie publique. Ainsi, nous avons besoin de l'engagement de nos concitoyens et concitoyennes et il nous faut le valoriser par un soutien aux associations, par la démocratie participative, par l'animation des conseils de quartier et d'autres instances de concertation locale, par le vote aux différentes échéances électorales, etc. Dans la continuité, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout citoyen et toute citoyenne doit pouvoir exprimer publiquement ses opinions tant qu'elles ne sont pas contraires aux valeurs de la république, partager ses idées et ses combats. Toute habitante et tout habitant de notre arrondissement doit être capable d'informer ses concitoyens et ses concitoyennes, ses voisins et ses voisines de l'existence d'un engagement, d'une association, d'un combat local, etc. Ceci peut se faire par le bouche-à-oreille, par Internet, sur les réseaux sociaux, mais également par des moyens d'expression plus visibles de tous et toutes, tel que l'affichage public. Dans de très nombreuses communes en France, du plus petit village aux plus grandes métropoles, les habitants et les habitantes disposent de panneaux d'expression libre, citoyenne, associative et politique dont la gestion et le nombre sont réglementés de manière précise par le Code de l'environnement. Il est très dommageable que Paris fasse exception à cette disposition, d'autant plus quand les publicités commerciales continuent de se déployer dans nos rues et nos transports publics. Aujourd'hui, cette réalité est déjà là. Il suffit d'aller voir les lieux habituels de collage d'affiches dans notre arrondissement. Elles sont là, sur des murs, sur des piliers de pont, sur des transformateurs EDF, etc., là où elles ne devraient pas être parce qu'elles ne peuvent pas être aujourd'hui ailleurs. La ville de Paris a aujourd'hui le pouvoir de changer la donne et de marquer durablement la

liberté d'expression dans la capitale et dans notre arrondissement. Au nom de la démocratie et du droit à la parole publique, nous vous présentons donc ce vœu ce soir."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. La parole est désormais à Madame Taïeb pour vous répondre au nom de la majorité."

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Merci pour cette proposition de vœu. Avant de répondre directement, quelques propos liminaires simplement pour indiquer que Paris a multiplié et multiplie les moyens, les actions pour amplifier la participation de toutes les parisiennes et parisiens à la vie de la cité. Quelques exemples : le budget participatif, la halle civique qui est un espace dédié à l'ensemble des acteurs de la participation citoyenne et à l'innovation démocratique à Paris, la fabrique de la solidarité qui est un lieu de mobilisation citoyenne dans le domaine de la solidarité. Depuis 2016, la ville de Paris propose aux parisiennes et aux parisiens une nuit dédiée au débat, qui est un moyen pour les citoyens de prendre la parole, pour faire vivre les idées, les inspirations. Et pour finir, je voudrais évoquer la carte Citoyen qui est ouverte à tous les parisiens et parisiennes sans condition, ni de nationalité, à partir de sept ans, pour des parisiens, soit qui y habitent, soit qui y travaillent, soit qui y sont scolarisés. Pour information, elle est automatiquement proposée aux écoliers des écoles parisiennes. Je vais revenir à notre sujet, qui est de garantir la libre expression des idées. Comme vous le rappelez, c'est une obligation pour les communes dans l'article L-581 du code de l'environnement, mais c'est aussi quelque chose qui correspond, et je l'ai un peu décliné, au projet politique qui est celui de la maire de Paris et de la municipalité. Je dois d'ailleurs un petit peu, chère Anouchka, nuancer un élément : le nombre de 16 panneaux de libre expression que vous donnez sur tout Paris. En réalité, cela se nuance parce qu'il faut avoir en tête l'existence de 302 panneaux associatifs pour le territoire parisien au total. La loi ne distingue pas, s'agissant des obligations qui imposent aux communes, ces notions de panneaux de libre expression et de panneaux associatifs. Mais, je vous rejoins, il y a encore des progrès à faire. La situation est quand même meilleure que celle que l'on pourrait penser, maintenant qu'on a cet élément en tête. D'ailleurs, depuis 2015, une expérimentation décidée par le conseil de Paris, puis un projet au budget participatif ont permis d'augmenter et de diversifier le nombre de ces panneaux à travers la capitale. C'est donc un travail en cours. Votre vœu nous rappelle de le poursuivre. Pour cette raison, avec des petites nuances et compléments d'information que j'ai apportés, j'émetts en réponse à votre vœu et au nom de l'exécutif du 12<sup>ème</sup> arrondissement un avis favorable. Merci de votre écoute."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. J'ai plusieurs inscriptions : madame Derenemesnil, monsieur Seingier et monsieur Tabacchi."

**Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Chers collègues. Le groupe écologiste est résolument favorable au développement des panneaux permettant des affichages libres, d’autant que ce vœu a été déposé par des élus écologistes dans d’autres arrondissements à Paris. Nous sommes favorables à plusieurs égards. Tout d’abord, en raison de notre profond attachement à tous les droits fondamentaux qui protègent les libertés de l’esprit, que ce soit la liberté d’expression, d’opinion, de communication et de pluralisme, visées tant par la Déclaration universelle des droits de l’homme que vous avez citée, madame Comushian, que par la convention européenne des droits de l’homme dans son article 10. Ces libertés que nous aurons à cœur de défendre incessamment tout au long de cette mandature sont une condition sine qua non de la vie démocratique et du débat d’idées. Ensuite, parce que laisser un espace d’affichage libre participe au dynamisme et à la vigueur tant de notre vie citoyenne qu’associative et syndicale, qui ont cruellement souffert des conséquences des mesures de restriction sanitaire. Aussi, le déploiement de ces panneaux, que ce soit par le biais des affichages associatifs, gérés par la MVAC, et qui sont au nombre de 42 dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais également des affichages libres, fait partie intégrante de la politique de notre majorité dans sa valorisation du tissu associatif et de toutes les actions menées collectivement par le biais des conseils de quartier notamment. En outre, donner un cadre et une réalité à l’affichage libre permettra de lutter efficacement contre l’affichage sauvage qui, je le rappelle, est interdit par la loi et nuisible tant d’un point de vue environnemental que du point de vue de la propreté de notre ville. Toutefois, il nous apparaît crucial de rappeler certains points. Tout d’abord, que l’implantation de ces panneaux doit être assortie d’une concertation avec les associations, les conseils de quartier, les acteurs culturels et les organisations syndicales pour définir le fonctionnement et le périmètre de l’utilisation de ces panneaux libres. J’ajoute également qu’une charte d’utilisation doit être élaborée, notamment pour prévenir tout contenu à caractère haineux ou discriminatoire, limites qui sont posées par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, limites qui sont un corollaire de la liberté d’expression. Il conviendra de veiller également à ce que leur lieu d’implantation s’accorde et s’intègre parfaitement à l’écosystème et à l’environnement de notre arrondissement. Enfin, il convient de définir précisément le fait que ces panneaux seront entretenus par les services de la propreté de la ville. Pour conclure, nous nous associons également au souhait que, peu à peu, les panneaux d’affichage libre investissent les espaces publics et remplacent les panneaux publicitaires. En conséquence, le groupe écologiste votera ce vœu avec toutes les restrictions que nous avons apportées. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Mes chers collègues. Je suis très embêté avec ce vœu parce que, comme vous, j’en partage la philosophie. Effectivement, je pense que la mairie de Paris a un problème avec la liberté d’expression et le collage sauvage est directement lié à ce manque de panneaux. J’ai encore vu... [coupure son à 2 h 21 min 6 s] dont vous défendiez l’interdiction de coller sauvagement, qui a lui-même collé sauvagement récemment. On sait bien qu’il y a un problème au niveau des panneaux. Vous nous parlez des

panneaux d'affichage à destination des associations, des conseils de quartier. Ce vœu rappelle d'ailleurs que cette expression est limitée par la mairie, puisque ces panneaux sont fermés à clé et il faut donc avoir une autorisation de la ville pour pouvoir y afficher. On n'est pas dans de l'affichage libre. On regrette aussi que ce soit le groupe communiste qui rappelle que la ville est dans l'illégalité. Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à ce vœu. Toutefois, je vais faire du bête et méchant, mais quand je vois que, sur un vœu comme la nourriture des oiseaux, on n'est pas capables de voter en consensus, je vais faire exactement la même chose et jouer un peu à la gauche. Je vais prendre considérant par considérant et dire : « Vous citez la Déclaration universelle des droits de l'homme, malheureusement, elle n'est pas applicable. » Par respect pour le droit, nous n'allons pas voter favorablement ce vœu. J'aurais pu citer d'autres contradictions. Évidemment, l'écriture inclusive rend difficile la lecture de ce vœu. Donc, nous sommes favorables dans l'esprit, mais nous ne pourrions pas voter en raison de la forme de ce vœu. Nous allons nous abstenir."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Monsieur Guy Tabacchi."

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"J'avoue que les derniers propos de monsieur Seingier sont un peu désopilants, c'est-à-dire : « Nous sommes favorables à ce vœu, mais nous allons nous abstenir ». Je vous laisse avec monsieur le Père Ubu là-dessus. Nous, le groupe Génération.s, nous allons voter en faveur de ce vœu, car tout ce qui nourrit la liberté d'expression nourrit également notre démocratie, et celle-ci a bien besoin de conserver ses forces actuellement. Notre groupe Génération.s va voter en faveur de ce vœu car il apporte, pas le remède, mais un des remèdes à l'affichage sauvage, à la publicité invasive et à leurs conséquences sur la propreté et sur l'environnement. Le groupe Génération.s va aussi voter en faveur de ce vœu car il favorisera l'expression des organisations syndicales représentatives. En conclusion, c'est un vœu qui s'inscrit dans une ligne politique sociale, écologiste, démocratique, à savoir les fondements de notre organisation politique et naturellement, nous votons favorablement ce vœu."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Monsieur Bouigue, vous avez demandé la parole."

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Pour réagir à quelques propos de monsieur Seingier, mais cela nous renverra quelques années en arrière. Vous savez pourquoi les panneaux ont été des panneaux avec des clés ? C'est parce que les conseils de quartier l'ont demandé. Vous savez pourquoi ? Pour deux raisons. Ils l'ont demandé d'abord parce qu'ils voulaient avoir des panneaux protégés de la pluie et il fallait donc qu'ils soient fermés. D'autre part, ils souhaitaient que cet affichage soit contrôlé par eux, c'est-à-dire que ne soient données dans les panneaux pour les conseils de quartier que des informations relatives aux conseils de quartier, pas un affichage associatif qui avait à l'époque plus de panneaux disponibles que n'en avaient les conseils de quartier. Donc, il n'y a pas eu du tout de volonté de la



part de la mairie de restreindre quoi que ce soit. Quand vous dites que la mairie de Paris a des problèmes avec la liberté d'expression, j'aime beaucoup la formule, mais vous savez qu'elle n'est pas exacte. Ce n'est pas exactement ce problème. Aujourd'hui, on a un vrai sujet sur l'affichage. En fait, ce vœu vient essayer de rappeler cette situation et de combler le vide. Mais gardons-nous des explications qui sont parfois trop simples. Si les conseils de quartier ont envie que l'on revoie la manière dont ils peuvent communiquer et afficher demain leurs animations, leurs demandes, leurs projets, leurs priorités, regardons-le avec eux. Il n'y a pas de sujet sur cette volonté de mieux communiquer et de mieux transmettre les informations sur l'activité des conseils de quartier. C'est vrai aussi pour la vie associative en général. Mais encore une fois, ce n'est pas par une volonté de contraindre la liberté d'expression que nous avons des panneaux de conseils de quartier avec des vitres et des clés gérées par les conseils de quartier, parce qu'elles ne sont données qu'en nombre limité à chacun des conseils. Mais vous le savez, puisqu'à l'époque, je crois que vous étiez conseiller de quartier quand ceux-ci fonctionnaient pour la première mandature. Donc, vous savez que ce n'est pas du tout une volonté malsaine de la ville. On a répondu à vœu des conseils de quartier eux-mêmes."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote? Je ne vois pas de main levée ni d'inscription dans le tchat. Je vais donc mettre aux voix ce vœu avec un avis de l'exécutif et de l'ensemble des groupes de la majorité favorable. Qui vote contre? Qui s'abstient? Les cinq élu.e.s Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote? Le vœu est adopté, je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....00
- Nombre d'abstentions : .....05

(DELIB 12-2021-093 VŒU)

Vœu adopté

**- VCEU 122021-019 : Vœu relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social, présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de Mme Eléonore Slama et des élu.e.s du groupe "Le 12<sup>ème</sup> en commun, Socialistes et Citoyens".**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Considérant le nouveau formulaire de demande de logement locatif social mis en œuvre par l'État depuis début mars 2021 ;

Considérant que l'objectif poursuivi par l'état pour la mise en place de ce nouveau formulaire était avant tout de préparer la nationalisation de la demande de logement, mais aussi de simplifier les démarches pour l'utilisateur ;

Considérant que ce nouveau formulaire a été élaboré en l'absence totale de concertation avec les acteurs du logement, les collectivités locales, dont la ville de Paris, les guichets enregistreurs et les usagers ;

Considérant que ce nouveau formulaire fait maintenant 10 pages au lieu de 6 pages alors que le but était de le simplifier ;

Considérant l'absence totale de campagne de communication et d'information à destination des usagers de la part du gouvernement et des services de l'état sur la mise en œuvre de ce nouveau formulaire, laissant celle-ci de facto à la charge des collectivités et des guichets enregistreurs comme le Relais Information Logement Habitat de la mairie du 12<sup>ème</sup> alors même que ceux-ci ne sont pas responsables de ces changements ;

Considérant la suppression du terme «violences familiales» dans les motifs de demande de logement désormais remplacé par «violence au sein du couple» ou «menace de mariage forcé», suscitant mécaniquement une perte d'information et l'impossibilité de signaler par là de nombreux cas de violences intra familiales qui ne rentrent pas dans ces deux motifs ;

Considérant la suppression de nombreux critères dans le nouveau formulaire, comme celui de «raisons de santé» dans les motifs de demande de logement qui donnait des points supplémentaires dans la cotation mise en place par la ville de Paris pour les usagers touchés par ce type de situation (2 points) et donc la baisse mécanique du nombre de points dans la cotation des dossiers concernés qui en résulte ;

Considérant le remplacement de l'item «futur mariage» par «regroupement familial» alors même que cette notion revêt un tout autre sens et induit de fait en erreur usagers comme acteurs du logement ;

Considérant la perte d'informations que ce nouveau formulaire a malheureusement engendrée avec par exemple la disparition du champ «profession» ou la disparition du terme «agent public» pour le remplacer par «agent de l'État» faisant l'impasse sur les fonctions publiques hospitalière et territoriale, allant ainsi en totale contradiction avec la volonté de tous de faire des «travailleurs clés» un public prioritaire à l'attribution de logements sociaux ;

Considérant les évolutions sur le statut des colocataires qui de facto ne permettent plus leur désignation effective en commission ;

Considérant la confusion que ce nouveau formulaire peut engendrer pour l'utilisateur du 12<sup>ème</sup>, l'ensemble des difficultés dans la gestion des dossiers de demandeurs de logement par les services de la mairie, mais aussi la perte d'informations précieuses et utiles dans le cadre des différentes étapes du traitement d'un dossier : instruction, commission d'attribution, etc.

**Le conseil du 12<sup>ème</sup>, arrondissement émet le vœu que la maire de Paris interpelle la ministre du Logement, Mme Emmanuelle Wargon :**

- **pour que ses services prennent en compte les difficultés constatées dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau formulaire et acceptent de le modifier en concertation avec les acteurs concernés, et ce dans l'intérêt des usagers, des guichets enregistreurs, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs du logement ;**
- **pour qu'une campagne de communication puisse être réalisée dans les meilleurs délais à destination de ces publics.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“L'état a mis en place un nouveau formulaire de demande de logement locatif social depuis début mars 2021 dans l'objectif de préparer la nationalisation de la demande de logement et aussi de simplifier les démarches pour l'utilisateur. Mais malheureusement, ce nouveau formulaire que nous avons pu éprouver pour la première fois lors de la dernière commission logement du 12<sup>ème</sup> nous met aujourd'hui en difficulté à plus d'un titre. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il ne s'agit pas là d'un sujet anodin, technique et lointain, mais bien de choix politiques qui ont un impact concret et lourd sur le sort des demandeurs de logement du 12<sup>ème</sup> et d'ailleurs, mais aussi sur les acteurs de la chaîne d'attribution de logements. Ce nouveau formulaire a été élaboré en l'absence totale de concertation avec les acteurs du logement, les collectivités locales, dont la ville de Paris, les guichets enregistreurs et les usagers. Loin de simplifier les choses, ce nouveau formulaire fait maintenant dix pages, au lieu de six précédemment. Malgré les demandes des acteurs du logement, aucune campagne de communication et d'information à destination des usagers n'a été réalisée par le gouvernement ou les services de l'état sur sa mise en place, laissant celle-ci de fait à la charge des collectivités et des guichets enregistreurs, comme le relais information, logement, habitat de la mairie du 12<sup>ème</sup>, alors même que ceux-ci ne sont absolument pas responsables de ces changements. Sur le fond, par ailleurs, et c'est bien plus grave, ce nouveau formulaire nous pose problème. Je ne vais pas tout vous détailler là, mais simplement ce qui nous paraît le plus important. Déjà, le terme « violences familiales » n'apparaît plus dans les motifs de demande de logement. Il est remplacé désormais par « violences au sein du couple » ou « menaces de mariage forcé ». Cela suscite une perte d'information et l'impossibilité de signaler de nombreux cas de violences intrafamiliales qui ne rentrent pas dans ces deux motifs. D'autres critères ont été supprimés dans le nouveau formulaire, comme celui de « raisons de santé » dans les motifs de demande de logement qui donnait pourtant des points supplémentaires dans la cotation mise en

place par la ville de Paris pour les usagers touchés par ce type de situation. L'ensemble des dossiers concernés ont donc connu une baisse mécanique de deux points de cotation depuis la mise en place de ce nouveau formulaire. L'item « futur mariage » a été remplacé par « regroupement familial », alors même, vous en conviendrez, que cette notion revêt un tout autre sens et induit de fait en erreur les usagers comme les acteurs du logement. Surtout, ce nouveau formulaire ne fait plus apparaître de champ « profession ». S'agissant de la fonction publique, seuls les agents de l'état apparaissent dorénavant, faisant l'impasse incompréhensible sur les fonctions publiques hospitalières et territoriales. Plus généralement, cette disparition du champ « profession » est préjudiciable et en totale contradiction avec la volonté de tous de faire des travailleurs clés un public prioritaire à l'attribution de logements sociaux. Les premières lignes doivent pouvoir habiter près de leur lieu de travail et non pas s'épuiser dans d'interminables trajets domicile-travail. Aujourd'hui, avec ce nouveau formulaire, ce n'est plus possible. Loin de simplifier les choses, ce nouveau Cerfa entraîne confusion et perte d'information. On le ressent d'ores et déjà à chaque étape du parcours d'attribution depuis le dépôt des dossiers des demandeurs de logement du 12<sup>ème</sup> jusqu'à leur instruction, mais aussi leur attribution dans le cadre de la commission logement que j'ai l'honneur de présider tous les quinze jours. C'est pour toutes ces raisons que nous demandons avec ce vœu à la maire de Paris de saisir le gouvernement pour qu'il revoie sa copie, prenne en compte les difficultés constatées et accepte de modifier ce formulaire en concertation, c'est important, avec les acteurs concernés, mais aussi que le gouvernement mette en œuvre une campagne de communication sur ce sujet dans les meilleurs délais. J'espère que ce vœu nous réunira. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. J'ai plusieurs applications de vote. Je vais céder la parole à madame Atlan-Tapiero."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Effectivement, ce vœu mis en œuvre par l'état revêt plusieurs remarques et aussi des inquiétudes. Tout d'abord, il relève une difficulté portée par l'anonymisation à marche forcée des dossiers au motif de discriminations supposées, ou pire, de magouilles, c'est ce qui avait été évoqué à l'époque. Aujourd'hui, il nous met dans l'impasse. En effet, nous avons abandonné des tas de points de connaissance des dossiers et des situations au profit d'une certaine lénification qui, au final, de par le fait que nous soyons soumis à cette attribution de points et à une sélection par un ordinateur, fait qu'un grand nombre de dossiers échappent à notre vigilance. Vous alarmez par exemple de la transformation de l'item « futur mariage » en « rapprochement familial » et, sur ce point, on vous rejoint totalement dans la mesure où ce n'est absolument pas la même finalité. Mais il y a lieu de s'interroger dans la situation antérieure sur la surcotation du futur mariage ou PACS, quand les demandeurs de logement vivent déjà ensemble. Vous regrettez l'abandon de la mention « profession » et/ou de l'employeur. Pourtant, il semble que cette seule mention ne soit pas réellement en conformité avec le règlement général sur la protection des données. C'était effectivement une difficulté et il aurait fallu pouvoir la contourner d'une autre manière. Interpeller, c'est bien, mais il faut faire face aux réalités et aussi en prendre la mesure. Nous aurions souhaité que ce vœu demande avec plus de force un renforcement de la décentralisation, un pouvoir autonome à la mairie d'arrondissement en matière de logement, et pourquoi pas pour

l'ensemble des arrondissements. Vous dénoncez à juste titre la complexification administrative, ce qui est, in fine, et on pourra tous le confirmer, l'ADN de notre administration, qui a quand même été très largement boostée par les années de pouvoir socialiste. Nous aurions voté ce vœu s'il faisait état d'un bilan concret dans le 12<sup>ème</sup> pour mettre en lumière toutes les difficultés que vous évoquez, et non pas sur une seule réunion, montrant par exemple que les demandeurs de logement de plus de 10 ans voyaient leur demande bien plus satisfaite qu'elle ne l'était auparavant. Nous aurions également voté ce vœu si vous aviez pointé la difficulté que rencontre notre commission depuis l'anonymisation des dossiers pour le suivi pratique des demandeurs de logement que sont par exemple les femmes en situation de violences familiales. Nous aurions voté ce vœu si vous aviez eu l'ambition de porter des exigences pour l'autonomie de la commission du 12<sup>ème</sup> arrondissement, et pourquoi pas de la commission parisienne. En conséquence, notre groupe va s'abstenir."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Monsieur Nicolas Rouveau, vous vous êtes inscrit sur le vœu pour une explication de vote."

**M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Une explication de vote pour le groupe des élu.e.s écologistes du 12<sup>ème</sup> et un retour d'expérience en tant que membre de cette commission logement également. Effectivement, la mairie du 12<sup>ème</sup> met en place une commission et un système d'attribution des logements sociaux transparente, juste et anonyme. Les membres de cette commission ont besoin de certains événements et d'informations pour classer au mieux et le plus objectivement possible les dossiers. Cette commission, qui regroupe à la fois des élu.e.s de la majorité, de l'opposition, mais aussi des membres du secteur associatif, a besoin de plusieurs associations. Au cours de la dernière commission que nous avons eue, et pas que, parce que nous avons une commission encore demain matin et nous avons déjà reçu les documents, donc on peut le constater à nouveau, les dossiers ont évolué. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a dit Eléonore Slama, qui l'a très bien expliqué, mais plusieurs informations sont manquantes. Du coup, en tant que membre de la commission, on a une perte d'information. On parlait tout à l'heure des agents de l'AP-HP sur une autre délibération. Maintenant, nous n'avons plus ces informations qui peuvent nous poser des problèmes quand on classe les dossiers dans cette commission. C'est vraiment important de revoir ce formulaire en concertation avec les acteurs locaux et nous soutiendrons ce vœu."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote? Je ne vois pas de main levée. Je vais mettre ce vœu aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Je vois les mains levées des élus Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote? Le vœu est adopté, je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-094 VOEU)

Vœu adopté

**- VCEU 122021-020 : Vœu relatif à l'accès des personnes sans-papiers aux rendez-vous en Préfecture, présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de Mme Fadila Taïeb et des élu.e.s du groupe "Le 12<sup>ème</sup> en commun, Socialistes et Citoyens".**

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Considérant que des habitantes et des habitants du 12<sup>ème</sup> ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits en vue de régulariser leur situation auprès de l'administration ;

Considérant à cet égard le rôle du comité de vigilance pour les droits des étrangers de l'arrondissement et l'engagement constant de la Mairie du 12<sup>ème</sup> à ses côtés ;

Considérant les difficultés rencontrées par les personnes sans-papiers pour obtenir un rendez-vous auprès des préfectures d'Ile-de-France en vue d'enclencher leur procédure de régularisation ;

Considérant que la mise en place de la dématérialisation de la prise de rendez-vous pour l'ensemble des demandes les rend inaccessibles pour les personnes les plus précaires et sans accès informatique ;

Considérant qu'aucun rendez-vous n'est possible sur les sites Internet depuis des mois ;

Considérant que cette dématérialisation entraîne des dérives, avec l'existence d'un trafic lucratif mis en place à l'aide de robots informatiques, réduisant encore la possibilité de prendre rendez-vous ;

Considérant qu'un rassemblement a été organisé le 5 mai par le collectif « Bouge ta Préf », qui a réuni un nombre important d'associations devant la Grande Arche de la Défense pour demander des dates de rendez-vous, et que malgré cela la situation n'a pas évolué ;

Considérant que de nombreuses associations (« Cimade », « LDH », « RESF », « Femmes de la Terre », le « SAF », « Femmes solidaires », etc.) déposent des référés « MESURES UTILES » devant tous les tribunaux administratifs d'Ile-de-France pour dénoncer cette situation.

**Le Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu :**

**- Que toute personne étrangère souhaitant un rendez-vous en préfecture pour sa demande de régularisation puisse l'obtenir dans un délai raisonnable ;**

**- Qu'une alternative à la prise de rendez-vous dématérialisée soit mise en place.**

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“C’est autant l’élue que l’ancienne membre du collectif qui a grand plaisir et l’honneur de présenter ce vœu. Considérant que des habitantes et des habitants du 12<sup>ème</sup> ont besoin d’être accompagnés dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits en vue de régulariser leur situation auprès de l’administration, considérant à cet égard le rôle du comité de vigilance pour les droits des étrangers de l’arrondissement et l’engagement constant de la mairie du 12<sup>ème</sup> à ses côtés, considérant les difficultés rencontrées par les personnes sans-papiers pour obtenir un rendez-vous auprès des préfectures d’Île-de-France en vue d’empocher leur procédure de régularisation, considérant que la mise en place de la dématérialisation et de la prise de rendez-vous pour l’ensemble des demandes les rend inaccessibles pour les personnes les plus précaires et sans accès informatique, considérant qu’aucun rendez-vous n’est possible sur les sites Internet depuis des mois, considérant que cette dématérialisation entraîne des dérives avec l’existence d’un trafic lucratif mis en place à l’aide de robots informatiques, réduisant encore la possibilité de prendre rendez-vous, considérant qu’un rassemblement a été organisé le 5 mai par le collectif « Bouge ta pref » qui a réuni un nombre important d’associations devant la grande arche de la Défense pour demander des dates de rendez-vous et que, malgré cela, la situation n’a pas évolué, considérant que de nombreuses associations – j’en cite quelques-unes, « Cimade », « la Ligue des droits de l’homme », « RESF », « Femmes de la Terre », « le Syndicat des avocats de France », « Femmes solidaires », etc. – déposent des référés, mesure utile, devant tous les tribunaux administratifs d’Île-de-France pour dénoncer cette situation, le conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que toute personne étrangère souhaitant un rendez-vous en préfecture pour sa demande de régularisation puisse l’obtenir dans un délai raisonnable et qu’une alternative à la prise de rendez-vous dématérialisée soit mise en place. Je vous remercie de votre écoute et je vous remercie par avance de voter ce vœu pour accompagner des gens précaires et fragiles.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier, vous avez demandé la parole.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d’arrondissement :**

“Là encore, on est gêné, parce qu’il y a effectivement un souci d’organisation, mais qui vaut malheureusement pour tous les usagers et pas seulement les étrangers. Si je comprends bien ce vœu, vous voulez appliquer un fonctionnement différent pour les personnes étrangères ayant affaire à la préfecture. Donc, nous ne pouvons pas cautionner une telle demande. Nous allons voter contre ce vœu.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Charnoz, vous avez demandé la parole.”

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Permettez-moi d’être stupéfaite par rapport aux arguments de monsieur Seingier. Nous parlons de personnes qui attendent d’ouvrir des droits pour être en France. Ce ne sont pas des citoyens comme tous les autres. Il ne s’agit pas ici d’opposer les uns aux autres, méthode que je trouve choquante dans votre bouche et que l’on trouve généralement plutôt dans la bouche de gens plus extrêmes que vous. Donc, vous nous



inquiétez ici ce soir dans cette dérive et dans ces propos. Je tenais à le souligner. Je ne vais pas être très longue. Je souhaitais apporter mon soutien à ce vœu, rappeler l'engagement de notre municipalité aux côtés du collectif et de l'ensemble des associations que Fadila Taïeb a évoquées, rappeler que cette absence de rendez-vous, ces délais trop importants, mettent des vies en suspens, les empêchent d'obtenir tout droit et que c'est vraiment inadmissible qu'ils ne puissent pas déposer ces dossiers et avoir au moins des réponses concrètes. J'en profite pour faire une proposition à notre collectif d'élus, car je pense que s'ils ne peuvent déposer de dossiers, ils se trouvent dans des situations très délicates. Si nous le pouvions, je souhaiterais que nous reprenions nos parrainages républicains pour au minima les sécuriser, les accompagner dans notre engagement d'élus dans l'attente de ces rendez-vous et que, bien sûr, vous mettiez tout votre poids et que la maire de Paris mette tout son poids pour que des rendez-vous dématérialisés et par Internet puissent leur être accordés pour au moins que ces dossiers puissent être examinés et que leurs vies puissent reprendre leur cours. On n'émigre jamais par plaisir. Ce sont des gens qui ont subi d'énormes souffrances, qui ont dû quitter leur pays. Ayons au moins une attention humaine quand ils arrivent en France et accompagnons-les vers une intégration et une insertion digne. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Effectivement, la dignité est importante. Comme je m'y étais engagée, dès qu'il sera possible, nous reprendrons nos cérémonies de parrainage, bien évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote sur ce vœu ? Monsieur Marque ?"

**M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Bien évidemment, le groupe communiste soutient à 200 % ce vœu auquel il s'associe pleinement. C'était aussi pour réagir, comme Sandrine l'a déjà fait, aux propos qui ont été tenus précédemment sur des traitements différenciés. Je rappelle également que je suis fier d'appartenir à un groupe politique qui met à disposition ses locaux pour accueillir des associations, des avocats qui prennent en charge les personnes qui cherchent à venir vivre avec nous, habiter le mieux possible, apprendre notre langue, apprendre à vivre avec nous. Je suis très fier d'appartenir à ce groupe politique et très fier de cette majorité qui accueille à bras ouverts ce vœu. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je vous remercie de ces explications de vote. Je vais mettre aux voix ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Est-ce qu'il y a eu des mains levées ? Est-ce que je peux annoncer que le vœu est adopté à l'unanimité ? Vous votez contre, les élu.e.s. Changer Paris. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté, je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-095 VOEU)

Vœu adopté

**- VCEU 122021-021 : Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale, présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de Mme Eléonore Slama et des élu.e.s du groupe "Le 12<sup>ème</sup> en commun, Socialistes et Citoyens".**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Considérant que la situation sanitaire reste tendue et que les conséquences sociales de cette crise sont particulièrement rudes pour de nombreuses familles du 12<sup>ème</sup> arrondissement et d'ailleurs ;

Considérant que la reprise de la vie économique du pays ne sera pas encore à l'ordre du jour pour tous les secteurs d'activité le 1<sup>er</sup> juin prochain ;

Considérant que le gouvernement face à l'ampleur de la crise que nous connaissons avait pris une ordonnance prolongeant la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021 afin de maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative et avait mis en place une indemnisation des propriétaires concernés ;

Considérant que le nombre d'expulsions en 2020 avait drastiquement chuté grâce à l'extension de la trêve hivernale et à la circulaire du ministère prise dans la foulée ;

Considérant que l'effet de rattrapage dans l'exécution de ces expulsions temporairement suspendues vienne mécaniquement s'ajouter au volume d'expulsions annuelles conduisant la Fondation Abbé Pierre a envisagé que plus de 30 000 expulsions pourraient être réalisées cette année ;

Considérant que le 12<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas épargné par ce phénomène, et considérant les appels à l'aide lancés par les familles concernées ;

Considérant les propos même de la ministre du Logement, Madame Emmanuelle Wargon, déclarant que «la force publique ne pourrait pas gérer un si grand nombre d'expulsions, que cela poserait un gros problème social» et soulignant «l'importance de donner une nouvelle chance aux foyers en difficulté», jugeant qu'il était indispensable de «prioriser et échelonner les expulsions» lorsqu'elles reprendront, sans omettre de proposer des solutions de relogement ou d'hébergement ;

Considérant que la période du 31 mars au 31 mai 2021 n'a pas été mise suffisamment à profit pour aller au-devant des personnes en difficulté, comprendre où elles en sont, les aider à ouvrir des droits, et à trouver une solution de relogement ;

Considérant que le système d'hébergement d'urgence est saturé ;

Considérant que la prolongation de la trêve hivernale constituerait un répit essentiel pour éviter de nouveaux drames humains, prévenir et accompagner les personnes dans leurs démarches sociales, juridiques et administratives ;

Considérant la demande des associations pour la création d'un Fonds national d'aide aux paiements des loyers et des charges de 200 millions d'euros ;

Considérant la mise en place par la ville de Paris d'un Fonds de solidarité pour le logement, et le choix politique de ne pas procéder cette année encore aux expulsions dans le parc social si les personnes concernées sont de bonne foi.

**Le conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la maire de Paris interpelle la ministre du Logement pour obtenir :**

- **le prolongement de la trêve hivernale sur l'année 2021 ;**
- **l'abondement du FSL pour permettre aux ménages en difficulté de payer leur loyer.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Voilà maintenant plus d’un an que notre pays traverse une crise sanitaire économique et sociale d’une envergure inégalée. Un an que les plus fragiles souffrent et subissent de plein fouet les conséquences de cette crise. Un an que nous voyons les indicateurs de pauvreté exploser. Un an que tant d’associations et d’organisations alertent sur l’urgence de la mise en place de mesures exceptionnelles pour que l’État protège celles et ceux qui se retrouvent en situation de vulnérabilité. Face à un virus qui circule encore activement et continue malheureusement de tuer, chacun a pu mesurer l’importance d’avoir un logement décent pour se confiner et se protéger. Oui, cette crise qui a bousculé les fondements de notre société a aussi remis au cœur du débat politique la question du logement et singulièrement celle d’avoir un toit où se mettre à l’abri, en France, mais aussi en Europe, comme en témoigne le rapport intitulé « L’accès au logement abordable et décent en Europe » adopté en janvier 2021 par le parlement européen, qui rappelle que le droit au logement décent et abordable est un droit humain fondamental, opposable en justice et les états membres doivent en assurer l’accès universel ainsi que la qualité et la salubrité. Oui, le logement, au même titre que l’accès à l’eau et à l’électricité, est un bien de première nécessité. C’est un enjeu fondamental de la dignité humaine, synonyme d’épanouissement et d’émancipation. En 2020, nous nous étions mobilisés pour plaider l’impérieuse nécessité de prolonger la trêve hivernale et éviter ainsi que des familles se retrouvent à la rue, les exposant à une contamination accrue par le virus de la Covid. En tant qu’adjointe en charge du logement, de la lutte contre les inégalités et contre l’exclusion, je suis particulièrement inquiète de la reprise des expulsions locatives à compter du 1er juillet 2021 confirmée par le gouvernement via la ministre du logement, madame Emmanuelle Wargon. Chers collègues, la crise économique exceptionnelle que nous traversons et qui va durer a déjà et va continuer à avoir des répercussions durables sur des milliers de ménages. Parce que nous sommes présents au plus près des habitants, je mesure, nous mesurons chaque jour un peu plus le désarroi de nombreuses familles du 12<sup>ème</sup> et leur inquiétude pour boucler les fins de mois. Nous en voyons déjà les premières traductions avec l’augmentation du nombre de personnes ayant des difficultés à payer leur loyer, l’accroissement du recours à l’aide alimentaire ou encore l’augmentation des bénéficiaires du RSA. Les indicateurs économiques et sociaux sont au rouge. À cela s’ajoute un phénomène tout aussi inquiétant : celui de la santé psychologique de notre population. Un récent rapport de Santé Publique France précise qu’un tiers de la population souffre d’un état anxieux ou dépressif. C’est une véritable épidémie dans l’épidémie. Aussi, alors que nous savons que de nombreux ménages, du fait de pertes de ressources importantes et parfois temporaires, sont aujourd’hui en situation de

fragilité financière et sont pour certains d'entre eux dans l'incapacité de payer leur loyer, nous considérons qu'il est l'heure d'appliquer le « quoi qu'il en coûte » pour tous les français, et en particulier les plus fragiles. N'ajoutons pas à la situation économique et psychologique dramatique l'angoisse d'une expulsion pour ces ménages. Une expulsion locative n'est pas un simple acte administratif. C'est un drame humain. Une expulsion locative marque un traumatisme irrémédiable. Avec elle commence l'errance urbaine, les familles étant souvent hébergées d'hôtel en hôtel. Des lieux éloignés obligeant à changer les enfants d'école, à modifier ses habitudes de vie. Parfois et de manière extrêmement rapide, des décisions irrémédiables ont lieu, comme le placement des enfants dans des foyers ou, dans le meilleur des cas, dans des familles d'accueil. Les traumatismes sont immenses et des vies entières peuvent être broyées par une procédure d'expulsion. À période exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Avec ce vœu, je vous propose de dire non aux expulsions locatives, protégeons les plus fragiles en prolongeant la trêve hivernale jusqu'au 31 octobre et en déclarant de fait, comme l'an passé, l'année 2021 année zéro expulsion. La France, sixième puissance économique mondiale, ne peut pas se permettre en ces temps troublés de mettre des gens dehors et de les priver d'un toit, élément fondamental de la dignité humaine. Ces temps de répit dans les expulsions doivent par ailleurs être mis à profit pour aller au-devant des personnes en difficulté, comprendre où elles en sont, les aider à ouvrir des droits et à trouver une solution de relogement. Chers collègues, dans ces moments particuliers que nous traversons, il n'y a pas de place pour le dogmatisme. C'est l'intérêt général et la protection des plus fragiles qui doivent nous animer collectivement. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je vais céder la parole à madame Montandon."

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Je voulais aussi vous préciser, madame Slama, que les propriétaires ne sont pas tous des professionnels ou des grands groupes. Il y a aussi des épargnants qui ont choisi d'investir leurs économies dans la pierre. De nombreux propriétaires ont aussi des crédits et des charges à payer sur leurs biens et rencontrent des problèmes de trésorerie et des échéances. Il y a aussi des cas de grande détresse du côté des propriétaires. J'ai souvenir dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement d'une famille avec trois jeunes enfants qui ne pouvait reprendre son bien et qui s'est retrouvée sans domicile alors qu'elle était propriétaire et avait respecté les délais de congés légaux. Le père de famille avait d'ailleurs entamé une grève de la faim devant la mairie du 12<sup>ème</sup>. Alors oui, il y a des difficultés de logement, elles sont bien réelles. Il y a des locataires de bonne foi qui sont dans des situations très difficiles, et notamment pendant la crise, vous avez raison. Mais ce n'est pas aux propriétaires d'en subir les conséquences indéfiniment et seuls, et de suppléer au manquement des collectivités ou de l'état. Lors de l'annonce précédente du prolongement de la trêve hivernale de deux mois, la ministre avait annoncé dans le même temps que les propriétaires concernés seraient indemnisés. Je vous demande si vous avez un bilan sur l'efficacité de ce système de compensation, parce que pendant des années, le fonds d'indemnisation des bailleurs qui permet à un ménage de se maintenir dans son logement en compensant financièrement le propriétaire n'a cessé de diminuer. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Êtes-vous conscients aussi que de telles mesures dissuadent les propriétaires de mettre leur bien en location ? Car ils ont peur de rentrer dans une spirale infernale sans avoir de levier d'action. Cela contribue d'ailleurs à

réduire l'offre de logements sur le marché, ce qui crée une tension sur les prix, mais aussi contribue à préférer des locations court terme. Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre, mais nous disons oui, l'état doit aider les personnes en grande difficulté, mais ce n'est pas aux propriétaires seuls d'en subir les conséquences. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Monsieur Bouigue, vous avez demandé la parole."

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Je remercie d'abord Eléonore Slama de déposer ce vœu à son initiative et au nom de notre majorité. Je la sais sensible à ce destin des familles qui ont été frappées par la crise et qui, aujourd'hui, se retrouvent en difficulté pour assurer leur loyer, et elles sont nombreuses dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Ce vœu aura le mérite aussi au conseil de Paris de préciser les choses, et vous avez commencé à le faire, madame Montandon, mais d'un côté, et peut-être pas de l'autre. Vous avez raison sur les petits propriétaires privés qui mettent en location leur bien et qui, parfois, ont des difficultés à le récupérer, à en assurer l'entretien et c'est parfois pour eux une forme de revenus importante et, dans ce temps de crise, il faut aussi penser à eux. Il faut aussi penser à la majorité des bailleurs, et je ne parle pas des bailleurs de la ville de Paris dont je voudrais saluer le travail et l'engagement depuis le début de la crise. Ces bailleurs ont été rencontrer l'ensemble des locataires en difficulté pour essayer de voir avec eux comment régler les situations de manière à ce que, d'une part, il n'y ait pas un endettement colossal qui s'accumule, et d'autre part que ces personnes puissent être accompagnées, c'est-à-dire parfois rester dans leur logement, mais parfois aussi en changer pour en avoir un avec des loyers à l'échelle de leurs nouveaux revenus, parce qu'il y a eu des situations difficiles, parce qu'elles ont pu s'engager à solliciter les nombreuses aides qui existent aujourd'hui et qui sont souvent inconnues des locataires eux-mêmes. Mais tous les bailleurs de la ville de Paris ont fait cet effort depuis le début de la crise avec un slogan qui était : « pas d'expulsion sans solution de relogement qui permette de rebondir derrière ». C'est cela qui doit guider au sein de ce vœu qui est proposé aujourd'hui, l'action de la ville avec ses bailleurs, mais qui doit s'étendre à d'autres bailleurs sociaux, pas qu'à ceux de la ville de Paris, à savoir faire ce travail qui est celui d'aller auprès des locataires les plus endettés. Paris Habitat l'a fait sur Paris pour ses 900 locataires les plus endettés. Il faut que l'ensemble des bailleurs demain puissent le faire. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc, on va avoir des situations très critiques quand ces bailleurs ne jouent pas ce jeu de l'accompagnement social, de l'écoute, et surtout de la proposition de solution pour que tout le monde puisse rebondir après la crise. C'est dans ce cadre-là, dans le cadre du vœu qui est proposé, que vont pouvoir s'organiser l'ensemble des actions des bailleurs pour pouvoir prendre en compte la situation des locataires et de leurs difficultés dans les mois à venir. Encore une fois, je crois qu'il faut évidemment travailler sur la deuxième partie du vœu. Il y a une partie sur la trêve hivernale, mais il y a une partie sur l'abondement du FSL. C'est un point important. Il faudra voir jusqu'à quel point et pour combien de temps. Mais c'est un sujet important aussi. Il faut pouvoir aider les personnes en difficulté à pouvoir, non seulement assumer leurs charges aujourd'hui, mais à les assumer demain. C'est tout le travail d'accompagnement social, je le répète, mais qui est un travail de fourmi qu'ont réalisé les bailleurs parisiens. Et je pense que cette démarche initiée, mise en place, saluée dans la presse doit aujourd'hui éradiquer l'ensemble des bailleurs, et ce n'est pas encore le cas. C'est bien dommage.

Donc, je souhaiterais que, dans le débat qui vient, il y ait les propositions proposées dans le vœu par Eléonore Slama à juste titre et qu'on puisse avoir un débat, mais c'est plus un débat parisien, sur le fait que l'action engagée par les bailleurs parisiens puisse s'étendre aux autres bailleurs et puisse, à la fin, accompagner réellement le rebond possible des familles pour qu'elles ne soient pas dans des situations de précarité à l'issue de la crise."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote? Monsieur Guy Tabacchi et je redonnerai la parole à madame Slama."

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Le groupe Génération.s va voter en faveur de ce vœu. C'est une question de dignité. Il s'agit ici de soulager celles et ceux qui, parmi les plus fragiles, ont subi et subissent les conséquences de la crise sociale amplifiée par la crise sanitaire. Nous sommes en désaccord profond avec les propos employés par le ministre du Logement. En effet, il ne s'agit pas de prioriser et d'échelonner les expulsions. On n'est pas sur des indicateurs. On est face à des personnes. Il s'agit de stopper pour le moment les expulsions. Pour nous, ce que déclare la ministre lorsqu'elle dit « l'importance de donner une nouvelle chance aux foyers en difficulté », je pense que c'est doté de mépris, car les personnes en question ne veulent pas une chance. Ils veulent, comme l'a dit monsieur Bouigue, un accompagnement. Ils veulent des prises de décision, des engagements clairs de la part des dirigeants politiques. Donc, le prolongement de la trêve des expulsions sur l'année 2021 pour nous serait une bonne mesure, mais insuffisante, car notre position est de considérer le logement comme un bien commun et de repenser également la relation locataire-loueur dans toute sa dimension et toute sa diversité de situations. Donc oui, nous votons favorablement ce vœu et nous appelons de nos vœux une prise en considération de la situation beaucoup plus globale, beaucoup plus précise et efficace."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je redonne la parole à Eléonore Slama."

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Tout d'abord, madame Montandon, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Bien évidemment qu'il ne s'agit pas d'un vœu contre les propriétaires, loin de là. Vous l'avez dit vous-même, l'État avait mis en place un système d'indemnisation. Je n'ai pas le bilan de ce système-là, mais encore une fois, l'idée n'est pas de faire peur aux propriétaires au point qu'ils ne souhaiteraient plus louer. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de protéger les plus fragiles. Pour le reste, pour répondre à monsieur Bouigue, bien évidemment, pas d'expulsion sans relogement, c'est quelque chose qui est acquis et qui est même prôné par le gouvernement. D'ailleurs, le 28 avril dernier, il y a quelques jours, dans une instruction pour préparer la sortie de la trêve hivernale, le gouvernement s'engageait notamment à ce que la procédure d'expulsion soit assortie d'une proposition d'un autre logement du ménage ou à défaut d'une proposition d'hébergement le temps qu'une

solution plus pérenne soit trouvée. Cela, c'est bien, ce sont les attentions, c'est ce que chacun déclare. Mais après, il y a la réalité. Quand on sait que le DALO a été mis en place il y a plusieurs années maintenant, mais que malgré tout, quand vous êtes reconnu DALO, vous n'avez aucune garantie d'avoir un logement rapidement, on ne peut que s'inquiéter de la proposition et de cet engagement pris par le gouvernement. Franchement, mettre en place des solutions temporaires alors même que le système d'hébergement d'urgence est totalement saturé, ce n'est pas acceptable. La condition de relogement doit être strictement appliquée, et force est de constater qu'elle ne le sera pas. Dans ces conditions, honnêtement, je pense qu'il vaut mieux profiter d'un répit supplémentaire pour, comme je le disais tout à l'heure, continuer à accompagner les personnes en difficulté, comprendre où elles en sont, les aider à ouvrir des droits et à trouver une solution de relogement pour sortir de ces situations de difficultés. Je ne peux que soutenir la demande des associations pour la création d'un fonds national d'aide au paiement des loyers et des charges de 200 millions d'euros, comme le préconise entre autres la fondation Abbé Pierre. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je vais mettre aux voix ce vœu. Qui vote contre ? J'ai les mains levées des élu.e.s. Changer Paris Les Républicains. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vote est adopté, je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....05
- Nombre abstentions : .....00

(DELIB 12-2021-096 VOEU)

Vœu adopté



**- VCEU 122021-022 : Vœu relatif à la déclaration du 12<sup>ème</sup> arrondissement comme «zone de liberté LGBTQI+», présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de M. Jean-Luc Romero-Michel et les élu.e.s du groupe “Le 12<sup>ème</sup> en commun, Socialistes et Citoyens”.**

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteur**

Considérant l'émergence inquiétante en Europe, notamment en Pologne et en Hongrie, et dans le monde, notamment en Turquie, de mouvements opposés aux droits humains des personnes LGBTQI+ et aux droits sexuels et reproductifs des femmes au nom d'une lutte contre une prétendue « idéologie LGBT » ;

Considérant que depuis mars 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités en Pologne ont ainsi adopté des résolutions se déclarant « libres de l'idéologie LGBT », mouvement qui s'est accompagné de reculs dans le droit et d'une augmentation des violences et discriminations ;

Considérant que ces mouvements remettent en cause notamment des normes internationales que partage la France en la matière, notamment la Convention d'Istanbul, et qu'ils désignent à la violence les minorités d'orientation sexuelle et d'identité de genre avec des conséquences souvent dramatiques ;

Considérant que, selon l'enquête réalisée en 2019 par l'Agence européenne des droits fondamentaux, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réelle ou supposée se sont accrues dans l'Union européenne, 43 % des personnes LGBTI disant se sentir discriminées contre 37 % en 2012 ;

Considérant la résolution du parlement européen déclarant l'Union européenne « zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ », adoptée en mars 2021 et réaffirmant notamment que « les autorités locales et régionales ont un rôle clé à jouer » en matière de lutte contre les inégalités et de protection des droits des personnes LGBTQI ;

Considérant la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTQI+ dans l'UE présentée par la présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'état de l'union 2020 ;

Considérant le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ 2020-2023, qui définit les grandes priorités nationales s'agissant de la reconnaissance et l'égalité effective des personnes LGBT+ ;

Considérant que les services statistiques du ministère de l'Intérieur ont recensé en 2019 1870 infractions à caractère LGBT-phobie en France, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année 2018, ce qui témoigne de la réalité inquiétante de ces actes à Paris et en France ;

Considérant l'action constante de la ville de Paris en défense des droits des personnes LGBTQI+ de par le monde, notamment par le biais du Prix international de Paris pour les droits des personnes LGBTQI+ depuis 2018, et par sa participation au réseau international Rainbow Cities Network ;

Considérant le déplacement à Varsovie, en septembre 2020, de Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur la situation des personnes LGBTQI en Pologne ;

Considérant le vœu<sup>124</sup> relatif à la situation des personnes LGBTQI voté par notre conseil lors de sa séance d'octobre 2020.

**Le conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- **Le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris soit déclaré « zone de liberté LGBTQI+ ».**

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Je serai très rapide, d'autant que vous connaissez toutes et tous ce sujet. Vous le savez, depuis quelques mois, la situation en Europe, à l'est de l'Europe est particulièrement inquiétante pour les personnes LGBTQI+. Hier, nous fêtons le 17 mai, qui est la journée de lutte contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie et la lesbophobie, qui était une journée importante et qui a permis de nous mobiliser dans un contexte difficile. Ce qui se passe en Pologne, nous avons eu aussi l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Aujourd'hui, plus de 100 municipalités, régions, comtés de Pologne ont décidé de faire des zones interdites. Au départ, elles l'étaient aux personnes LGBTQI+. Ils se sont rendu compte que cela allait un peu loin. Donc, ils ont désormais interdit à « l'idéologie LGBTQI+ ». On ne sait pas ce que cela veut dire, si ce n'est qu'évidemment, c'est un moyen de discriminer, de stigmatiser les personnes LGBTQI+. Vous savez que c'est contre nos valeurs. D'abord, c'est contre notre constitution que de discriminer les personnes à cause de leur genre, par exemple. C'est aussi contraire aux institutions européennes. Je vous rappelle que l'Europe est une zone, notamment, qui doit être une zone d'inclusion. D'autant qu'en 2019, les chiffres de l'augmentation des discriminations LGBTQI-phobes ont augmenté en Europe et que nombre de nos concitoyens ne se sentent pas en sécurité, et c'est pourquoi l'Union européenne a réagi extrêmement fortement. Le parlement européen a été le premier à décider d'être une zone de liberté pour les personnes LGBTQI+. Hier, 40 diplomates, 40 ambassadeurs qui sont à Varsovie, ont fait une nouvelle déclaration pour dire à quel point il était inacceptable qu'en Europe, on puisse avoir de telles stigmatisations et donc, surtout à un moment... Imaginez qu'un pays européen puisse avoir ce style de stigmatisation. Pensez aux 70 pays qui, dans le monde, criminalisent l'homosexualité, quand des pays comme la France vont dire « il faut décriminaliser l'homosexualité dans le monde », ces pays vont pouvoir dire : « Chez vous, en Europe, vous interdisez même aux homosexuels, aux lesbiennes, aux gays, aux trans ou bi de pouvoir vivre dans ces zones, en tout cas de ne pouvoir pas être tolérés dans ce qu'ils sont et de devoir cacher ce qu'elles ou ce qu'ils sont. » C'est pour cette raison déjà importante que notre arrondissement se déclare lui-même zone de liberté LGBTQI+. Ces jours-ci, dans tous les conseils d'arrondissement, excepté dans le 16<sup>ème</sup> et dans le 7<sup>ème</sup>, où il n'y a pas d'élus.e.s de gauche ou d'élus.e.s écologistes, des vœux de ce style seront adoptés dans l'idée que la ville de Paris puisse adopter un vœu global avec, bien sûr, et je sais qu'Alicie y est sensible, un certain nombre de nouvelles propositions qui pourraient être faites à cette occasion. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Montandon, vous avez demandé la parole.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Excusez-moi, c’est madame Atlan-Tapiero qui va faire l’explication de vote.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d’arrondissement :**

“Merci, il y a eu un petit cafouillage. Ce vœu appelle deux remarques qui ne sont pas sur le contenu du vœu. La première, c’est un rappel au règlement intérieur de ce conseil d’arrondissement, et notamment l’article 23 qui stipule que les interpellations dans les vœux doivent intéresser directement l’arrondissement puisqu’ici, nous n’avons pas de compétence générale comme l’a la commune. Ce rappel au règlement aurait valu pour plusieurs vœux qui ont été déposés ce soir. La deuxième est plus triviale, puisque vous nous présentez là un vœu que nous appellerions « coucou », pour détendre un peu l’atmosphère, puisqu’il est pratiquement calqué sur le vœu qui aurait dû être déposé si notre éminente collègue, madame Mazetier, avait été présente au nom de LREM. Donc il est calqué sur ce vœu. Il manque bien sûr tout à fait tous les couplets valorisant l’action du gouvernement et l’enjeu des JO. Il devait être déposé dans tout Paris. Si elle avait été présente, il aurait été déposé ici. On a trouvé assez amusant que ce soit vous qui le repreniez. Mais nous connaissons, Jean-Luc, l’engagement très fort que vous avez sur ces sujets. Au-delà de ces considérants, nous nous interrogeons sur cette habitude qui consiste à fractionner la société française selon différents critères. Il n’y a pas de raison qu’on considère différemment les uns et les autres, et nous sommes tous une entité qui doit avoir les mêmes droits et nous devons défendre chacun les droits des autres. Nous en sommes tout à fait d’accord. Pour notre groupe, la zone de liberté doit être pour tous et étendue à tout le territoire. La sécurité et la liberté pour tous ne sont ni discutables ni négociables et ne sont pas l’apanage de quelques groupes. Dans vos considérants, vous rappelez la résolution symbolique votée par le parlement européen définissant l’ensemble du territoire européen comme une zone de liberté pour les LGBTQI+. Paris et tous ses arrondissements, il me semble, sont par principe inclus dans ce périmètre. Et donc, ce vœu nous semble superfétatoire et laisse même entendre que Paris ne serait pas une destination sûre pour les LGBTQI+. Je suis désolée, la lutte contre les discriminations doit se faire au quotidien et non pas au travers de mesures incantatoires, mais plutôt comme ce qui a été fait, la création des archives de la mémoire et du patrimoine gay, qui a été initiée par un vœu de notre groupe au conseil de Paris, ou encore la lutte contre l’homophobie dans le sport qui a été soutenue par un vœu de notre collègue Samia Badat-Karam de notre groupe, et que vous avez refusé. Pourtant, il nous semble très important de travailler à ces considérants, parce que la lutte contre l’homophobie dans le sport est un grave problème. Dans ce vœu que vous avez repris, qui aurait dû être présenté par La République en marche, il y avait un considérant sur les JO. C’est justement sur ce considérant que nous souhaiterions attirer votre attention sur l’homophobie dans le sport, contre laquelle il faut lutter sans relâche. Comme cela va être l’occasion au moment des JO d’avoir à faire à un grand nombre de sportifs, c’est plutôt à ce moment-là qu’il faudrait lancer une opération de sensibilisation. Nous voudrions qu’à cette occasion, Paris soit présentée comme une ville exemplaire dans la lutte contre l’homophobie dans le sport, soit présentée comme une ville exemplaire en matière de sécurité pour tous et de propreté, et ce n’est pas gagné, mais nous nous abstiendrons sur ce vœu.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Madame Charnoz, vous avez demandé à prendre la parole.”

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Je suis gâtée, madame la maire, sur mes prises de parole ce soir, parce que je succède à chaque fois à des propos qui me choquent profondément. Je tiens à le dire à nouveau. Ce n'est le combat de personne et personne n'a le monopole. Justement, je pense que connaissant Jean-Luc Romero, connaissant son engagement, je pense qu'il aurait souhaité un vote consensuel de notre conseil d'arrondissement de manière à ce qu'il soit présenté par toutes et tous ici, que l'enjeu de ce vœu, c'est que Paris se déclare ville de protection des droits des personnes LGBTQI+. Et cela, nous aurions souhaité, en tout cas moi, je le souhaite profondément, que tous les groupes le votent. Parce que l'enjeu, ce n'est pas d'opposer les uns aux autres ou d'essayer de disséquer les moments de vie. La discrimination, les atteintes à la dignité et à la liberté que l'on voit en Europe et que l'on voit aussi en France sont à dénoncer tous les jours et dans tous les moments de la vie. Vous avez parlé du sport. Je vous rejoins. Mais il en est de même dans les transports, dans le travail, dans tous les moments de la vie et j'apporte mon soutien à ce vœu. Je vais peut-être certainement laisser Alice Coffin y répondre parce qu'elle y répondra beaucoup mieux que moi. Mais vraiment, je souhaite que ce vœu soit porté au niveau parisien et je souhaite que l'abstention du groupe Changer Paris ne se retrouve pas dans l'hémicycle du conseil du Paris, mais que ce soit bien un vœu de Paris ville entière, ville ouverte, ville des libertés, ville qui reconnaît toutes les différences et qui permet à chacune et à chacun de se sentir libre de vivre comme il le veut dans notre belle ville. Je vous remercie.”

**Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Merci, madame la maire. Bonsoir à toutes et tous les membres de ce conseil, et à celles et ceux qui restent avec nous jusqu'au bout. Merci à Jean-Luc Romero-Michel pour son travail quotidien sur ce sujet à l'hôtel de ville, dont je suis témoin en tant que chargée de la lutte contre les discriminations dans le 12<sup>ème</sup>. Et merci à madame Atlan-Tapiero pour son attention au sujet de l'homophobie dans le sport. Vous serez sensible à ce qu'hier, la mairie de Paris ait remis un prix au club de foot lesbien les Dégommeuses qui soutient, pour faire un lien avec ce vœu, les réfugiées lesbiennes et trans grâce au foot. Pour donner quelques éléments d'explication de vote pour ce vœu, le 12<sup>ème</sup> arrondissement accueille sur son territoire l'association « SOS homophobie » qui, hier, 17 mai, journée internationale contre les LGBT-phobies, comme l'a rappelé Jean-Luc, publiait son très précieux rapport annuel, témoin année après année des violences et oppressions commises contre les personnes LGBT. Nous sommes un arrondissement particulièrement bien placé pour comprendre l'importance d'une ligne sans concession aux groupes de pression homophobes, nationaux ou internationaux, sur les questions LGBT. On ne peut que déplorer que, pendant les deux dernières mandatures présidentielles, tant de concessions aient été faites aux partisans d'une société fondée sur l'hétérosexualité comme seule norme. La question de l'extension de la PMA toujours en suspens depuis 2012 en témoigne. Or, ce qu'il s'est passé en France pendant lesdites « manifs pour tous », ce qu'il se passe chaque jour au sujet de nos décisions et

déclarations a un écho, une importance. J'en sais quelque chose pour travailler au quotidien avec de nombreuses militantes lesbiennes d'Europe de l'Est. Nous ne pouvons donc que saluer le travail de Jean-Luc Romero-Michel envers la Pologne, celui qui est mis en place pour aider les associations d'accueils des réfugiés LGBT et bien entendu ce vœu. Toutefois, nous souhaitons que ces mots de « zone des libertés LGBTQI+ » aient un sens, que réellement l'état et ses représentants agissent en ce sens. Ce qui, sur la question des thérapies de conversion, n'est pas le cas. Ce qui, trop souvent encore, dans les rues de Paris, n'est pas le cas, avec des actions policières en nette opposition avec la notion de zone de liberté. Ainsi, comme le rappelle un communiqué du centre LGBT d'Île-de-France qui date d'il y a quelques heures, hier, la police a repoussé et verbalisé un petit groupe de personnes LGBT demandant l'asile à l'entrée de la conférence mondiale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBT à l'hôtel de ville. Elles ont écopé d'amendes de 135 euros. Il y a meilleur gage d'accueil. Nous voterons bien sûr ce vœu avec la volonté que les pouvoirs publics français soutiennent en particulier financièrement enfin correctement le militantisme LGBT, et accueille largement les activistes individuellement ou lors d'événements. Mes pensées finales iront aux très courageuses et très courageux activistes de Pologne et de Hongrie. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Monsieur Jean-Luc Romero-Michel."

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Merci, Alice, Sandrine, pour vos propos. J'avoue que je suis un peu étonné des propos de Corinne. D'abord, je ne savais pas que Les Républicains et La République en marche avaient fusionné, puisque vous avez été aujourd'hui une porte-parole très éloquente de La République en marche. Moi, vous savez, je me réjouis quand d'autres groupes déposent des propositions qui vont dans le bon sens. Celles qui ont été déposées, dans quelques arrondissements... D'ailleurs, La République en marche pouvait en déposer dans cet arrondissement, elle ne l'a pas fait. Vous savez, on avait décidé... En tout cas, quand on en a parlé avec la maire, parce que vous savez, la Pologne, on n'a pas attendu les autres pour y aller... Moi, j'y étais au mois de septembre pour les rencontrer. On travaille avec eux depuis des mois et on a déjà voté un vœu à l'automne en faveur des militants polonais. Si vous voulez, je me réjouis que certains déposent des vœux, mais avec la maire, on a trouvé qu'il serait beaucoup plus symbolique, et Emmanuel Grégoire était ce jour-là de la conversation, qu'on fasse cela autour du 17 mai. C'est quand même une date extrêmement symbolique et, évidemment, le faire avant alors que nous avons voté un vœu à l'automne, je pense que c'était le bon moment. Maintenant, si d'autres en font, et on peut en communiquer avant le 17 mai, c'est très bien, cela va dans le bon sens, cela ne nous gêne pas. Mais ne nous dites pas qu'on copie. Je pense quand même que vous savez que l'on connaît suffisamment ici, dans cette majorité, avec Alice, la maire et bien d'autres... Je crois qu'on n'a pas besoin d'avoir de leçon de militantisme, d'autant que je veux quand même rappeler que jusqu'à l'arrivée de Bertrand Delanoë, la droite refusait de donner une seule subvention aux associations LGBT. Ne l'oubliez pas. Pendant le premier mandat de Bertrand Delanoë, elle continuait, et il y a ici certains élu.e.s qui pourraient le rappeler, qui ont connu cette époque, à voter contre. Aujourd'hui, que vous nous donniez des leçons sur comment on doit gérer la ville sur les questions LGBT, je trouve que c'est un peu fort de café quand on sait l'engagement

que nous avons dans ce domaine. Et sur le sport, vous êtes un peu mal placée. Je remercie d'ailleurs Alice d'avoir rappelé qu'hier, ce jury dont je suis le secrétaire général avant d'avoir été le maire adjoint, a remis le prix français aux Dégommeuses pour le travail qu'elles font, parce que ce sont des sportives et elles font un travail idéologique qui est aujourd'hui extrêmement important quand on connaît la lesbophobie qui existe notamment dans le sport, et bien sûr l'homophobie en général. D'ailleurs, hier, l'un des deux grands invités du prix était Ouissem Belgacem, ce jeune footballeur professionnel qui n'a pas pu malheureusement avoir de carrière parce qu'il était homosexuel. Donc, dans ce domaine-là, il ne faut pas nous dire cela. Vous savez, les mesures, les vœux, c'est bien. Et je sais, moi, je ne fais jamais de vœu, en principe. J'en ai fait un seul sous le précédent mandat. Et là, j'en ai fait deux ce soir. C'est comme cela. Mais il y a des moments où je trouve qu'il faut parfois aussi le dire. Mais sur le sport, vous croyez qu'on attend les vœux des Républicains pour agir ? Pierre Rabadan est en train de travailler sur un grand plan sur les discriminations dans le sport. Il va sortir à la rentrée de septembre et vous verrez que toutes les questions, parce qu'il n'y a pas que les questions de LGBT-phobies dans le sport, et Nicolas Bonnet, qui est peut-être encore là avec nous, a suffisamment évoqué ici comme au conseil de Paris notamment les problèmes de sexisme, de harcèlement. Et donc, vous verrez qu'on aura un grand plan. Mais tout cela demande du temps. On est élu.e.s depuis à peine un an et on a travaillé tous ensemble sur un certain nombre de questions dans un contexte extrêmement difficile. Rappelez-vous qu'on est dans le contexte de Covid et que, chaque jour, pour notamment les personnes LGBTQ+ qui se sont trouvées dans des situations très compliquées depuis le premier confinement, dont certains ont été chassés par leurs parents dans ces moments extrêmement difficiles, oui, on agit. En même temps, c'est bien de faire des symboles. Là, c'est un symbole que j'aurais aimé qu'on puisse tous partager et qui nous ramène à des temps que je croyais oubliés."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Atlan-Tapiero, en une minute."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Les réponses de Jean-Luc sont un peu faciles. Quand on n'écoute pas son interlocuteur, on lui fait dire ce qu'on veut. Article 1, je n'ai jamais soutenu le gouvernement. Je remarque simplement qu'il manquait dans le vœu par rapport au vœu de La République en marche le satisfecit gouvernemental. D'autre part, si j'ai soutenu la position du ministre Blanquer, ce n'est pas une nouveauté, je suis contre l'écriture inclusive. Je l'ai déjà exprimé dans cette assemblée suffisamment souvent, et y compris dans la précédente mandature. Enfin, je trouve extrêmement amusant, Jean-Luc, que vous nous expliquiez ce soir que vous n'êtes là que depuis un an. Pas vous, quand même. Je trouve que c'est assez insupportable. La mauvaise foi, c'est inacceptable. Vous avez déposé un vœu qui est un vœu de principe. Vous souhaitez un accord de principe. Acceptez que nous n'ayons pas cet accord de principe sur cette position et ce vœu tel que vous le présentez. Parce que nous considérons que la zone de sérénité validée par l'Europe est valable à Paris. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez en faire une exception. Je le dis tout simplement. Les attaques faciles, c'est parfaitement déplacé et inutile, et cela ne grandit pas le débat. En tout cas, je vous remercie de m'avoir écoutée. Je vous remercie, madame Coffin, des explications qui étaient très claires. Pour le sport, le Covid n'est pas une excuse non plus. Bien

évidemment qu'on est au courant de ce qui se passe. Vous croyez qu'on vit dans un bocal ? C'est étonnant, quand même."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Je mets le vœu aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les élu.e.s Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....00
- Nombre abstentions : .....05

(DELIB 12-2021-097 VOEU)

Vœu adopté

**- VCEU 122021-023 : Vœu relatif à une fin de vie libre et choisie, présenté par la majorité du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur proposition de M. Jean-Luc Romero-Michel et des élu.e.s du groupe “Le 12<sup>ème</sup> en commun, Socialistes et Citoyens”.**

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteur**

Considérant la situation des soins palliatifs en France, à Paris et dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, qui ne permet pas un accès universel aux personnes en fin de vie ;

Considérant l'absence d'un plan de développement des soins palliatifs dans notre pays depuis 2018 alors que seulement 20 à 25 % des Françaises et des Français peuvent accéder à une unité de soins palliatifs et 40 % à un acte de soins palliatifs ;

Considérant que les personnes en fin de vie ne sont jamais au centre des décisions les concernant car les trois lois Léonetti laissent toujours l'ultime décision au corps médical qui n'en demande pas tant ;

Considérant le fait que les directives anticipées, reconnues dans la loi Kouchner de 2002 puis dans les lois Léonetti de 2005, 2010 et 2016, ne sont pas opposables, mais seulement contraignantes et qu'un médecin peut les refuser s'il estime qu'elles sont « manifestement inappropriées » ;

Considérant que la loi de 2016 autorise la mise en œuvre d'une sédation profonde et continue, provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt des traitements de maintien en vie, lorsque le patient est atteint d'une affection grave et incurable et que le pronostic vital est engagé à court terme ou lorsque la décision du patient atteint d'une affection grave et incurable d'arrêter un traitement engage son pronostic vital à court terme et est susceptible d'entraîner une souffrance insupportable ;

Considérant que cette possibilité ne peut pas s'appliquer à certaines pathologies comme la maladie de Charcot, sauf au stade ultime de la maladie provoquant l'étouffement du patient ;

Considérant le fait que la loi de 2016 ne permet à une personne en fin de vie de pouvoir obtenir une aide active à mourir ;

Considérant le fait qu'une majorité des habitantes et des habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement sont favorables à une nouvelle loi sur la fin de vie (sondage IFOP) ;

Considérant qu'une majorité de député.e.s, toutes tendances confondues, suite à l'examen le 8 avril 2021 de la proposition de loi d'Olivier Falorni donnant le droit à une fin de vie libre et choisie, s'est prononcée en faveur d'une fin de vie dans la dignité ;

Considérant qu'en raison de l'obstruction parlementaire menée par un quarteron de députés, l'examen de cette proposition de loi n'a pas pu être mené à son terme ;

Considérant le courrier du 7 mai 2021 signée par 300 député.e.s demandant au premier ministre de mettre de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale l'examen de la proposition de loi Falorni donnant le droit à une fin de vie libre et choisie.



**Le Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la maire de Paris interpelle le Premier ministre et le gouvernement afin :**

- **De mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, un nouveau plan de développement des soins palliatifs qui permette enfin d'aboutir à un accès universel des soins palliatifs, particulièrement dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et à Paris ;**
- **De consacrer les moyens financiers nécessaires pour que Paris et le 12<sup>ème</sup> arrondissement puissent mieux accompagner les aidants des personnes en fin de vie ;**
- **De mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale l'examen de la proposition de loi Falorni donnant le droit à une fin de vie libre et choisie.**

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Mes chers collègues. Ce que nous vivons depuis un an a montré à quel point on mourait mal en France, on mourait seul. Évidemment, ce qu’il s’est passé ces derniers mois pour celles et ceux d’entre vous et d’entre nous qui ont été confrontés à la mort de proches de la Covid-19 a démontré l’absurdité de la situation et le manque de moyens sur la fin de vie. Parce que dans notre pays, on met souvent beaucoup d’argent sur le début de la vie, et tant mieux. On n’en met pas assez, d’ailleurs, encore. Mais la fin de vie, par contre, est le parent pauvre de nos politiques. Il faut comme savoir que l’on vit un vrai scandale d’état depuis deux ans et demi, puisqu’il n’y a plus de plan de développement de soins palliatifs en France depuis 2018. Les moyens ne sont pas là. À peine 20 % des gens qui ont besoin d’aller dans des unités de soins palliatifs peuvent y aller. Il y a des départements entiers qui n’en ont pas. À Paris et dans notre 12<sup>ème</sup>, on pourrait penser que les choses vont beaucoup mieux. Certes, c’est un petit peu mieux que dans certains départements de province qui n’ont pas d’unité de soins palliatifs, mais quand on voit la situation dans nos propres hôpitaux, puisque nous avons la chance d’avoir quelques hôpitaux sur notre territoire, la situation est aujourd’hui absolument catastrophique. On a vu que, pendant cette période de Covid-19, la plupart des gens qui mouraient de la Covid n’étaient pas accompagnés, ni les proches. Parce que vous savez, les soins palliatifs, c’est s’occuper de la personne qui est en fin de vie, mais c’est aussi s’occuper des proches. Donc, le sens de ce vœu, c’est évidemment de demander un développement des soins palliatifs, à la fois sur Paris, sur notre arrondissement particulièrement concerné, et de demander aussi que les gens puissent enfin être au centre des décisions. On voit bien que les différentes lois qui ont été faites sont des lois faites par des médecins pour des médecins qui ont oublié quelqu’un, la personne qui est dans son lit et la personne qui meurt. Il faut que l’on ait enfin une loi qui permette aux personnes de choisir ce qu’elles souhaitent en fin de vie. Vous devez certainement vous balader tous dans le 12<sup>ème</sup> et parler de cette question et savoir que nos concitoyens du 12<sup>ème</sup>, vu le nombre d’adhérents que nous avons à l’ADMD, cela le prouve pleinement, veulent pouvoir choisir de mourir le plus tard possible dans des soins palliatifs si c’est leur choix, et ils veulent pouvoir aussi choisir de

demander une euthanasie ou un suicide assisté. C'est aussi le sens de ce vœu, qui est de demander au gouvernement d'entendre enfin les français et d'entendre aujourd'hui la majorité de parlementaires, puisque 300 parlementaires, qui vont des Républicains à La France insoumise, ont demandé au gouvernement de mettre à l'ordre du jour la proposition de loi de Falorni qui avait été votée dans son article 1 avec une très grande majorité de députés. Parce qu'on ne peut plus continuer dans le 12<sup>ème</sup>, à Paris et en France à mourir dans ces conditions atroces et difficiles. J'espère que cette fois-ci, nos amis républicains auront le même courage que beaucoup des élu.e.s qui, désormais, chez Les Républicains, je pense notamment à la jeune Marine Brenier, ont enfin compris qu'il faut écouter les citoyens et avoir un peu de doute et permettre à chacun de décider ce qui est le mieux pour soi et ne pas interdire aux personnes, pour souvent des idéologies personnelles, religieuses, de ne pas avoir le droit de choisir le moment et à la manière d'éteindre la lumière. Je vois merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Atlan-Tapiero, vous avez demandé la parole."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Nous connaissons, cher Jean-Luc, ton engagement pour cette cause depuis au moins 20 ans maintenant. Pourtant, le vœu déposé aujourd'hui, qui rappelle la difficulté qu'ont rencontrée nombre de nos concitoyens avec la crise du Covid-19 et également avec d'autres maladies, et le manque de services de soins palliatifs, était effectivement une vraie question et une vraie problématique, qui mérite d'être posée. On devrait avoir la possibilité de faire bénéficier davantage de malades de ces ressources qui sont trop peu nombreuses. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, ce débat porté à travers ce vœu est un débat éthique qui doit se régler dans d'autres instances qu'un conseil d'arrondissement. Cela ne peut pas se faire sur un simple vœu, un vote à main levée, quelques interventions et les choses sont réglées. C'est inconcevable. Ce débat, ce n'est même pas seulement le débat du conseil de Paris. C'est le débat de la représentation nationale qui doit faire appel à d'autres compétences, d'autres expertises et à d'autres avis. C'est un débat éthique. Il ne nous appartient pas ce soir de le régler. Considérant qu'il dépasse non seulement les compétences et s'inscrit dans ce débat éthique sur la vie et sur la mort qui appelle d'autres acteurs que nous seuls dans ce débat, notre groupe va s'abstenir."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Guy Tabacchi a demandé à s'exprimer sur ce vœu."

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Nous aussi, nous faisons nôtre le combat et l'engagement de Jean-Luc pour mourir dans la dignité, pour donner cette possibilité à ceux qui le souhaitent. Nous le faisons individuellement, Sandrine et moi, mais aussi collectivement, au nom de notre groupe Génération.s qui a cet engagement également politique. Nous allons voter favorablement ce vœu. Nous demandons de mettre en place un nouveau plan de développement des soins palliatifs pour permettre un accès universel à ces soins palliatifs. C'est une priorité. C'est de nouveau une question de dignité pour les 150 000

ou 200 000 personnes concernées par les soins palliatifs. C'est pour cela que nous supportons ce vœu et cette demande auprès de la maire de Paris d'interpeller le Premier ministre et son gouvernement pour remettre à l'ordre du jour de l'assemblée nationale l'examen de la proposition de loi Falorni, et notamment la modification de l'article L-1110.9 du Code de la santé publique qui préciserait, je cite, « un droit d'accès universel à des soins palliatifs et un accompagnement en fin de vie et également que chaque département français et collectivités d'outre-mer soient pourvus d'unités de soins palliatifs ». Aucune avancée dans la dignité ne pourra être faite sans changement législatif. Par conséquent, il nous semble logique que la maire de la ville capitale, au nom des forces politiques et qui constituent sa majorité, et qui représente une ville de plus de 2 millions d'habitants, donc un poids politique important... Nous considérons que cela est possible d'appuyer cette avancée dans la dignité. C'est la raison pour laquelle le groupe Génération.s de ce conseil d'arrondissement votera pour ce vœu."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Derenemesnil, vous avez demandé la parole."

**Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Chers collègues, la réponse du groupe écologiste relative à une fin de vie libre et choisie sera aussi brève que notre soutien est plein, massif et unanime. Soutien dont témoignent les nombreuses interventions publiques et notamment la participation récente de notre maire à une émission de l'association pour le droit de mourir dans la dignité avec notre collègue, Jean-Luc Romero. Je ne reviendrai pas sur les piétinements juridiques qui existent depuis plusieurs années dans l'encadrement relatif au sujet de la fin de vie dont mon collègue a parfaitement rendu compte et qui n'ont abouti qu'à une difficile mise en œuvre. J'aimerais pointer le fait que s'est à nouveau posée avec une douloureuse et cruelle actualité la question de la fin de vie dans la dignité, et ses corollaires l'euthanasie active et le suicide assisté, puisque de nombreuses personnes atteintes de la Covid-19 n'ont pu bénéficier des médicaments nécessaires à la fin de vie pendant la crise sanitaire. Situation qui a fait l'objet de nombreux recours devant le conseil d'état. Soutenir et voter ce vœu, comme nous allons le faire, c'est donc affirmer notre inconditionnel attachement au respect de la dignité humaine, mais également à la souffrance des familles qui accompagnent leurs proches dans leurs derniers instants. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Effectivement, à titre personnel et au titre du groupe auquel j'appartiens, je sais que j'accompagnerai encore et toujours Jean-Luc Romero-Michel, à qui je vais céder la parole pour reprendre quelques points."

**M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Je vais me réjouir de ce que j'ai attendu. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que la période de Covid-19 a montré nos grandes lacunes, des lacunes qu'on dénonçait avant et dont il va falloir tenir compte. La santé, c'est quand même une des priorités essentielles pour chacune et chacun d'entre nous, et mourir dans la dignité, avoir le

droit de choisir, cela doit être un droit élémentaire. Contrairement à ce que disait notre collègue tout à l'heure, je pense que, justement, on doit pouvoir s'exprimer. Cette question n'appartient à personne. Elle nous appartient à tous, 100 % d'entre nous allons mourir. J'espère ne pas vous annoncer de mauvaises nouvelles ce soir, mais nous allons toutes et tous mourir. Et quand on voit certains pouvoirs politiques qui sont encore sourds aujourd'hui à cette demande de plus de neuf français sur dix, d'une immense majorité de députés aujourd'hui, je crois qu'il est de la responsabilité des politiques à tous les niveaux, dans les collectivités locales, et à chaque français, parce que c'est chaque français qui doit s'adresser. On ne leur donne pas suffisamment la possibilité. À chaque fois qu'ils l'ont eue, ils l'ont fait. Et je crois que nous qui sommes les représentants des habitants du 12<sup>ème</sup>, c'est notre responsabilité d'interpeller le gouvernement et, je l'espère, à la mairie de Paris de le faire, je crois que cette question doit vraiment dépasser nos clivages parce que la mort n'est ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ni verte, ni quoi que ce soit. Elle est tout simplement. Elle nous concerne tous et toutes. Je pense qu'à un moment, il faut donner cette liberté qui n'enlève rien à personne, qui donne un droit supplémentaire, qui permet à celles et ceux qui veulent mourir le plus tard possible de le faire, mais qui permet aussi à celles et ceux qui n'en peuvent plus, qui ont des souffrances atroces, de pouvoir à un moment dire stop, parce que je le rappelle, on est dans une république laïque. Dans une république laïque, il ne devrait pas y avoir un principe qui nous oblige à mourir le plus tard possible, et notamment dans la douleur physique, parce qu'il y a encore des gens qui ont des douleurs physiques, et bien sûr dans la souffrance psychique. J'espère qu'au conseil de Paris, on pourra être unanimes sur une question qui, je vous le rappelle, donne un droit, qui n'est pas une obligation, qui donne aussi un droit à l'accès universel aux soins palliatifs parce que c'est une honte que, dans un pays riche comme le nôtre, alors que dans les pays qui nous entourent, même la Grande-Bretagne qui a un système de santé que personne n'envie, la fin de vie est mieux prise en compte. En Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, dans ces pays qui ont légalisé depuis longtemps l'euthanasie, il y a un accès universel aux soins palliatifs. Il est temps qu'on s'occupe enfin des personnes en fin de vie et qu'on leur donne enfin cette ultime liberté. Merci à toutes et à tous."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. Je vais donc mettre aux voix ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vois les élus du groupe Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté. Je vous en remercie.

Nous en arrivons au dernier point de notre ordre du jour avec une série de questions orales déposées par le groupe Changer Paris."

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : .....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : .....00
- Nombre abstentions : .....05

(DELIB 12-2021-098 VŒU)

Vœu adopté

**- Q122021-010 : Question orale relative à l'abattage d'arbres, posée par Françoise Marcin et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Madame la maire,

Récemment dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, de nombreux arbres ont été abattus. La mairie du 12<sup>ème</sup> explique que l'augmentation de l'abattage est due au report à 2021 du nombre d'arbres à abattre de 2020, en raison de la crise sanitaire.

La ville s'engage à replanter pour chaque arbre abattu un nouvel arbre au même emplacement, mais cela ne semble pas toujours le cas notamment dans le bois de Vincennes.

Parallèlement, la majorité s'est engagée pendant la campagne municipale à planter 170 000 sur le territoire parisien.

Au regard de vos annonces, le comptage des arbres abattus ne correspondrait pas au nombre d'arbres replantés. De plus, aucune donnée sur ceux du Bois de Vincennes n'est précisée.

Quels sont les chiffres des plantations ?

Quels sont les objectifs spécifiquement prévus dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, le Bois de Vincennes compris ?

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

“J'ai quelques soucis de connexion, j'espère que je pourrai être entendue jusqu'au bout. Madame la maire, votre majorité s'est engagée pendant la campagne des élections municipales à planter 70 000 arbres sur le territoire parisien. Récemment, dans le 12<sup>ème</sup>, de nombreux arbres ont été abattus sans explication, sans information visible et compréhensible. Les habitants s'étonnent de cette action. Pour chaque arbre abattu, la ville s'engage à replanter un nouvel arbre au même emplacement. Mais ce n'est pas toujours le cas, notamment dans le bois de Vincennes. Au regard de vos annonces, le comptage des arbres abattus ne correspondrait pas au nombre d'arbres replantés. De plus, aucune donnée n'est donnée sur ceux du bois de Vincennes. La mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement explique que l'augmentation de l'abattage est due au report à 2021 du nombre d'arbres qui devaient être abattus en 2020 en raison de la crise sanitaire. Mais ne serait-ce pas plutôt pour bétonner, densifier et surdensifier ? Je pense en cela autour de Bercy-Charenton, dont madame Charnoz se félicitait que cet espace soit le dernier territoire urbanisable. Paris est déjà la ville la plus dense d'Europe, avec une urbanisation galopante : seulement 5,6 % de mètres carrés d'espaces verts par habitant, bien loin des 10 m<sup>2</sup> recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce soir, le groupe Changer Paris souhaite que vous précisiez en toute transparence les chiffres des abattages et des replantations, que vous précisiez les objectifs prévus spécifiquement dans le 12<sup>ème</sup>, le bois de Vincennes compris. Nous portons aussi une demande des habitants de cet arrondissement, celle d'afficher systématiquement les raisons de l'abattage et l'annonce de la replantation. Il en va de la préservation du patrimoine arboricole du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Merci de votre réponse.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“La parole pour vous répondre au nom de l'exécutif est à Manon Havet.”

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“La crise sanitaire que nous traversons a en effet rendu plus difficile le travail de nos agents sylvicoles et avait retardé les tournées phytosanitaires qu'ils effectuent. Il y a donc effectivement eu un rattrapage en 2021 concernant les abattages phytosanitaires n'ayant pu avoir lieu en 2020. C'est toujours avec un immense regret, et même pour ma part avec douleur, que ces abattages ont lieu et toujours en dernier recours, lorsque les arbres ont des maladies ou subissent un déclin physiologique irréversible qui fait qu'ils peuvent présenter un risque de chute. C'est toujours dans l'unique but de préserver la sécurité des passants et le patrimoine arboricole. À Paris, il y a entre 1 et 1,5 % des arbres qui sont abattus chaque année en moyenne pour des raisons phytosanitaires. Ce taux, nos services les ont comparés à ceux d'autres grandes villes françaises ou européennes, telles que Lyon ou Berlin. C'est sensiblement le même. D'ailleurs, ce taux reste stable. Avec la maire et toute l'équipe municipale, nous avons décidé de faire en sorte de mieux informer, et là, nous sommes tout à fait d'accord, de donner plus d'information. Je ne vous rejoins pas sur le fait qu'il n'y en avait pas, mais on peut encore améliorer. Il y a une marge de progrès. On va faire en sorte d'informer encore mieux, de faire preuve de transparence et aussi de pédagogie au sujet des abattages qui ont lieu pour raisons phytosanitaires, qui ont suscité beaucoup de questionnements tout à fait légitimes et aussi beaucoup d'intérêt. Dans cette optique, nous avons déjà publié un article sur la mairie du 12<sup>ème</sup> qui donne le maximum d'informations sur les raisons des abattages pour raisons phytosanitaires et donne également l'information sur les essences qui vont être replantées. Dès l'automne prochain, une carte interactive et complète des abattages pour raisons phytosanitaires sera mise en ligne. Tout cela est en cours. Il y aura également des affiches installées sur les arbres identifiés comme présentant un risque de chute ou de maladie avec un flashcode qui permettra d'obtenir des informations précises et individualisées sur l'état d'un arbre, car chaque arbre fait l'objet d'un suivi individualisé par nos équipes, et des vidéos vont être réalisées pour expliquer comment nos experts réalisent les diagnostics phytosanitaires dans une optique de transparence, d'information et de pédagogie sur ces sujets. De plus, dès notre arrivée en responsabilité, nous avons engagé une réflexion de fond sur les moyens de faire en sorte que les arbres en ville vivent mieux et plus longtemps. Et deux axes : à titre d'exemple, celui de diversifier les essences pour que les arbres résistent mieux aux épidémies qui les affectent et, même si, de manière générale, les essences locales restent à privilégier, une réflexion est en cours sur la manière d'adapter le choix des essences à l'évolution du climat. Il y a une étude à ce sujet, Arbres et Climat, qui donnera lieu à un guide des essences d'arbres plantés pour les prochaines décennies à venir et sur la base des recommandations scientifiques et des expérimentations. Il y aura des informations en fonction de la capacité des arbres à rafraîchir la ville et à résister aux épisodes de canicule. Vous le rappelez, nos objectifs sont ambitieux puisque la majorité s'est engagée pendant la durée de la mandature à planter 170 000 arbres sur le territoire parisien. À ce sujet, la concertation autour du plan Arbres et sa rédaction est en cours en lien avec les associations environnementales, notamment. Et ce plan Arbres devrait être présenté a priori en septembre 2021, donc très prochainement. Les déclinaisons locales des plantations à venir y seront toutes présentées. Tous les espaces potentiels dans la ville sont étudiés, les grands axes, mais aussi les talus du périphérique, les rues de proximité. Dans ce cadre, la démarche Embellir Paris permet de faire des suggestions. Je vous rappelle que la participation en ligne est encore possible pour le jardin de Reuilly jusqu'au 8 juin. En ce qui concerne le bois de Vincennes, à l'hiver 2020-2021, il y a déjà eu

1 100 plantations réalisées, dont je peux vous fournir quelques détails. Sur les berges du lac Daumesnil, il y a eu une plantation de trois bosquets forestiers, soit 450 plantations. Sur la plaine Gravelle, 450 sujets également pour la plantation d'une lisière forestière. Sur le parking du hall de la Pinède, une lisière forestière également avec 200 sujets plantés. Et dans le cadre des objectifs ambitieux de la mandature, un programme qui l'est tout autant de nouvelles plantations forestières qui concernera le bois. De très nombreuses plantations sont prévues dans le cadre notamment de projets de réaménagement à venir comme le projet de réaménagement de la plaine Mortemart dans le cadre de la création de la rivière. Il pourrait y avoir jusqu'à 3 000 plants de bosquets forestiers. Cela sera présenté avec plus de détails très prochainement dans le cadre du réaménagement de la plaine Saint-Hubert, du réaménagement de la plaine Belle Étoile, du parking du Parc floral, du parking de l'hippodrome. Il y aura de très nombreuses plantations dans le cadre du réaménagement de la route de ceinture du lac Daumesnil-Nord également. Les détails seront mieux connus à l'automne avec la présentation précise du plan Arbres, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le nombre d'arbres plantés dans le bois va être très conséquent. Par ailleurs, il y a aussi le renouvellement de certaines plantations d'alignement et de jardins du bois comme chaque année. Cela représente entre 200 et 300 arbres environ. Et également dans le cadre du plan de gestion forestière du bois de Vincennes, il y a un à deux hectares de parcelles forestières qui font l'objet de régénération. Là encore, de nombreux plants forestiers sont plantés chaque année."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup pour ces nombreuses précisions qui, j'espère, auront contenté madame Marcin. Sachant que grâce au plan de l'Apur, on sait aussi désormais où planter des arbres dans nos rues. C'est aussi cette volonté-là. Vous y faisiez allusion tout à l'heure à Bercy-Charenton. Nous espérons aussi y planter de nombreux arbres. Madame Marcin ?"

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Je regrette de ne n'avoir pas pu entendre correctement la réponse de madame Havet au regard de votre choix de conseil d'arrondissement en dématérialisation. C'est vraiment très pénible de ne pas pouvoir avoir des échanges de qualité dans l'intérêt des habitants du 12<sup>ème</sup>."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"J'en suis navrée, mais vous pourrez de toute façon réécouter la réponse de madame Havet dans des conditions plus favorables avec une meilleure connexion, puisque ce conseil d'arrondissement est enregistré sur le site de la mairie et sera de nouveau disponible."

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Certes, madame la maire. Mais c'est dommage que nous en soyons à ce point dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Il n'y a pas que le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Nous sommes en responsabilité. On ne va pas rouvrir ce débat. Je veux bien que vous posiez des questions sur les arbres, mais si vous détournez la conversation, surtout à cette heure..."

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

“Restons corrects, sans s'agacer. C'est formidable de pouvoir échanger.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Nous passons désormais à une autre question orale.”



**- Q122021-011 : Question orale relative aux ressources numériques du collège Germaine Tillion, posée par Françoise Marcin et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Madame la maire,

Au titre du budget participatif du 12<sup>ème</sup> arrondissement, en 2019 un projet intitulé "Des ordinateurs pour les écoles" consistait à installer des vidéoprojecteurs dans les salles de classe pour un montant 63339 euros.

Le collège Germaine Tillion a été annoncé comme concerné par ce projet.

Ce projet s'est-il concrétisé ?

Si oui, cet accès à des ressources technologiques contribue-t-il à l'accompagnement scolaire des élèves de cet établissement en cette période de crise sanitaire ?

D'autres élèves des établissements du 12<sup>ème</sup> ont-ils bénéficié d'un tel soutien ?

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Au titre du budget participatif du 12<sup>ème</sup> arrondissement 2019, il a été annoncé un projet intitulé « des ordinateurs pour les écoles ». Il avait pour objectif d'installer des vidéoprojecteurs dans les salles de classe, et ce projet a un montant de 63339 euros. Le collège Germaine Tillion avait été annoncé comme concerné par ces ordinateurs pour les écoles. Merci de nous indiquer si ce projet s'est concrétisé. Si oui, l'accès aux ressources numériques et technologiques contribue-t-il à l'accompagnement scolaire des élèves des établissements? Particulièrement en cette période de crise sanitaire qui met à mal les savoirs et les acquis des élèves les plus fragiles. Merci de nous indiquer aussi si d'autres élèves des établissements du 12<sup>ème</sup> ont bénéficié d'un tel soutien. Pensez-vous que le 12<sup>ème</sup> devient un véritable laboratoire pour la réussite éducative de ses enfants?"

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci. J'espère que vous allez entendre les explications apportées par madame Rocca."

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"J'espère que madame Marcin aura une bonne connexion pour cette réponse à la question orale."

**Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"N'insistez pas trop. Répondons. Comme ça, la connexion fonctionnera très bien."

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Je peux y aller ? Pour répondre à votre question sur la concrétisation du projet, le projet que vous évoquez pour le collège Germaine Tillion a effectivement fait l’objet d’une délibération DASCO 51 votée au conseil de Paris en septembre dernier. Je vous le confirme, elle s’est bien concrétisée deux mois après. Ainsi, depuis novembre 2020, les classes du collège Germaine Tillion ont été dotées de VPI, vidéoprojecteurs interactifs. À l’échelle du collège, cela correspond en tout à vingt kits VPI, c’est-à-dire comprenant également un ordinateur portable pour chaque classe. Au vu des derniers échanges avec le principal de l’établissement que nous avons rencontré à plusieurs reprises avec madame la maire et l’équipe pédagogique, tout le monde se dit ravi de pouvoir bénéficier de telles installations qui ont permis de déployer un numérique pédagogique ambitieux dans ce collège public, porté par une équipe de professeurs motivés et tout à fait conscients de l’enjeu que cela représente, à la fois pour la qualité des apprentissages et plus largement pour la formation et l’avenir des plus jeunes. Sur la question que vous posez de savoir si d’autres élèves des établissements du 12<sup>ème</sup> ont bénéficié d’un tel soutien, je vous confirme également que les sept collèges publics du 12<sup>ème</sup> bénéficieront d’un tel investissement. Comme vous l’avez vu avec la délibération DASCO 84 soumise et adoptée par notre assemblée ce jour, trois autres collèges, à savoir le collège Jules Verne, le collège Paul Verlaine et le collège Guy Flavien, sont actuellement en cours d’équipement complémentaire dans le cadre du projet évoqué du budget participatif. Je peux vous annoncer avec grand plaisir qu’une troisième délibération pour le conseil de Paris de juillet présentera une subvention pour les trois derniers collèges, à savoir Courteline, Oeben et Paul Valéry. Le projet du budget participatif que vous évoquez, dont nous parlons actuellement, à savoir « des ordinateurs pour les écoles du 12<sup>ème</sup> » qui représente un budget d’un montant de 800 000 euros était initialement orienté vers les écoles qui en avaient fait la demande dans le cadre d’un projet pédagogique précis. Mais au regard du contexte sanitaire et en lien avec les inspectrices académiques en ce qui concerne le premier degré, et les chefs d’établissement pour le second degré, nous avons fait le choix avec la maire du 12<sup>ème</sup> de renforcer notre mobilisation sur le numérique éducatif en accordant des kits VPI à l’ensemble des écoles comme des collèges de l’arrondissement. Pour rappel, un kit VPI, c’est un ordinateur portable, des enceintes et un vidéoprojecteur interactif. Les établissements qui avaient déjà fait connaître leurs besoins ont reçu ou sont en train de recevoir le matériel demandé. Mais je vous confirme que c’est bien l’ensemble des écoles et des collèges du 12<sup>ème</sup> qui recevront une nouvelle dotation. Pour les écoles élémentaires, un ordinateur et un vidéoprojecteur interactif, pour les écoles élémentaires, trois ordinateurs et trois vidéoprojecteurs interactifs. Pour les collèges, quatre kits composés de ce même matériel. Autre chose qui est importante, parce qu’on le sait, le numérique éducatif n’a de sens que s’il se déploie au plus près des besoins pédagogiques. Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des équipes enseignantes du 12<sup>ème</sup>, par principe et a fortiori dans ce contexte sanitaire qui est aussi un contexte éducatif et pédagogique très particulier, nous avons fait dans le 12<sup>ème</sup> le choix de répondre favorablement aux demandes des directeurs principaux et directrices principales de collège qui souhaitaient réétudier le contenu du matériel informatique qui leur avait été proposé dans le projet initial. Donc précisément, je peux vous dire qu’au collège Guy Flavien, ils ont finalement opté pour l’achat de seize ordinateurs portables et des webcams, et que pour le collège Jean-François Oeben, en lieu et place des quatre kits, ils ont préféré acquérir des ordinateurs portables ainsi qu’un chariot mobile pour les ranger. Pour vous dire qu’au niveau de la mairie du 12<sup>ème</sup>, le dialogue est quotidien avec les équipes sur les besoins et les souhaits en équipement. Par ailleurs, pour être parfaitement complet et très précis sur l’action de terrain déployée par l’équipe municipale, depuis le début de la crise, des webcams et des enceintes ont été fournies par la ville à toutes les équipes de direction pour les accompagner dans toutes leurs nouvelles tâches en distanciel. De même, certains établissements ont pu prêter des tablettes numériques fournies par la ville aux élèves les plus en difficulté. Par exemple, pour le collège Germaine Tillion, qui était au cœur de votre question orale, sachez que lors des confinements, ce sont soixante tablettes qui ont pu être distribuées sous forme

de prêts aux élèves en situation de sous-équipement numérique à leur domicile. Donc et en conclusion, Madame Marcin, je vous confirme que la volonté de notre équipe municipale, comme celle de la maire de Paris Anne Hidalgo, de renforcer tous les dispositifs, outils et ressources numériques de la ville de Paris pour faciliter la réussite éducative de nos élèves est absolument sans faille. L'investissement dans le numérique éducatif est au cœur de nos priorités pour faciliter à la fois le travail quotidien des équipes éducatives, aussi bien en classe qu'à distance, et surtout avec toutes les familles. Notre fil rouge, vous le savez, mais si vous ne le savez pas, je le redis solennellement ce soir, c'est bien l'inclusion numérique qui est pour nous un levier important et majeur de la lutte contre les inégalités. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. J'espère, madame Marcin, que vous avez réussi à entendre correctement l'explication de madame Rocca. Avez-vous d'autres questions à poser? Non. Je vous en remercie."

**- Q122021-012 : Question orale relative à la rénovation thermique square Contenot, posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure**

Madame la maire,

Des rénovations thermiques sont en cours dans de nombreux ensembles du parc social de la ville de Paris et du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

En effet les déclarations se multiplient en faveur de logements peu consommateurs d'énergie et de sévères sanctions sont prévues notamment la suppression des APL pour les logements estampillés "passoires thermiques".

Atteindre les objectifs de confort thermique et d'aération ne signifie pas pour autant enfreindre l'article 17/23 du code civil qui stipule que "Le bailleur ne peut pendant la durée du bail changer la chose louée".

Square Contenot, les travaux prévisionnels ont été acceptés par un vote fin juin 2019.

Pourtant depuis cette date la nature des travaux a fortement évolué et les travaux d'installation de VMC envisagés modifient non seulement les surfaces habitables, mais dégradent l'usage du bien loué en effet des tuyaux de VMC de gros diamètre vont traverser les appartements.

Il faut noter que l'ensemble des logements des "tours" ont des configurations similaires et disposent tous de fenêtres y compris dans les sanitaires, salle de bains et cuisine, certaines ouvrant même sur des balcons-loggias.

Pourquoi n'a-t-il pas été proposé une installation extérieure de ces conduits ou un autre type d'aération au regard de la disposition des lieux ?.

C'est sans nul doute la résultante d'une programmation globale et non individualisée ce qui aurait pu montrer que le retrait des fenêtres de plusieurs centimètres sur l'extérieur (notamment dans les cuisines devant les éviers) les rendrait difficilement accessibles ?

Pourriez-vous nous dire pourquoi chaque appartement n'a pas fait l'objet d'une rénovation individualisée tenant compte des contraintes du logement ?

Pourriez-vous communiquer aux locataires les plans de transformation des logements à défaut de permettre la visite d'appartements-témoins ?

Pourriez-vous également leur communiquer le bilan amiante qui a dû être fait dans le cadre de ces travaux sur cet ensemble datant de 1955 et le cas échéant leur indiquer les diligences que vous ferez pour éradiquer l'amiante si elle est présente ?

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Des rénovations thermiques sont en cours dans de nombreux ensembles du parc social de la ville de Paris et du 12<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, les déclarations se multiplient en faveur de logements peu consommateurs d'énergie et de sévères sanctions sont prévues, notamment la suppression des APL, pour les logements estampillés « passoires thermiques ». Atteindre des objectifs de confort thermique et d'aération ne signifie pas pour autant enfreindre l'article 17-23 du Code civil qui stipule que le bailleur ne peut, pendant la durée du bail, changer la chose louée. Square Contenot, les travaux prévisionnels ont été acceptés par un vote fin juin 2019. Pourtant, depuis cette date, la

nature des travaux a fortement évolué et les travaux d'installation de VMC envisagés modifient non seulement les surfaces habitables, mais dégradent l'usage du bien loué. En effet, des tuyaux de VMC de gros diamètre vont traverser et traversent déjà pour certains appartements les plafonds des salons, des halls d'entrée et condamnent un tiers voire la moitié des placards. Il faut noter que l'ensemble des logements des tours square Contenot ont des configurations similaires et que tous ces logements disposent de fenêtres, y compris dans les sanitaires, salle de bains et cuisines, certains ouvrant même sur des balcons-loggia. Nous voudrions savoir pourquoi il n'a pas été proposé une installation extérieure de ces conduits ou un autre type d'aération au regard de la disposition des lieux. C'est sans nul doute la résistance d'une programmation globale et non individualisée, ce qui aurait pu montrer que le retrait des fenêtres de plusieurs centimètres sur l'extérieur, notamment dans les cuisines devant les éviers, les rendait difficilement accessibles. Pourriez-vous nous dire pourquoi chaque appartement n'a pas fait l'objet d'une rénovation individualisée tenant compte des contraintes du logement ? Pourriez-vous communiquer aux locataires les plans de transformation des logements à défaut de permettre la visite d'appartements-témoins ? Pourriez-vous enfin leur communiquer le bilan d'amiante qui a dû être fait dans le cadre de ces travaux sur cet immeuble datant de 1955 et, le cas échéant, leur indiquer les diligences que vous ferez pour éradiquer l'amiante si elle est présente ? Par ailleurs, à l'occasion de ce vœu, je me dis qu'on aurait peut-être intérêt à faire une charte de la rénovation pour permettre aux locataires d'y voir plus clair. Je vous remercie des réponses que vous m'apporterez."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Slama pour vous répondre."

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Permettez-moi d'abord de dire que si nous faisons le choix d'investir pour entretenir, rénover et améliorer le parc social parisien, c'est dans l'intérêt des habitants et non pas pour d'autres considérations bien nobles comme aimerait le laisser à penser la rédaction de cette question orale. Le parc social est notre patrimoine commun, il est de notre devoir de l'entretenir et de l'améliorer comme il est de notre devoir de rendre possible une ville où nos bâtiments sont moins énergivores. C'est bon pour la planète et c'est bon pour le portefeuille des locataires du parc social qui voient leurs charges diminuer. Dans ce programme de réhabilitation du square Contenot, Paris Habitat engage 27 millions d'euros. Comme à notre habitude, nous suivons avec constance les travaux de réhabilitation comme tous ceux qui ont lieu dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Ainsi, nous nous sommes rendus sur site au mois de mars avec madame la maire et Nizar Belghith pour dialoguer avec les locataires de cet ensemble immobilier. Nous avons rencontré les amicales, entendu les craintes légitimes et répondu aux questionnements des locataires. À l'occasion de cette visite, l'amicale a également pu visiter les appartements-témoins. Une autre réunion de suivi des travaux s'est déroulée le 30 avril en notre présence et celle des deux amicales de locataires qui sont loin d'être alignées sur le sujet. Dans votre question, vous osez laisser à penser que le bailleur ne respecterait pas la loi en évoquant l'article 17-23 du Code civil qui dispose que le bailleur ne peut, pendant la durée du bail, changer la chose louée. C'est oublier de préciser qu'il est possible, pour des questions de sécurité, d'hygiène ou de bonne gestion de son patrimoine pour un bailleur de modifier la chose louée, voire de supprimer un des équipements accessoires mentionnés dans les clauses du bail du locataire en place. Bien entendu, cela doit se faire par une procédure spécifique. Et je vous confirme que Paris Habitat a respecté cette procédure en procédant à une concertation locative suivie d'un vote, comme mentionné par vous-même dans votre question. De plus, Paris Habitat recalculera à la fin des travaux la perte éventuelle de surface dans les appartements impactés. Contrairement à ce qui est dit

dans votre question, chaque logement a eu un état des lieux individualisé pour ajuster les travaux en fonction des contraintes des appartements. Le plan est donné aux locataires sur demande. Le bailleur le remet seulement après sa mise à jour suite à la visite d'état des lieux avec le locataire. S'agissant de l'installation des conduits de VMC par l'extérieur, celle-ci n'est pas, selon le bailleur, puisque je ne suis pas ingénieur en bâtiment, adaptée sur ce type d'immeuble et contrevient au projet architectural dans son ensemble. Pourquoi est-il indispensable de mettre en place une VMC sur la résidence Contenot-Decaen? Dans le cadre des travaux plan Climat, l'isolation des façades et le remplacement des menuiseries renforcent l'étanchéité du logement. Il devient alors indispensable de compléter l'ouverture quotidienne des fenêtres par une VMC pour garantir une bonne qualité de l'air dans le logement et assurer la maîtrise de la température ambiante. Sans VMC, l'air n'est pas renouvelé correctement. Cela génère de la condensation qui détériore le revêtement des murs, les plâtres, les isolants, et cela favorise le développement de pathologies allergiques, respiratoires, oculaires, rhumatologiques. La VMC, c'est vraiment un atout pour la santé des habitants. S'agissant de la question de l'amiante, je veux vous informer que le bailleur n'entreprend pas d'opérations de travaux sans effectuer le repérage amiante avant les travaux réglementaires. Ce repérage a donc bien été effectué sur ces immeubles. Ce sujet est suivi avec attention par le coordinateur sécurité, protection, santé missionné sur l'opération, qui est également déclaré à la CRAMIF. De façon concrète, il ressort très peu de cas de présence d'amiante sur les zones de travaux. Des cols de faïence dans quelques logements. Il n'y a pas de plan de retrait pour cette opération. C'est à l'issue des travaux que Paris Habitat actualisera le dossier technique amiante de l'immeuble et ce document est bien entendu accessible sur simple demande au bailleur. Pour conclure, ces travaux du square Contenot vont très largement augmenter la qualité de l'habitat dans cette résidence. Mais comme toujours, les travaux engendrent des désagréments et des nuisances. Mais nous sommes attentifs avec le bailleur à impacter le moins possible la vie quotidienne de l'habitant. J'espère avoir répondu à vos interrogations. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Atlan-Tapiero, voulez-vous réagir?"

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Je ne vais pas être très longue. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous m'avez dit. Mais quand on vous dit que des tuyaux de 40 cm traversent des plafonds, vous avez vu les appartements... Vous ne pouvez pas décemment considérer qu'il n'y a pas de changement et que c'est un petit désagrément. Quand les locataires ne sont pas contents, c'est que c'est un gros désagrément. Si vous avez un tuyau qui traverse votre salon ou votre couloir, c'est un gros désagrément. Si en plus il y a un coffrage, vous allez rabaisser le plafond. Il n'y a absolument aucune réponse donnée."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Je vous invite à aller voir, car nous nous sommes rendus sur place. Et là, vous n'allez plus imaginer, mais constater, c'est mieux."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"J'y suis allée, madame."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Cela m’étonnerait que vous ayez vu tout ce que vous êtes en train de décrire.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Si.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“C’est de la désinformation totale. Passons à la dernière question orale inscrite à notre ordre du jour.”

**- Q122021-013 : Question orale relative à l'installation d'un beach club au sein de l'établissement le Chalet du Lac dans le bois de Vincennes, posée par Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseiller d'arrondissement, rapporteur**

Madame la maire,

La ville a fait le choix de l'installation d'un immense Beach Club au sein de l'établissement le Chalet du Lac dans le Bois de Vincennes sans information préalable, ni concertation.

Pourtant le maire de Saint-Mandé avait déjà alerté la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de nuisances engendrées les années passées par la fréquentation de l'établissement (bruits, incivilités de clients ; musique amplifiée, etc.) qui s'étaient traduits par des plaintes de riverains, l'intervention fréquente du Commissariat du 12<sup>ème</sup> et le refus de l'autorisation pour l'établissement d'ouvrir la nuit en 2020.

Lors du premier atelier du Bois de Vincennes de cette mandature en date 6 avril dernier, l'exécutif parisien s'est engagé à des relations fortes avec les communes riveraines fondées sur l'échange d'information et la concertation.

Pourriez-vous nous indiquer l'évolution de la concession entre la ville et le concessionnaire du Chalet du Lac ?

Ce nouveau dispositif de "Beach Club" fait-il l'objet d'une évolution de la convention et d'un avenant entre la ville et le Concessionnaire ? Quelles sont les garanties prises par la ville de Paris pour préserver la tranquillité publique des riverains et répondre aux inquiétudes de la ville de Saint-Mandé prise au dépourvu par une absence totale de concertation et d'information ?.

Je vous remercie.

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"La ville a fait le choix de l'installation d'un immense Beach Club au sein de l'établissement du Chalet du Lac dans le bois de Vincennes sans information préalable ni concertation. Pourtant, le maire de Saint-Mandé vous avait alertée, madame la maire, des nuisances engendrées des années passées par la fréquentation de l'établissement, notamment le bruit, des incivilités de clients ou encore de la musique amplifiée, ce qui s'était d'ailleurs traduit par des plaintes de riverains. L'intervention fréquente du commissariat du 12<sup>ème</sup> ainsi que le refus de l'autorisation pour l'établissement d'ouvrir la nuit en 2020 en témoignent aussi. Lors du premier atelier du bois de cette mandature en date du 6 avril dernier, l'exécutif parisien s'est d'ailleurs engagé à des relations fortes avec les communes riveraines fondées sur l'échange notamment d'information et la concertation. Pourriez-vous nous indiquer l'évolution de la concession entre la ville et le concessionnaire du Chalet du Lac ? Ce nouveau dispositif du Beach Club fait-il l'objet d'une évolution de la convention et d'un avenant entre la ville et le concessionnaire ? Quelles sont les garanties prises par la ville de Paris pour préserver la tranquillité publique des riverains et pour répondre aux inquiétudes de la ville de Saint-Mandé prise au dépourvu par une absence totale de concertation et d'information ? Je vous remercie."



**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Merci. Monsieur Bouigue pour vous répondre.”

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Merci, madame Montandon, pour votre question. Vous avez fait le choix de relayer une préoccupation du maire de Saint-Mandé. C’est tout à fait légitime, c’est votre choix. Le maire de Saint-Mandé a déjà agi lui-même en interpellant directement la ville de Paris. Donc vous relayez en fait une action qui est déjà engagée par le maire de Saint-Mandé. Était-ce véritablement utile? Je m’interroge sur cette manière de procéder. Les questions orales touchent davantage le 12<sup>ème</sup> que les incidences qu’elles ont à Saint-Mandé. Le maire est toujours le bienvenu pour discuter avec nous dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, et notamment avec Emmanuelle Pierre-Marie en tant que maire du 12<sup>ème</sup>. Il faut passer aussi directement de collègue à collègue. C’est aussi intéressant, comme manière de faire. J’en viens directement aux éléments que vous avez posés dans votre question. Certains, je vais y répondre. D’autres, je vais y apporter quelques nuances. D’abord, il faut savoir que la ville de Paris n’est en rien à l’initiative du projet auquel vous faites allusion. C’est un projet qu’elle a appris comment vous par voie de presse. Elle n’en avait pas été informée précédemment. D’autre part, il n’est à aucun moment question d’une évolution de la concession à laquelle vous faites allusion. Tout ceci se fait dans le cadre et le respect de la concession telle qu’elle existe. Il n’y a pas eu d’avenant comme vous le dites. Il n’y a pas eu non plus d’évolution de cette concession. Enfin, dès que la ville a eu vent de ce projet, elle s’est portée très attentive à ce que le concessionnaire respecte la réglementation en vigueur s’agissant notamment du bruit, du respect du site particulier dans lequel est installée l’activité et au voisinage pour les raisons que vous avez vous-même évoquées, qui sont que les activités peuvent créer des nuisances pour les riverains. Pour être très factuel, dès que l’initiative a été rendue publique dans la presse, les services de la ville de Paris ont convoqué le gérant de l’établissement afin de lui demander des précisions sur la nature de son projet, sur ce qu’il prévoyait, sur son déploiement et lui rappeler aussi ses obligations qui sont celles portées dans la concession et qui sont liées au site sur lequel il intervient. Nous avons aussi dit que nous n’étions pas d’accord avec les méthodes employées, à savoir de se lancer dans un projet sans avoir eu au préalable une concertation, notamment avec la mairie du 12<sup>ème</sup>, mais bien évidemment avec les communes riveraines impactées, et en l’occurrence la ville de Saint-Mandé. Nous le demandons à tous les concessionnaires. C’est la même chose pour celui-ci. En l’occurrence, le projet consisterait à valoriser un parking qui est existant pour y installer une plage artificielle. Nous allons discuter avec le gérant pour voir combien de personnes pourraient contenir cette plage dite artificielle, mais il n’y aurait aucun développement dans le projet tel qu’il est présenté à ce jour de type boîte de nuit ou autre qui crée un autre type de nuisances et de dommages pour les riverains. Il a notamment été rappelé au gérant la nécessité de disposer d’une étude d’impact sonore et de veiller à la prévention du bruit sur le site. C’est important pour le site, mais aussi pour les abords du site comprenant les habitations de nombreux riverains. Enfin, il a été rappelé au gérant les sanctions auxquelles il s’exposerait s’il ne respectait pas ces différents points. Il a été rappelé que cette manifestation, cette plage artificielle ne devait en aucun cas se traduire ni par une augmentation des nuisances sonores ni par des dommages causés à la qualité du site sur lequel est implanté l’établissement. Enfin, il a été rappelé au gestionnaire de se mettre en lien avec l’ensemble des parties prenantes, ville, police municipale et ville de Saint-Mandé avant de pouvoir lancer son projet. En résumé, nous serons très vigilants tout au long de l’existence de cette manifestation. Nous ne la jugeons pas encore puisqu’elle n’est pas mise en œuvre. Mais nous avons des sujets de préoccupation que nous avons fait connaître au gérant de manière à ce que celui-ci puisse s’organiser le mieux possible sans rompre l’ensemble des points que je

viens d'évoquer. On souhaite en effet qu'aucune évolution non plus ne soit organisée quant à la concession telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est bien dans le cadre de la concession que devront s'organiser les activités qui sont annoncées par le gérant. Enfin, je veux attirer votre attention sur la période particulière qui s'ouvre pour cet établissement et pour de nombreux autres à Paris, puisque c'est le moment du déconfinement. Il y a une relance de ce type d'activité avec beaucoup d'espoir qui renaît pour les gérants, les propriétaires, beaucoup d'inquiétude aussi de la part des riverains. Il ne faut pas le nier. Il y a un équilibre qu'il va falloir trouver vite et des chartes et des engagements qu'il va falloir respecter. Les chartes pour certaines terrasses, les engagements pour les concessions. C'est à nous tous collectivement qu'il revient que cette période attendue puisse se dérouler au mieux. En tout cas, sur l'exemple du Chalet du Lac, vous avez vu que par rapport aux questions que vous posez, la ville a déjà agi. Mais encore une fois, ce n'était pas de son initiative. Ce n'est pas une évolution de la concession. C'est une grande vigilance de notre part contre les nuisances qui pourraient être occasionnées en termes de bruit, de respect du site et en termes d'activités organisées. Voilà les réponses que je voulais apporter à la question de madame Montandon."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Montandon, vous avez quelque chose à ajouter?"

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Je vous remercie pour l'ensemble de ces réponses. Je voulais quand même vous dire que le bois de Vincennes faisant partie du périmètre du 12<sup>ème</sup> arrondissement, il est légitime que l'on pose cette question, notamment à l'intérieur du bois, où des engagements avaient été pris. Vous pensez bien que nous étions étonnés qu'il n'y ait pas plus de dialogue avec les communes riveraines. J'ai bien pris note des questions que vous avez posées et des points de vigilance que vous avez demandés au concessionnaire, et j'espère que vous vous engagerez à nous faire suivre ces éléments de réponse afin que l'on soit au courant de l'avancée de ce dossier. Je finirai peut-être ce conseil par une note positive, comme vous, en espérant que des événements comme cela, dans le respect et d'équilibre des riverains et de la quiétude des communes riveraines, puissent finir avec une lueur d'espoir, d'espérance et de joie pour nos habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup pour ces mots. Effectivement, par rapport à l'ouverture de demain, espérons que cet espoir et ces joies reviennent en évitant tout débordement. C'est bien normal que nous les prenions en compte. Je vous remercie, à moins qu'il y ait une demande complémentaire d'intervention ? Dans tous les cas, elle ne pourra pas dépasser une minute, car je vous annonce que nous avons épuisé notre ordre du jour qui était conséquent."

\*\*\*

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère de Paris :**

“Je vous prie de bien vouloir noter que notre prochain conseil d'arrondissement se réunira exceptionnellement le mercredi 23 juin prochain à une heure et dans des modalités que nous vous préciserons d'ici là en fonction de l'évolution de l'épidémie. J'ai bien pris en compte votre demande et votre souhait de nous retrouver en présentiel. Nous verrons, par rapport à l'encombrement dû aux élections régionales ainsi que le protocole sanitaire en vigueur, comment pourra se dérouler au mieux ce prochain conseil d'arrondissement. Ne pensez pas que c'est de gaieté de cœur que nous le faisons en dématérialisé. Bien évidemment que je souhaite... Cela commence à faire très long de voir cette mairie bien vide et bien morne. Et nous souhaitons, comme vous toutes et tous, retrouver des conditions plus favorables à l'expression de notre démocratie.

Je remercie néanmoins l'ensemble des élu.e.s de leur mobilisation, de leur patience et de leur intervention ce soir ainsi que les équipes de la direction générale des services, que vous ne voyez apparaître que sur des vignettes un peu impersonnelles. Et pourtant, ils ont œuvré de manière incroyable. J'ai eu quelques ennuis techniques. Cela s'était peut-être peu vu, mais ils ont été là pour être résorbés. Et bien évidemment, l'ensemble des membres de mon cabinet qui ne sont pas non plus visibles, mais qui ont œuvré pour que ce conseil d'arrondissement se porte au mieux ce soir.

Je vous souhaite une excellente soirée et, surtout, un très bon déconfinement, une bonne vaccination aussi.

Et surtout, prenez bien soin de vous. Attention aux débordements. En tout cas, au plaisir de vous retrouver toutes et tous très vite en pleine forme. À bientôt.”

Madame la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris lève la séance à 22 h 12.

Emmanuelle Pierre-Marie  
Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.